

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

MOT DE LA PRESIDENTE

Le débat sur les Orientations Budgétaires 2022 du Conseil régional de La Réunion intervient dans un contexte particulier à plusieurs titres :

- en premier lieu, elles sont la première traduction du projet de la mandature 2021-2028 ;
- en second lieu, elles s'inscrivent dans le cadre temporel de la nouvelle programmation des Programmes Opérationnels Européens 2021 -2027 ;
- en troisième lieu, l'année 2022 marque le lancement des travaux de révisions du Schéma d'Aménagement Régional qui va orienter l'aménagement de La Réunion pour la prochaine décennie ;
- enfin, les effets de la crise sanitaire créent une situation d'incertitude sur l'évolution de la conjoncture financière, économique et sociale.

Plus que jamais, la Région Réunion a besoin d'inscrire son action dans une stratégie de long terme ; elle doit se recentrer sur ses missions essentielles, retrouver sa vocation de préparer l'avenir et de bâtir La Réunion du million d'habitants à l'horizon de la prochaine décennie.

Dans un environnement en pleine transition, marqué par les phénomènes planétaires, des bouleversements démographiques, de l'émergence de nouvelles pandémies, de la mondialisation de l'économie, de la transformation numérique de nos sociétés et de l'accélération du réchauffement climatique, les principes de l'Agenda 21 trouvent toute leur pertinence.

C'est pourquoi les grands axes qui structurent notre projet de mandature et qui inspireront l'action régionale dans ses divers secteurs de compétences, s'articulent autour du triptyque suivant :

- Le développement humain et solidaire ;
- Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons ;
- Le développement durable du territoire et la transition écologique.

L'investissement massif dans la formation et la connaissance pour ouvrir un avenir à notre jeunesse, l'ouverture de nouveaux horizons à notre économie pour la création d'emplois, notamment par l'innovation et par une meilleure insertion de La Réunion dans son environnement géo-économique, ainsi que la transition écologique en se fixant comme objectif stratégique l'autonomie énergétique et l'excellence environnementale, constituent les grandes priorités de notre mandature.

L'ambition que nous portons pour bâtir cette Réunion solidaire, dynamique et écologique exigera des choix budgétaires difficiles mais nécessaires dans un cadre contraignant, aggravé par de lourdes incertitudes.

Ainsi, l'achèvement et le règlement financier de la Nouvelle Route du littoral ou encore la réduction à terme de l'assiette des recettes fiscales adossées à la consommation de carburants du fait de l'électrification progressive du parc automobile, sont des facteurs qui impacteront durablement nos marges de manœuvre budgétaires et que nous devons impérativement prendre en compte. La bonne gouvernance, l'efficacité de l'action publique et la proportionnalité des dispositifs d'aides dans le sens d'une plus grande équité et d'une optimisation des ressources, seront constamment recherchées.

L'exercice de l'actualisation de la trajectoire financière pluriannuelle s'avère complexe mais nécessaire. C'est l'une des tâches que nous aurons à accomplir durant cette année 2022 et qui exigera un effort d'anticipation dès l'élaboration du budget primitif.

Huguette BELLO
Présidente du Conseil Régional

SOMMAIRE

<u>LE CADRE FINANCIER :</u>	6
--	----------

<u>AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE :</u>	17
--	-----------

- Une politique éducative ambitieuse
- Investir dans l'enseignement supérieur et la Recherche
- Des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population
- Mieux aider les étudiants et stagiaires en mobilité et investir dans l'avenir
- Pour une excellence culturelle
- Pour une excellence sportive
- Pour une île solidaire
- Contribuer à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements
- Un dispositif de continuité territoriale plus juste et soutenable

<u>AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION :</u>	68
--	-----------

- Le développement du tissu économique et la création d'emplois
- L'internationalisation des entreprises
- Innover et accompagner nos secteurs d'avenir
- La relance du tourisme
- Une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire
- Soutenir l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel
- Favoriser l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire
- Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons

AXE 3 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE :....109

- Doter l'île d'infrastructures modernes
- Une politique régionale de mobilité durable en faveur du transport et des déplacements ambitieuse
- Maintenir un réseau routier national à haut niveau de service
- Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement
- Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, une sécurisation et une amélioration du cadre de vie du citoyen
- Atteindre l'autonomie énergétique

LES MISSIONS TRANSVERSALES :.....142

- Les ressources humaines
- Les programmes européens
- La démocratie participative
- Le patrimoine et l'immobilier
- Les systèmes d'information
- La logistique
- Les affaires juridiques et la commande publique

LE CADRE FINANCIER

Pour définir les Orientations Budgétaires 2022 de la Région Réunion, il est opportun de faire un focus sur le contexte international et national afin d'appréhender l'environnement économique et législatif qui conditionnera les interventions régionales.

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

A - Au niveau international

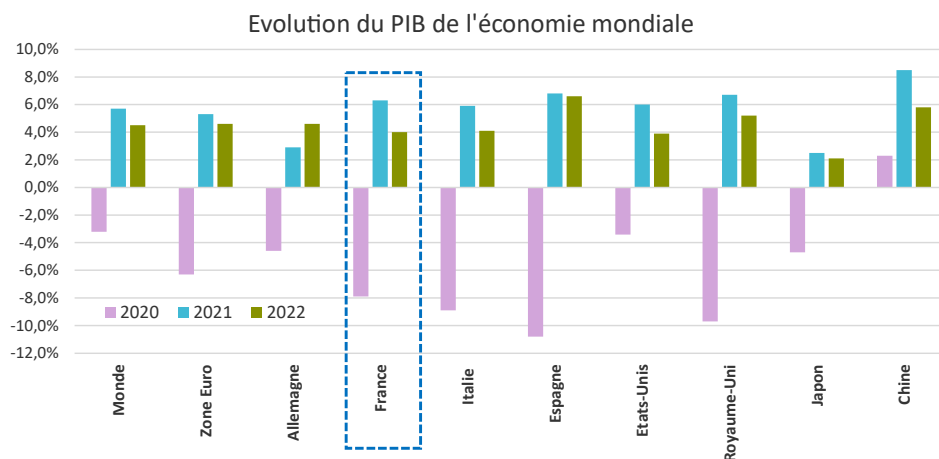
1) Après la crise sanitaire, une reprise économique plus rapide qu'anticipée

Après une année 2020 frappée par la pandémie, les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2021 s'établissaient à 4,2% en début d'année. Elles ont été revues à 5,7% par l'OCDE au mois de septembre. Cette amélioration a été portée par la dynamique vaccinale dans beaucoup d'économies avancées, mais également par les plans massifs de relance budgétaire.

Pour 2022, la croissance anticipée du PIB mondial s'élève à 4,5 %. Malgré cela, fin 2022, le revenu mondial sera inférieur d'environ 3 000 milliards de dollars américains aux anticipations pré-crise, soit à peu près le volume du PIB français.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale :

- Elle est dépendante de l'efficacité des programmes de vaccination et des politiques de santé publique,
- De l'ampleur des aides publiques,
- De la dépendance nationale à certains secteurs comme le tourisme ou les services.



Dans certains pays, la reprise est beaucoup plus rapide que dans d'autres. La Chine et les États-Unis ont retrouvé les niveaux de revenu par habitant pré-pandémiques rapidement. En Europe, ces niveaux devraient majoritairement être atteints en 2022. Au Mexique et en Afrique du Sud, ce processus pourrait prendre encore quelques années.

2) Le risque d'une nette augmentation de l'inflation à l'échelle mondiale

Les taux de croissance de sortie de crise sanitaire sont assortis d'un rattrapage de la consommation des ménages dans le monde ainsi que la reprise de l'activité des entreprises.

L'inflation est à un niveau élevé, alimentée par le décalage entre l'offre et la demande (vagues de liquidités apportées par les banques centrales, multitude de plans de soutien et de plans de relance, consommation progressive de l'épargne pléthorique des ménages et de la trésorerie des entreprises). Elle concerne en particulier les matières premières agricoles, l'énergie et le coût du transport.

Aux Etats-Unis, l'inflation a atteint 7% en décembre 2021, ce qui n'était plus arrivé depuis l'été 2008 et l'envolée des cours du pétrole. L'inflation dite « sous-jacente » (qui exclut l'énergie et l'alimentation) accélère aussi sous la pression de la demande.

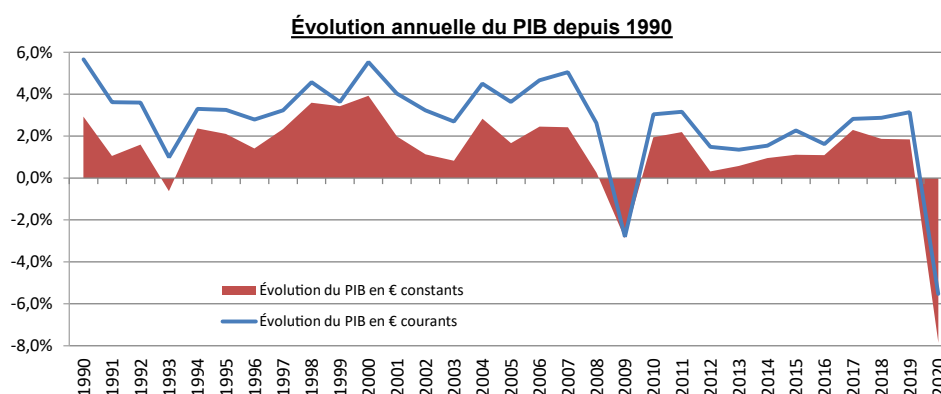
En zone Euro, avec le rebond de la demande mondiale, les prix à la consommation ont nettement accéléré ces derniers mois et cette dynamique se poursuit au second semestre 2021. L'inflation globale s'élève à 5% en 2021 en glissement et 3,2% en 2022.

3) Après la récession historique de 2020, un net rebond de l'économie

En 2020, une récession inédite sur la période récente mais moins importante que prévue

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, le PIB français en volume s'est contracté de 7,9%, après une croissance de +2,3% en 2017, +1,9% en 2018 et +1,8% en 2019.

Cette récession est cependant inférieure à celle qui avait été prévue par le gouvernement dans le cadre de la précédente loi de finances (-11%).



Le PIB dépasserait en 2022 le niveau d'avant crise

La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6,25% en 2021).

Le PIB retrouverait son niveau d'avant crise dès 2022.

PIB - € constants	2021	2022	2023	2024	2025	2026
OCDE (nov 2021)	6,8%	4,2%				
Com. Européenne (nov 2021)	6,5%	3,8%	2,3%			
PLF 2022 révisé (nov 2021)	6,25%	4,0%	1,6%	1,4%	1,4%	1,4%
FMI (oct 2021)	6,3%	3,9%	1,8%	1,5%	1,4%	1,4%
PLF 2022 (Sept 2021)	6,0%	4,0%	1,6%	1,4%	1,4%	1,4%
Banque de France (Sept 2021)	6,3%	3,7%	1,9%			
OFCE (Sept 2021)	6,3%	4,0%				
INSEE (Sept 2021)	6,2%					
Gouvernement (avril 2021)	5,0%	4,0%	2,3%	1,6%	1,4%	1,4%

Une inflation qui croît fortement en 2021

Depuis le début de l'année 2021 la remontée des prix des matières premières, notamment du pétrole et du gaz, et les difficultés d'approvisionnement sont des facteurs qui jouent à la hausse sur l'inflation, avec une accélération au cours de l'été. Les dernières prévisions économiques envisagent une inflation de 1,9% en 2021. Pour 2022, la plupart des prévisionnistes prévoient un recul de l'inflation mais les incertitudes demeurent.

Inflation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
OCDE (nov 2021)	1,9%	1,7%				
Com. Européenne (nov 2021)	1,9%	2,1%	1,4%			
PLF 2022 révisé (nov 2021)	1,50%	1,5%	1,5%	1,6%	1,75%	1,75%
FMI (oct 2021)	2,0%	1,6%	1,2%	1,3%	1,2%	1,3%
PLF 2022 (Sept 2021)	1,4%	1,5%	1,5%	1,6%	1,75%	1,75%
Banque de France (Sept 2021)	1,8%	1,4%	1,3%			
Gouvernement (avril 2021)	1,0%	0,9%	1,2%	1,5%	1,8%	1,8%

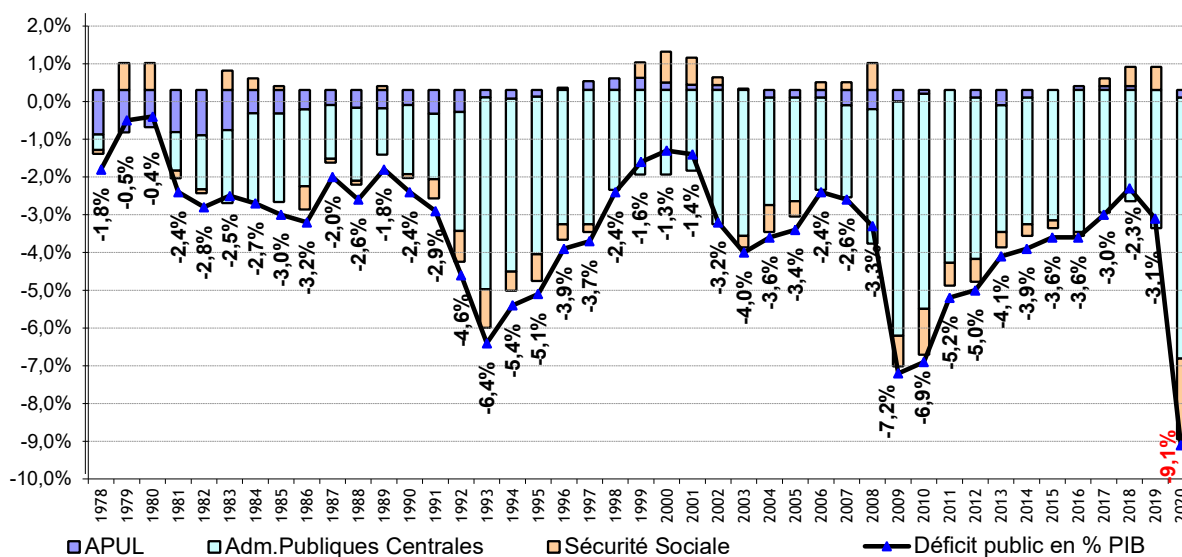
B - Au niveau national, des comptes publics particulièrement dégradés

En 2020, le déficit et l'endettement publics sont au plus haut.

1) En 2020, le déficit atteint 9,1% du PIB

Le déficit du PIB atteint un niveau inédit de près de 210 milliards d'euros (+ 135 Md€ par rapport à 2019) soit 9,1% du PIB.

Déficit public au sens de Maastricht en % PIB



Le poids des APUL (1)² dans le déficit public reste limité. Ce sont les comptes de la Sécurité Sociale et de l'État qui enregistrent une progression particulièrement importante du déficit.

² Les APUL (Administrations Publiques Locales) sont essentiellement composées des collectivités territoriales et de quelques organismes divers d'administration locale tels que les Caisses des Écoles, CCAS...

	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Variation	
Solde public	2019	2020	2019	2020	en Md€	en %
Adm.Publiques Centrales	-3,6%	-6,8%	-88,1	-156,3	-68,2	+77,4%
APUL (1)	0,0%	-0,2%	-1,1	-4,2	-3,1	+286,2%
Sécurité Sociale	0,6%	-2,1%	14,5	-48,7	-63,2	+436,0%
Ensemble	-3,1%	-9,1%	-74,7	-209,2	-134,5	+180,1%

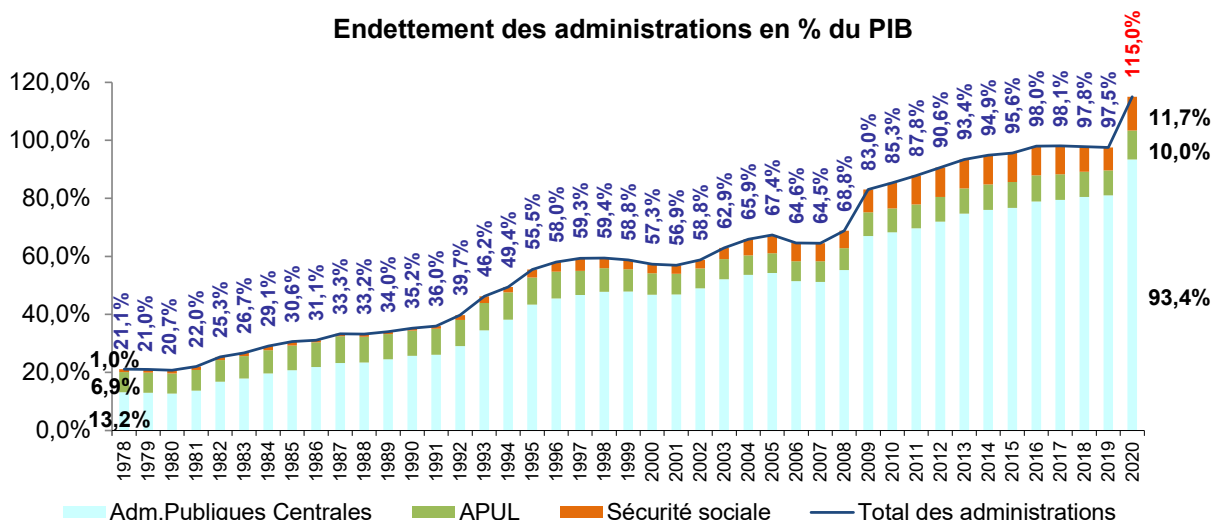
(1) Administrations Publiques Locales

2) La dette publique atteint plus de 115% du PIB

La dette publique aura augmenté de 275 milliards d'euros en 2020, pour atteindre 115% du PIB. Les comptes de l'État et de la Sécurité sociale font apparaître une forte augmentation de l'endettement. La dette des APUL progresse, mais dans des proportions moindres. Elle représente 10% de la dette publique, contre 93,4% pour l'État.

La dette identifiée comme strictement liée à la crise « COVID » représenterait 165 Md€ sur le budget de l'État et 65 Md€ sur la sécurité sociale.

Le gouvernement prévoit d'affecter chaque année au remboursement de la dette Covid, 6% de la croissance des ressources par rapport à l'année 2020. Ce qui selon ses prévisions permettrait une trajectoire de remboursement sur 20 ans.



3) La suspension temporaire des règles budgétaires des États membres de l'Union Européenne

Les États membres de la zone Euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) :

- le Pacte de Stabilité et de Croissance demande aux pays membres d'avoir un déficit public inférieur à 3% du PIB (Produit Intérieur Brut) et un endettement qui ne dépasse pas 60% du PIB.
- Le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (entré en vigueur le 1er janvier 2013). La France s'est engagée sur un niveau de déficit structurel, c'est-à-dire un déficit recalculé hors effets de la conjoncture. Pour les États

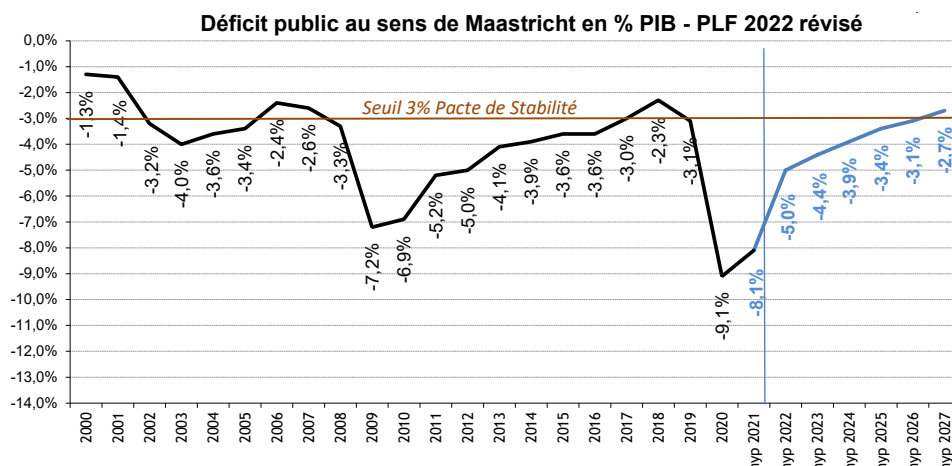
dont la dette représente plus de 60% du PIB, ce qui est le cas de la France, le déficit structurel ne doit pas être supérieur à 0,5% du PIB et la convergence vers cet objectif de moyen terme doit être d'au moins 0,5% PIB / an.

L'Europe a suspendu jusqu'à fin 2022 ces règles budgétaires afin de permettre aux États membres d'adopter différentes mesures de soutien à l'économie (entreprises, marché du travail), au secteur de la santé et à la relance de la croissance, mêmes si celles-ci sont « coûteuses » pour les finances publiques et une négociation sur l'adaptation de celles-ci est en cours.

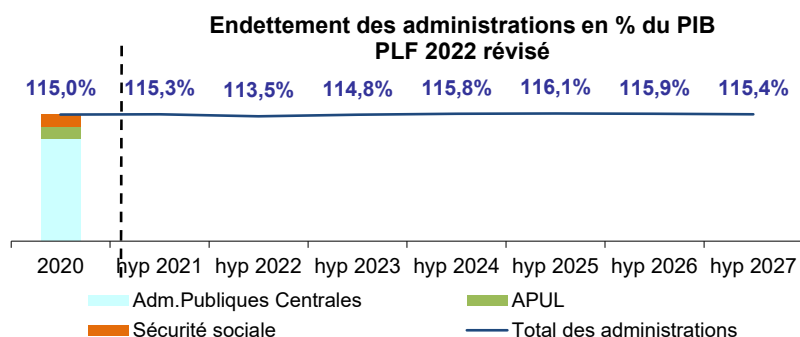
4) Un redressement des comptes publics amorcé mais qu'il faudra poursuivre post-2022

Le déficit public diminuerait à 8,1% du PIB en 2021 et 5% en 2022 en raison du rebond de l'économie et de la réduction progressive des mesures exceptionnelles de soutien. Il resterait encore élevé et atteindrait 153,8 Md€ (au lieu des 143 Md€ prévus dans le texte initial).

Dans le projet de plan budgétaire actualisé pour 2022 envoyé à la commission européenne le 22 octobre dernier, le gouvernement prévoit un retour progressif vers le seuil des 3% à l'horizon 2026-2027.



L'endettement public resterait très élevé sans diminution dans les prochains exercices.



5) Quelle sera l'association des collectivités locales au redressement des comptes publics ?

Avec la confirmation de la reprise économique et l'abandon progressif des mesures de soutien, c'est à travers le projet de loi de finances 2023 et la loi de programmation des finances publiques associée que le gouvernement devra prévoir des mesures de redressement des comptes publics.

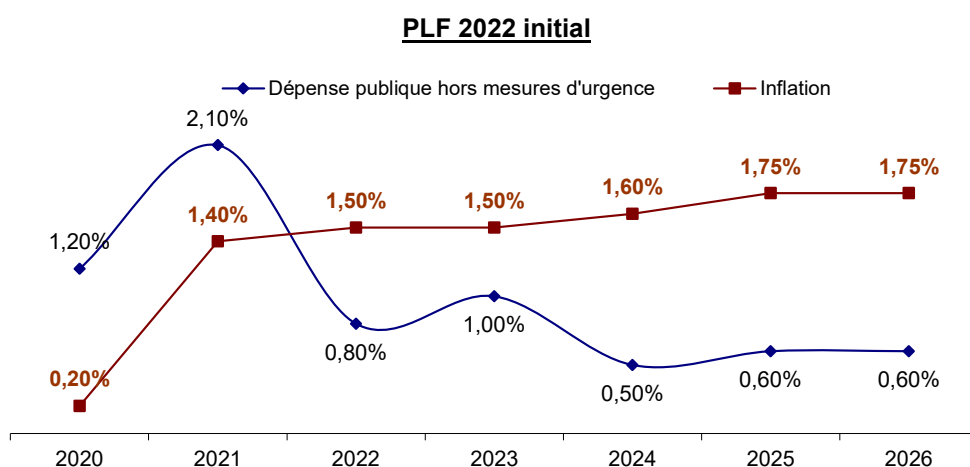
Pour mémoire, les précédentes mesures « d'association » des collectivités locales au redressement des comptes publics s'étaient traduites par :

- une Contribution au Redressement des finances publiques avec un prélèvement croissant sur la DGF au cours des exercices 2014 à 2017,
- puis, dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (déclinée dans les « contrats de Cahors »), le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement a été plafonné à +1,2% / an (avec quelques modulations) pour les collectivités avec un mécanisme de pénalité en cas de non-respect. Pour la collectivité régionale, ce taux était porté à 1,25 %.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a également fixé un objectif en termes de capacité de désendettement. Il est fixé à 9 ans pour les Régions. La capacité de désendettement est calculée sur le budget principal, en retenant soit l'épargne brute du dernier exercice, soit la moyenne des trois dernières années.

Si les collectivités locales sont amenées à contribuer à ce redressement, le mécanisme n'est toujours pas défini. Le rapport Arthuis de mars dernier proposait un élargissement des contrats de Cahors mais l'opposition à ces derniers nécessitera probablement de nouvelles orientations.

A ce stade, le scénario retenu par le gouvernement est une évolution des dépenses publiques inférieure à l'inflation.



Pour ce qui concerne les régions, 4 dispositions dans le PLF 2022 sont relevées et à suivre :

- une nouvelle baisse de 50M€ de la DC RTP et de la DTCE des régions (article 11). Les parts régionales de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale font l'objet d'une minoration de 25M€ chacune,
- la baisse des frais de gestion de CVAE et CFE alloués aux régions avec une conséquence de près de 127M€ de diminution de ces frais,
- la transposition de la décision (UE) 2021-991 du 7 juin 2021 relative au régime de l'octroi de mer (article 31),
- la réforme de la péréquation régionale.

C - Contexte de la Région Réunion

Le nouvel exécutif veillera à stabiliser l'endettement de la collectivité qui est à plus de 1 241 Mds€. En effet, le développement de nombreuses actions volontaristes ces dernières années ainsi que le chantier inachevé de la Nouvelle Route du Littoral ont impacté lourdement les finances de la collectivité.

La mandature s'attachera à rechercher des marges de manœuvre, en réinterrogeant certains dispositifs avec la recherche de plus de justice sociale, tout en garantissant des interventions optimales pour le développement de ses 3 axes prioritaires (humain et cohésion sociale, développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons et le développement durable et la transition écologique) pour la durée de son mandat 2021 à 2028.

Ces OB 2022 confirment la poursuite de travaux stratégiques (actualisation de la prospective, certification des comptes, notation) mais également la nécessité de développer de nouveaux process budgétaires pour optimiser l'action publique régionale.

1) Actualisation de la prospective

La stratégie financière régionale doit pérenniser les équilibres budgétaires et financiers à court et moyen terme et les rendre compatibles avec les ratios cibles de désendettement et d'épargne. Cette stratégie doit également s'insérer dans une vision à plus long terme, c'est le rôle de l'analyse prospective élaborée dans la Trajectoire d'Équilibre régionale.

Les principaux ratios relatifs à la situation d'endettement de la collectivité à respecter sont les suivants :

- une **capacité de désendettement qui devra retendre à 9 ans** conformément au seuil défini dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 pour l'ensemble des Régions,
- une épargne brute située à hauteur de +20 % des recettes réelles de fonctionnement en moyenne.

Le budget de la Région doit ainsi s'inscrire dans une programmation pluriannuelle budgétairement soutenable, tant en investissement qu'en fonctionnement (PPI/PPF).

Cette programmation pluriannuelle devra être actualisée puis intégrée à la Trajectoire d'Équilibre (TE) dont la mise à jour est faite chaque année en fonction des éléments législatifs et réglementaires ou du contexte social et économique du territoire.

L'actualisation de la TE fixera un nouveau cadre pour retrouver des ratios assurant les équilibres budgétaires et financiers et la confiance de ses partenaires externes, financiers et institutionnels pour les années à venir. Elle reprendra les engagements liés aux programmations en cours et les nouveaux programmes européens 2021/2027 ainsi que les priorités de la mandature.

2) La Certification des Comptes

Pour rappel, la Région Réunion s'est portée volontaire en tant qu'entité expérimentatrice dans les travaux de la Certification des Comptes.

L'opinion du Commissaire aux Comptes sur les comptes 2020 de la collectivité a été "une impossibilité d'exprimer une opinion", ce qui a été également le cas pour la quasi totalité des autres collectivités expérimentatrices.

L'exercice 2022 constituera le troisième exercice à blanc.

Ces travaux nécessiteront de nouvelles adaptations des règles comptables et budgétaires telles que celles définies dans le nouveau Règlement Budgétaire et Financier adopté en juillet 2021.

Le déploiement complet des écritures de rattachement de charges et des produits au sein des directions devra être opéré. D'autres corrections porteront sur les provisions, les dépréciations avec l'objectif de rentrer dans le droit optionnel en demandant au législateur de modifier la norme comptable M57 et la mise à jour de l'actif.

La Certification des Comptes favorisera la modernisation des performances en terme de d'organisation et de gestion.

3) Hypothèses d'évolution budgétaire (Art.L.4312-1 du CGCT)

En mouvements réels, les évolutions des ratios financiers sur la période 2014-2022 sont les suivantes :

En M€	CA Région								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Pré CA 2021	Cible CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	558,4	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	554,0	563,0
Dépenses réelles d'exploitation	385,3	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	396,3	393,0
Epargne de gestion	173,1	173,4	105,9	154,2	142,8	166,9	126,2	157,7	170,0
Intérêts dette	9,2	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	22,0
Epargne brute	163,9	164,9	94,6	137,7	122,1	143,7	105,8	136,9	148,0
Remboursement dette	19,9	19,9	52,0	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,6
Epargne nette	144,0	145,0	42,6	101,8	84,7	103,7	46,8	72,6	82,4
Dépenses d'équipement	440,5	590,0	528,3	603,3	534,3	397,5	296,4	316,5	260,0
Recettes propres d'investissement	104,0	176,8	182,8	317,9	229,7	218,4	194,2	97,9	100,0
Recours à l'emprunt	62,4	299,0	331,1	239,0	198,5	80,0	70,9	140,0	77,6
Fonds de roulement final	34,4	0,7	29,0	84,4	63,0	67,6	83,1	77,1	77,1
Endettement	351	566	825	1 028	1 190	1 230	1 241	1 317	1 329
Dette/EB	2,1	3,4	8,7	7,5	9,7	8,6	11,7	9,6	9,0

Le BP 2022 devra être élaboré à **niveau constant** par rapport à l'exercice 2021. Les crédits nécessaires devront être inscrits pour couvrir les engagements antérieurs et couvrir les obligations liées aux compétences de la collectivité et aussi la mise en place des priorités de la mandature. Les dépenses liées aux contreparties nationales devront être proposées pour assurer la fin des programmes européens 2014-2020. Il sera demandé aux directions de favoriser des dépenses nouvelles ayant un cofinancement européen ou national.

Les taux de fiscalité seront maintenus à niveau constant.

Dans le cadre des négociations avec l'Etat, il sera nécessaire de négocier un nouveau Protocole afin de financer les travaux d'achèvement de la NRL.

En outre, deux nouveaux chantiers budgétaires seront lancés:

- l'engagement de la recette dans le SI Finances ;
- la centralisation de la validation des engagements.

Pour les budgets annexes (Énergie, Musées et Transport) les besoins seront reconduits et arbitrés suivant les recettes proposées au BP 2022.

Pour les Programmes Opérationnels Européens, la confirmation de la seconde enveloppe REACT-UE des POE 2014-20204 devra être mise en œuvre en 2022 et la région confirmant sa responsabilité d'Autorité de Gestion devra mettre en place les crédits nécessaires pour les nouveaux POE 2021-2027 FEDER-FSE +, INTERREG OI et devra préfinancer, sur son budget principal, le volet régional du PO National FEAMPA,

D - La Gestion de la dette

En application des dispositions de l'article L. 4312-1 du CGCT, les éléments relatifs à la gestion active de la dette de notre Collectivités sont présentés ci-après :

1) Rappel sur la stratégie de financement 2021 de la Région

Ces dernières années, la Région s'était financée en faisant largement appel aux bailleurs (Banque Européenne d'Investissement, Agence Française de Développement, Caisse des Dépôts et Consignations).

Elle s'est également appuyée sur des enveloppes d'autres banques commerciales sur des volumes toutefois modérés.

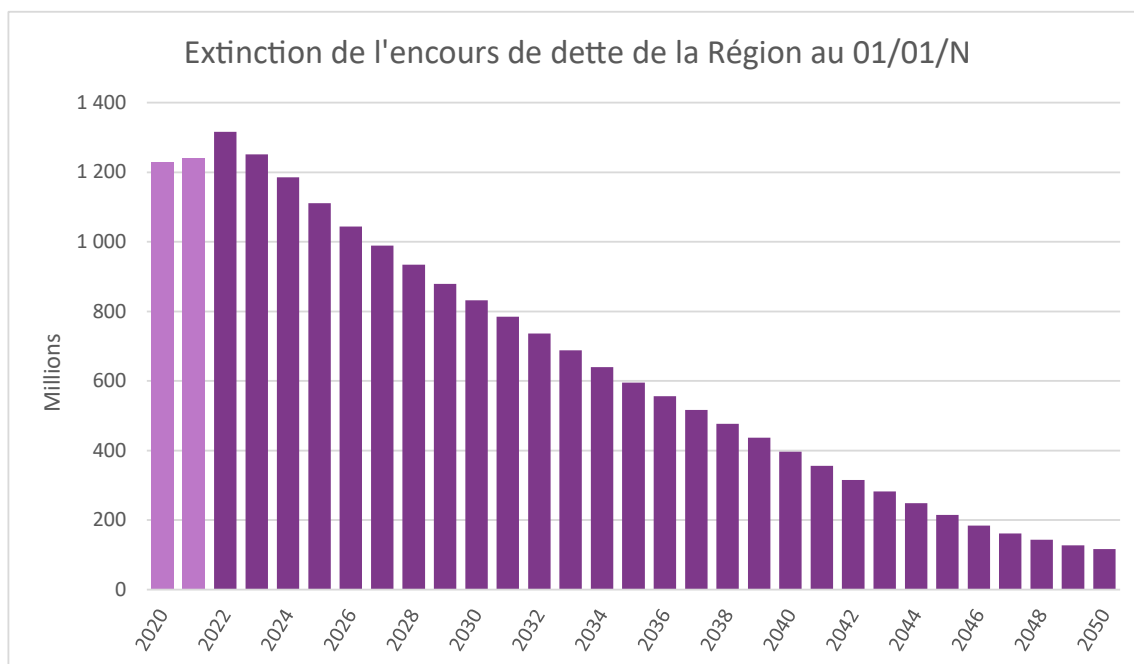
L'organisation de la consultation (planning, cahier des charges) a également facilité le positionnement des établissements.

En 2021, la Région a finalement retenu une enveloppe d'emprunts de 150 M€.

2) Le volume de l'encours de dette de la Région au 1^{er} janvier 2022

En 2021, la Région a tiré les 3 premières enveloppes présentées précédemment pour un volume de 140 M€. Aucun tirage complémentaire n'est prévu à ce stade. Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, l'encours de dette de la Région s'établit à 1 317 M€.

L'extinction contractuelle (hors prise en compte des prochaines mobilisations d'emprunt) est présentée ci-dessous :



3) Le coût moyen de l'encours de dette

La Région affiche un coût moyen prévisionnel de la dette de 1.55 % au 01/01/2022.

En M€	En cours au 01/01/2022		Taux moyen
	(en M€)	(en %)	(en %)
Exposition Taux fixe	773	59%	1,86%
Exposition Taux variable	521	40%	1,09%
Exposition Structurée	22	2%	1,72%
Total	1 317	100%	1,55%

L'encours de dette de la Région est diversifié afin d'apporter à la fois de la visibilité sur l'évolution de la charge financière mais également pour optimiser le coût de la dette.

Au 1^{er} janvier 2022, la part fixe de l'encours représentera 59 % de l'encours total. Cette part apporte de la visibilité sur le niveau de la charge financière de la Région.

La Région profite également du bas niveau des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable qui représente également 40 % de l'encours.

L'encours dit « structuré » représente 2 % de l'encours global est assimilable à des quasi taux fixe. Cette exposition est classée 1-B au sens de la Charte Gissler, c'est-à-dire la catégorie la plus sécurisée après le 1-A (98 % de l'encours de la Région). La Région n'a jamais recouru à des emprunts structurés toxiques ou volatils pouvant entraîner une forte dégradation des taux d'intérêt.

4) L'utilisation du programme NEuCP de la Région (billet de trésorerie)

La Région Réunion a mis en place un programme de billet de trésorerie, qui a pris effet début 2019, pour répondre à ses besoins de financement à court terme et optimiser sa gestion financière.

Sur le principe il s'agit d'un outil financier équivalent à une ligne de trésorerie. Il n'en diffère que par son aspect désintermédié, c'est-à-dire que la collectivité ne passe plus par un établissement bancaire pour obtenir des financements à court terme, mais va les chercher directement sur le marché financier.

La collectivité a émis de manière régulière sur son programme de NeuCP (billet de trésorerie). Cet instrument de financement a permis de générer des produits financiers compte-tenu des taux courts négatifs:

- 276 K€ en 2019,
- 231 K€ en 2020,
- 286 K€ en 2021.

5) Le besoin de couverture des autorisations de programmes engagés antérieurement

Les engagements de la collectivité à fin 2020 sont ainsi évalués :

– **en investissement** : les mandatements qui resteraient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 1 480,64 M€, soit environ 5,01 années de mandatement sur la base des réalisations 2020.

– **en fonctionnement** : les mandatement qui restaient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 406,27 M€, soit 1,78 années des réalisations 2020.

Pour la préparation du BP 2022, il conviendra de mesurer les besoins de crédits de couverture à fin 2021. Pour chacune des sections, ces besoins constituent réglementairement des dépenses obligatoires et impacteront l'ouverture des nouvelles capacités d'engagement.

L'ensemble des éléments ci-dessus exposés constitueront le contexte financier pour l'élaboration du projet de Budget Primitif de l'année 2022.

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : *LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE*

La transversalité des enjeux du développement humain nous invite au décroisement et à « l'hybridation » des politiques publiques. Relevant d'une approche pluridisciplinaire, le développement humain repose sur la réalisation de capacités essentielles, et notamment : l'accès à l'éducation, l'accès aux soins, à une alimentation et un logement de qualité, l'accès à l'emploi. Si ces capacités ne sont pas réalisées, de nombreux choix ne seront tout simplement pas possibles et de nombreuses opportunités demeureront inaccessibles.

L'objectif que se fixe la collectivité est de contribuer à l'élargissement de ces choix pour les Réunionnais, qui sont à la fois les bénéficiaires et les agents de ce développement. A cet effet, « *Le développement humain et solidaire* » est le premier axe et la pierre angulaire de la politique mise en œuvre par la Région Réunion.

Le développement humain et solidaire :

UNE POLITIQUE EDUCATIVE AMBITIEUSE

L'ambition de la mandature est de réussir une alliance éducative avec tous les acteurs de l'école, de la maternelle à l'université, et d'atteindre l'objectif de conduire plus de 50 % d'une classe d'âge à un diplôme d'enseignement supérieur dans la prochaine décennie.

Aussi, avec une population dont 30 % a moins de vingt ans, un taux de chômage de 21 %, soit deux fois et demi supérieur à celui de la métropole, **permettre à chaque jeune réunionnais d'accéder à une éducation d'excellence et à une formation de qualité, d'apprendre un métier et de s'insérer rapidement et durablement dans le monde du travail, constituent les priorités de l'action régionale.**

Pour répondre à ces enjeux majeurs, la nouvelle mandature a choisi d'investir dans **l'éducation et la formation de la jeunesse réunionnaise**, afin d'offrir à chacun, **les conditions optimales de réussite, une offre de formation diversifiée, des qualifications adaptées aux besoins du territoire, des parcours choisis et un accompagnement de proximité pour une véritable égalité des chances.**

Ainsi, les orientations qui sont proposées à partir de 2022 et durant les six années à venir, se traduiront par un plan d'actions dont la priorité sera d'œuvrer **pour une jeunesse mieux formée et une politique éducative ambitieuse.** Il visera également à **repositionner la collectivité dans son rôle de chef de file de la formation professionnelle**, en vue d'une meilleure coordination et d'un renforcement des actions de formation et d'orientation professionnelle sur le territoire, notamment en faveur des publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi.

Dès 2022, l'action régionale s'inscrira dans cette perspective et sera mise en œuvre dans un cadre budgétaire maîtrisé et en lien, pour une majorité d'actions, avec les objectifs des programmes opérationnels européens pour la période 2021-2027.

La réussite de chaque jeune dépend de la capacité d'un territoire à relever les défis d'une École qui accompagne, développe tous les potentiels et toutes les excellences et ce, quels que soient les territoires et quelles que soient les classes sociales.

Pour relever ces défis, la collectivité a placé sa mandature sous le sceau de l'ambition éducative qui se déclinera selon les axes prioritaires suivants :

- Favoriser la réussite en créant un environnement propice au travail et à la réussite ;
- Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires ;
- Favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales pour une vraie cohésion sociale ;
- Favoriser l'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre par le biais de la mobilité.

I – FAVORISER LA RÉUSSITE EN CRÉANT UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU TRAVAIL ET À LA RÉUSSITE

L'environnement dans lequel évoluent les jeunes joue un rôle indéniable dans leur réussite et contribue à leur qualité de vie au sein des établissements d'éducation et de formation.

A – Une programmation ambitieuse de réhabilitation et de construction de lycées

L'ambition régionale est de **construire, rénover et entretenir les lycées, afin d'offrir un cadre de qualité, propice à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune réunionnais**. Dans un souci de rééquilibrage des territoires, une réflexion sera menée avec les maires, afin d'adapter les lieux d'implantation de ces nouveaux établissements au regard de leurs spécificités.

1) Réhabiliter les lycées

Tout au long de la mandature, la collectivité engagera un plan de réhabilitation des lycées, qui portera sur la remise à niveau technique et réglementaire, la mise aux normes en matière d'accessibilité, la rénovation thermique et énergétique et sur l'adaptation aux évolutions pédagogiques et aux enjeux de développement durable. Ce plan se déclinera en 2022 à travers **12 chantiers de réhabilitation**. Par ailleurs, afin d'assurer la maintenance des bâtiments et des équipements techniques des lycées et optimiser le coût global pris en charge par la collectivité, **un plan pluriannuel de grosses réparations pour la période 2022-2027** sera élaboré en privilégiant les opérations de maîtrise de l'énergie.

2) Construire de nouveaux lycées

- **Le lycée de la Mer**

La priorité régionale portera sur le futur lycée tourné vers les métiers de la mer, dont l'implantation est prévue sur le site régional du CIRFIM au Port. Ce futur lycée, d'une capacité de 782 lycéens, s'inscrit dans un objectif de développement de nouvelles compétences en cohérence avec la « stratégie bleue » définie par la collectivité. **Pour 2022, la livraison des études d'aménagement et de programmation permettra de lancer le concours de maîtrise d'œuvre**. L'ouverture de cet établissement est envisagée pour la rentrée 2027.

- **Le lycée de Cilaos**

Afin de rapprocher l'éducation au plus près des populations et de contribuer à la dynamique engagée sur le territoire, des études de préfiguration devront démarrer dès 2022 pour l'implantation d'un lycée dans le cirque de Cilaos.

- **Le lycée forestier et le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie**

Deux autres lycées seront programmés sur la mandature, :

- un lycée tourné vers les métiers forestiers dont la localisation sera à déterminer ;
- un lycée des métiers, de l'hôtellerie et du tourisme qui viendra compléter l'offre de formation du lycée hôtelier de Plateau Caillou et dont la localisation devra prendre en compte l'évolution de l'offre hôtelière dans un objectif de répartition territoriale équilibrée.

Des réflexions seront donc engagées avec l'ensemble des acteurs pour déterminer la localisation et apprécier le dimensionnement de ces projets.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Plan pluriannuel grosses réparations 2022-2027	Taux d'avancement de la réalisation	-	-	80 % de la tranche annuelle des grosses réparations
Construire le lycée de la Mer	Taux d'avancement du projet	- Notification du marché de programmation - Démarrage de l'étude de programmation	- Marché notifié et étude de programmation démarrée	- Livraison des études d'aménagement et de programmation - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre
Construire le lycée de Cilaos	Taux d'avancement du projet	-	-	Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement des projets
Construire le lycée Forestier et réétudier l'implantation du lycée du tourisme	Taux d'avancement des projets	-	-	- Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement des projets et la localisation

B - Mettre à disposition des lycées les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement

Un environnement favorable à la réussite se traduit également par la mobilisation de moyens financiers, humains et matériels.

1) Accompagner financièrement les lycées

Dans ce cadre, la collectivité maintiendra en 2022 ses **dotations de fonctionnement et d'équipement aux lycées**, afin d'offrir aux jeunes réunionnais et aux équipes éducatives les meilleures conditions de travail, à la faveur des nouveaux enseignements et des évolutions des référentiels pédagogiques. La collectivité attachera ainsi une importance particulière à **la concertation avec les établissements et l'Académie** dans la mise en œuvre de ses politiques publiques, afin de répondre au mieux aux attentes pédagogiques.

2) Doter les lycées de moyens humains suffisants

Afin d'assurer le bon fonctionnement des lycées, des agents techniques sont mis à disposition pour assurer les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement, d'entretien général et technique des bâtiments. Ces personnels, qui œuvrent au quotidien au service de la réussite des lycéens font partie intégrante de la communauté éducative et doivent répondre au mieux aux besoins des établissements. Aussi, afin de renforcer leur professionnalisation, **un plan de formation pluriannuel adapté** sera élaboré, axé sur les gestes et postures pour prévenir les pathologies associées, ainsi que sur la spécialisation dans le domaine de la petite maintenance, tout en préservant la polyvalence des tâches.

Par ailleurs, **l'élaboration en cours d'un référentiel de gestion des emplois permettra à la collectivité de définir les moyens théoriques nécessaires à l'exercice des missions techniques** sur la base de critères et ratios prédéfinis conjointement. **La mise en œuvre de ce référentiel conduira à une dynamique d'optimisation des moyens et permettra d'ajuster sur du court, moyen et long terme les effectifs au sein des établissements** en tenant compte de la trajectoire d'équilibre.

Cet effort d'optimisation sera également renforcé à travers **une politique de remplacement efficiente pour les absences de courte durée**, par la **mobilisation d'une ou plusieurs équipes de remplaçants** pouvant remédier à une absence ponctuelle dès le premier jour où celle-ci intervient.

De plus, pour faire face au manque de spécialisation au sein des établissements, une analyse sera menée en 2022 sur un rééquilibrage **des équipes mobiles (EMATT)** entre les 4 micro-régions, ainsi qu'une possibilité de renforcement de ces personnels spécialisés.

3) Renforcer le parc d'équipement numérique des lycées

Enfin, créer un climat propice aux apprentissages passe également par le fait d'inscrire nos lycées dans leur époque en favorisant leur **inclusion numérique par le développement de pratiques pédagogiques innovantes**. En 2022, la collectivité poursuivra ses efforts financiers pour accompagner l'équipement des lycées, à travers le déploiement de la deuxième phase du **plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées** qui bénéficie du soutien financier de l'Europe au titre de l'initiative « Réact UE » du PO FEDER 14/20 et ce, afin d'améliorer la continuité pédagogique et de développer la mise en œuvre de **l'hybridation de l'enseignement**.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées	Taux d'avancement	-	-	50 %

II – FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN RÉDUISANT LES INÉGALITÉS SCOLAIRES

A - Orienter et mieux former

Favoriser la réussite, c'est permettre à chaque jeune de s'engager dans son choix d'orientation, de choisir les voies de formation qui correspondent à ses aspirations et à son projet professionnel. L'ambition régionale est d'amener chaque jeune réunionnais vers « son excellence personnelle » quel que soit sa situation sociale, scolaire et personnelle, afin d'offrir à chacun d'entre eux, les mêmes chances de réussite et réduire ainsi les inégalités scolaires.

1) Accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation

Plusieurs leviers peuvent ainsi être mobilisés. Le premier levier a trait à l'**orientation**, qui constitue un processus d'élaboration d'un projet personnel, professionnel et de formation nécessitant un accompagnement adapté pour faire des choix éclairés d'éducation et de formation professionnelle, des choix congruents par rapport à sa personnalité et réalistes par rapport au marché du travail, le tout dans une perspective de réalisation de soi. Aussi, pour que chaque jeune puisse construire son projet d'avenir, la Région veut se donner les moyens d'accompagner les jeunes réunionnais dans **une démarche d'orientation active, progressive et personnelle**.

En 2022, l'intervention de la collectivité en faveur de l'orientation se traduira par :

- **l'élaboration d'une documentation régionale sur les formations et les métiers** en lien avec les principaux partenaires de l'orientation, ainsi que les autorités de tutelles académiques du territoire. Les filières présentes à La Réunion seront valorisées, ainsi que les parcours professionnels qui permettront aux jeunes de se projeter ;
- **la diffusion de l'information régionale, nationale et européenne auprès des collégiens, des lycéens, des apprentis, des étudiants et de leur famille**. A ce titre, la Région développera un outil régional d'information accessible aux élèves via l'Espace Numérique de Travail (ENT). Chaque individu étant singulier, il s'agira ainsi de diversifier les supports de communication pour diffuser au mieux l'information via les différents supports de communication de la région en veillant à une diffusion de terrain et de proximité (réseaux sociaux, magazine, site internet, télé, portail d'information et caravane de la jeunesse).
- la mise en œuvre **d'actions spécifiques pour promouvoir les métiers et les formations**, tels que les salons virtuels avec les partenaires tels que l'Institut Universitaire de Technologie, pour la valorisation et la promotion de la voie technologique.

Ces actions visent à lever l'auto-censure notamment des jeunes issus de milieux défavorisés et à veiller à l'égalité des chances entre les filles-garçons en déconstruisant les stéréotypes de genre pour le choix des métiers et des formations.

2) Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale

Le second levier mobilisable **pour favoriser la réussite porte sur la diversification et la modernisation de l'offre de formation initiale**, afin de proposer de nouvelles formations qualifiantes et spécialisées, en adéquation avec le marché de l'emploi. Ainsi, les partenariats et les concertations seront accentués, afin que les formations mises en place correspondent au mieux aux futurs métiers. Il s'agira également d'articuler la carte des formations avec les **objectifs du futur schéma régional des formations technologiques de l'enseignement scolaire et supérieur à travers la signature d'un accord-cadre Etat-Région, visant la valorisation des formations technologiques**.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Accompagner les jeunes dans une démarche d'orientation active, progressive et personnelle	Nombre d'actions, manifestations réalisées	-	-	14
	Nombres de jeunes informés			60 000
Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale	Nombre de nouvelles places créées en lycées professionnels	121	121	201

B- Lutter contre le décrochage scolaire

Assurer l'égalité des chances, c'est aussi et surtout **lutter contre le décrochage scolaire**. Face à ce constat qui frappe encore trop de nombreux jeunes, l'urgence politique est d'œuvrer ensemble pour élaborer un plan d'envergure, afin de raccrocher le plus grand nombre de jeunes à un parcours de formation leur permettant d'accéder à une qualification.

1) Faire de la lutte contre le décrochage scolaire une cause régionale

En ce sens, un temps fort sera organisé en 2022 sur la thématique du décrochage scolaire associant et fédérant l'ensemble des acteurs et partenaires autour de la rédaction d'**un livre blanc de la lutte contre le décrochage scolaire**.

2) Renforcer au sein des lycées la mise en place de nouveaux micro-lycées

Il s'agira également, en lien avec les Plate-formes de Suivi et d'Appui aux jeunes (PSAD), d'encourager la persévérance scolaire et la deuxième chance, avec **le renforcement au sein des lycées de structures de micro lycée**, dont l'objectif est de permettre aux jeunes en situation de décrochage, après une interruption de scolarité d'au moins 6 mois, de reprendre leurs études.

La réflexion portera également, en lien avec l'Académie et le Conseil Départemental, sur la possibilité offerte aux primo lycéens, résidant dans **les territoires les plus enclavés et éloignés, de pouvoir démarrer leur second cycle d'enseignement secondaire au sein de leur collège, pour faciliter le passage entre ces 2 niveaux de cycle** et créer ainsi toutes les chances d'une meilleure adaptation et éviter par la suite un décrochage. La concertation pourra être lancée en 2022 avec les partenaires concernés.

3) Développer le soutien scolaire au travers l'éducation populaire

Pendant la durée du mandat, une attention sera portée sur le **développement du soutien scolaire pour tous et à tous les âges** pour réduire les inégalités scolaires. Cela se traduira par une mise en relation de l'ensemble des acteurs concernés selon des modalités à définir en commun. **Le soutien à l'éducation populaire** s'inscrira également dans cet objectif de réduction des inégalités pour permettre à tous un égal accès au savoir, à l'éducation et à l'émancipation.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Renforcer au sein des lycées la mise en place de nouveaux micro-lycées	Nombre de micro-lycées créés			Concertation avec les partenaires concernés
	Nombre de jeunes accueillis dans les micro-lycées			Etat des lieux et diagnostic

III - FAVORISER LA RÉUSSITE EN RÉDUISANT LES INÉGALITÉS SOCIALES POUR UNE VRAIE COHÉSION SOCIALE

A La Réunion, avec une population dont 40% vit sous le seuil de pauvreté et plus de 50% de lycéens boursiers, soit le plus fort taux national, l'enjeu majeur pour la collectivité régionale est d'assurer, par l'égalité des chances, une véritable égalité des droits et de cohésion sociale territoriale. C'est la raison pour laquelle le nouveau projet régional a l'ambition d'accompagner les familles les plus modestes et d'agir en faveur des publics les plus fragiles. A ce titre, plusieurs dispositifs seront mis en œuvre tout au long de la mandature, dont certains à titre expérimental dès 2022.

A- Garantir la gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

La gratuité des manuels scolaires sera aussi une préoccupation majeure de la nouvelle mandature, l'objectif étant de garantir la gratuité des manuels et/ou des ressources pédagogiques et d'aboutir à la mise en place d'un cartable 100% numérique pour le lycéen, ce qui induit le maintien de l'octroi d'un équipement informatique mobile aux lycéens. Pour cela, il s'agira en 2022 d'étudier de façon concertée avec les lycées, les associations de parents d'élèves et les fournisseurs de manuels scolaires (formats papier et numérique), un nouveau dispositif qui conjuguerait les exigences pédagogiques, l'optimisation des outils numériques mis à disposition des lycées, tout en visant la gratuité pour les familles. Sur la base de cette concertation, une expérimentation pourra être menée dans quelques lycées avant une généralisation du nouveau dispositif.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Le cartable numérique et la gratuité des manuels scolaires	Nombre de licences numériques achetées			120 000

B- Améliorer l'accès et l'attractivité des restaurants des lycées

La restauration scolaire qui s'inscrit dans la pause méridienne est un moment privilégié et convivial déterminant pour la réussite scolaire et le bien-être des élèves. Ainsi, au regard du contexte sanitaire et social de La Réunion, où le niveau de prévalence au diabète est trois fois supérieur à celui de la métropole, l'accès à une nourriture équilibrée et saine s'avère souvent compliqué pour tous les lycéens. C'est pourquoi le renforcement de l'attractivité, de la qualité des repas servis **et l'accessibilité du plus grand nombre à la restauration des lycées, constituent un enjeu fort pour la collectivité.** Dans un premier temps, la collectivité **sensibilisera les municipalités sur les enjeux de santé publique, en veillant à limiter l'installation de camions bar aux abords des lycées.** Elle mènera également **une politique volontariste visant à aboutir à proposer à terme le prix du repas à 1 euro en faveur des familles les plus modestes et ce, tout en préservant la qualité des repas servis.** En 2022, seront engagés les premiers travaux en ce sens, visant à **une harmonisation des tarifs à la rentrée scolaire 2023.** La collectivité reprendra également les échanges avec la Caisse Nationale d'Allocation Familiales en vue de permettre aux lycéens de bénéficier **d'un montant de prestation d'accueil et de restauration scolaire (PARS) équivalent à ceux des élèves du primaire et des collèves.**

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Fixer à 1€ le prix du repas au sein des restaurants des lycées	Montant de la participation des familles à la restauration des lycées	-	Forfait de 5 jours : 2,37 € à 3,65 €	Harmonisation des tarifs de restauration

C - Lutter contre la précarité menstruelle

Cette lutte constitue un enjeu important de santé publique et de solidarité. En effet, de nombreuses études ont montré que certaines jeunes filles issues de milieux défavorisés manquaient l'école, faute de pouvoir bénéficier de protections hygiéniques pour des raisons financières. Ce sujet tabou est pourtant d'intérêt général car il peut avoir des répercussions sur le bien-être, l'estime de soi, la vie sociale et peut encourager le décrochage scolaire ou le renoncement au travail. L'action de la collectivité visera à permettre aux lycéennes un accès gratuit à des protections hygiéniques. En 2022, une expérimentation sera proposée dans 5 lycées maximum par micro-région, afin de définir par la suite, les modalités les plus adaptées et aboutir à une généralisation auprès de l'ensemble des établissements.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Lutter contre la précarité menstruelle	Nombre de lycéennes concernées par l'expérimentation	-	-	15
	Nombres de protections distribuées			80 000

1)

Le développement humain et solidaire :

INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont le socle fondamental pour accroître l'agilité individuelle et collective, créer de la valeur économique et réussir les transitions sociétales d'un territoire. La stratégie régionale a pour ambition de faire de La Réunion un territoire d'excellence, d'innovations et d'expérimentations par la recherche et la formation de ses étudiants.

S'appuyant sur les compétences de formation et de recherche, cette stratégie s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- Contribuer à l'élévation du niveau de qualification et à la réussite des jeunes réunionnais, afin d'atteindre 50% d'une classe d'âge de diplômés de l'enseignement supérieur,
- Développer et renforcer les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire et plus largement de la zone Océan Indien,
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation sur le territoire en lien avec les objectifs du programme opérationnel FEDER pour la période 2021-2027 et la stratégie de spécialisation intelligente (S3).

I - PILOTER UNE NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

La Région Réunion doit être architecte de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Cette stratégie régionale, réécrite en 2022, permettra d'engager La Réunion vers une économie moderne de la connaissance, écologique et ouverte aux nouveaux mondes.

2022 sera l'année de la structuration et de la consolidation d'un vrai pilotage de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 21-27. A ce titre, les travaux relatifs à la **révision du Schéma Régional de l'Enseignement et des FORMations Supérieures et de la REcherche de La Réunion (SEFORRE)** seront donc lancés sur la base d'une large concertation, en vue d'aboutir en 2022 à la rédaction d'un document stratégique et prospectif partagé.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Piloter la stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche	Elaboration d'une stratégie Nombre de contrats d'objectifs et de moyens			Révision du SEFORRE 5

II - DÉVELOPPER ET RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A- Accompagner les étudiants dans leurs parcours de réussite

1) Développer les formations dans les filières adaptées aux besoins du territoire

La collectivité poursuivra son accompagnement en faveur des formations d'excellence (formation d'ingénieurs, masters d'ingénierie, masters ouverts à l'international...) ou des parcours adaptés pour développer les compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes en lien avec les

filières stratégiques du territoire. Un soutien particulier sera apporté aux formations de Licence et d'Excellence dans le domaine des sciences humaines, de la technologie et l'ingénierie. Un effort sera mené également en direction des filières professionnelles et des filières technologiques de l'IUT en cohérence avec le futur schéma régional des formations technologiques.

2) Renforcer les dispositifs d'aide aux étudiants

Et parce que la question des ressources financières constitue une des conditions de réussite des étudiants, d'autant plus prégnante à La Réunion eu égard au taux d'étudiants boursiers et des difficultés engendrées par la crise, **la Région en lien avec les acteurs publics mènera une réflexion sur l'harmonisation des dispositifs actuels, en vue d'une refonte de l'ensemble des aides vers une aide territoriale.**

Dans le même objectif et afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants et faciliter leur connectivité numérique, **la collectivité coordonnera, en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués, la mise en place d'un schéma directeur de la vie étudiante.**

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Accompagner les étudiants dans leurs parcours de réussite	Nombre d'étudiants bénéficiaires d'aide régionale	4 000	3 951	4 000

B – Accompagner les opérateurs de l'enseignement supérieur

1) Soutenir les structures de formation d'enseignement supérieur

En 2022, la collectivité poursuivra son accompagnement aux structures d'enseignement supérieur telles que l'Ecole Supérieure d'Arts de la Réunion (ESAR), l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSAM), l'Institut Régional de Management en Santé (IRMSOI) et l'Université. Ainsi pour s'inscrire dans une démarche co-constructive avec ces opérateurs, la collectivité proposera la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens, qui formalisera les engagements de chaque acteur.

2) Participer à la construction des infrastructures universitaires

La collectivité contribuera avec le concours des fonds européens à la construction et/ou l'aménagement des infrastructures universitaires de l'enseignement supérieur, afin de permettre aux jeunes de se former dans des conditions optimales. Dans ce cadre, elle accompagnera les projets d'investissements identifiés par l'Université, qui s'inscrivent dans les priorités stratégiques du projet de mandature.

III - UNE NOUVELLE STRUCTURATION DE LA RECHERCHE FAVORISANT L'INNOVATION ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET RÉGIONAL

La recherche est l'un des leviers majeur du développement social et économique du territoire. Il s'agira ainsi de valoriser les avantages du territoire en s'appuyant sur la recherche-développement et l'innovation (RDI). Cette stratégie qui concourt à celle de l'Europe en matière de croissance intelligente, durable et inclusive est portée au niveau local par la Stratégie de la Spécialisation Intelligente du territoire (S3).

Ainsi en cohérence avec les objectifs de la S3, la collectivité ciblera son intervention sur des projets à même de répondre aux enjeux actuels et futurs de notre territoire.

A – Accompagner la recherche développement et l'innovation

1) Soutenir les projets de recherche développement et d'innovation

La Région apportera son concours aux projets de RDI et aux unités de recherche du territoire, notamment en sciences humaines et en technologies. La Région poursuivra ainsi son accompagnement en faveur des laboratoires et organismes de recherche dans leurs programmes de recherche dans le cadre du PO FEDER 2021-2027 à travers la mise en œuvre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrivant dans les priorités de la Stratégie de la Spécialisation Intelligente. Afin de soutenir des projets innovants et inattendus, un programme « blanc » de RDI sera initié.

2) Promouvoir le développement de plate forme de recherche et d'innovation

Afin de consolider l'écosystème de RDI territorial, l'intervention de la collectivité visera à promouvoir le développement de plate-forme de recherche et d'innovation en capacité de répondre aux demandes d'entreprises en RDI et d'accélérer le transfert technologique (CYROI, CIRBAT).

3) Accompagner les doctorants

Afin de soutenir des travaux de recherche fondamentale et/ou appliquée portant sur des projets d'intérêt régional ou intéressant les domaines d'intérêt majeur de la spécialisation intelligente du territoire, la région poursuivra le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat aux travers les **Allocations Régionales de Recherche** en direction des étudiants réunionnais (PO FEDER), mais aussi de ceux des pays de la zone OI (Interreg).

Par ailleurs, le **dispositif d'allocation post-doctorale** sera également poursuivi en vue de favoriser les conditions d'accès à l'activité et à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, de permettre la valorisation et le transfert de leurs savoirs faire aux laboratoires et aux entreprises, et de répondre également aux objectifs d'une société inclusive.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Soutenir les projets de recherche développement et d'innovation	Nombre de projets de recherche accompagnés		-	2
	Nombre de doctorants accompagnés	25	25	25

B- Soutenir la recherche locale pour renforcer la résilience du territoire

1) Le centre de recherche de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise

La collectivité régionale poursuivra avec le concours des fonds européens (FEDER) son soutien en faveur du programme d'actions de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF), relatif à la valorisation et à la diffusion des données acquises sur le Piton de la Fournaise, afin qu'il devienne une plateforme de recherche moderne de rang mondial et international.

2) Le projet d'Observation et gestion de l'érosion côtière (OBSCOT)

Il s'agira également de soutenir le projet d'Observation et gestion de l'érosion côtière (OBSCOT) porté par le BRGM, en lien avec le changement climatique et la résilience du territoire.

3) Soutenir les énergies renouvelables locales

En 2022, des travaux de recherche pourront être relancés sur la géothermie et les énergies marines afin d'identifier et accompagner le développement d'énergie renouvelables qui contribueront à l'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique.

C – Soutenir la recherche locale pour renforcer la sécurité alimentaire

La Région Réunion poursuivra aussi son soutien aux programmes de recherche agronomique menés par le CIRAD sur le plan local et régional et à l'extension du Pôle de Protection des Plantes selon une convention spécifique en 2022, année de transition.

1) Promouvoir la recherche locale en partenariat et développer des projets de recherche basés sur la coopération régionale

Les programmes de recherche en partenariat développés dans les domaines de la santé (animale et humaine, végétale et environnementale), des systèmes agro-alimentaires et des services et impacts des activités agricoles, seront poursuivis sur des bases agroécologiques, de préservation et de valorisation de la biodiversité. Ils visent le développement de filières agricoles durables, l'autonomie alimentaire et la sécurité sanitaire dans un contexte de changement climatique.

Les projets de recherche régionaux alimentent la Plateforme régionale de coopération en Recherche Agronomique pour le Développement en océan Indien (PréRAD-OI), dans la perspective de la mise en place d'un observatoire des agricultures de l'océan Indien.

2) Renforcer le Pôle de Protection des Plantes (3P)

Il s'agit de contribuer à une agriculture saine et durable et à une coopération régionale renforcée en recherche et développement.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Promouvoir la recherche locale en partenariat et développer des projets de recherche basés sur la coopération régionale	Nombre ETP, de chercheurs	69 ETP	-	32 ETP
	Nombre de projets	6 projets		6 projets
Renforcer le Pôle de Protection des Plantes (3P)	Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	-	-	Cible 2023 : 20

D - Soutenir le développement hospitalo-universitaire

En 2015, le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, l'Université de La Réunion - UFR Santé et la Région Réunion se sont inscrits dans une vision prospective de création d'un statut de « **Chef de clinique hospitalo-universitaire régional (CCHUR)** », indispensable à la structuration locale de la recherche en santé sur l'Île et associé au titre de chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH). Des conventions de partenariat ont financé des postes de CCHUR depuis 2015, avec actuellement un poste de CCHUR spécialisé en dermatologie pour 2021-2023.

La collectivité renforcera par ailleurs son accompagnement à l'équipement du CHU de La Réunion afin de prendre en compte les enjeux traditionnels d'autonomie sanitaire et d'attractivité de La Réunion dans la Zone Océan Indien ainsi que les nouveaux enjeux révélés par la crise sanitaire du

COVID. A cet effet, elle mobilise les crédits REACT UE du plan de relance européen pour les projets du CHOR et le futur PO FEDER-FSE 2021-2027 pour les projets du CHU.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Soutenir le développement hospitalo-universitaire du territoire au travers du dispositif CHUR	- Nombre de formations proposées par le CHUR sur 2 ans - Participation à la recherche et publications du CHUR sur 2 ans	-	-	- 90 formations (1/2 journée) sur 2 ans - au moins 1 publication sur 2 ans

Le développement humain et solidaire :

DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

De par son insularité, son taux de chômage élevé notamment chez les jeunes, ses 110 000 illettrés ou encore le vieillissement de sa population, La Réunion est confrontée à des défis de taille en termes de développement humain.

Pour faire face à ces enjeux socio-économiques immédiats, mais également anticiper les défis à venir, en tant que chef de file de la formation et de l'orientation professionnelles, la collectivité régionale doit prendre toute sa place pour accompagner le territoire vers les différentes transitions qui se présentent à lui et être aux côtés des Réunionnais pour améliorer leur niveau de qualification et leur employabilité.

A ce titre, l'année **2022 sera une année charnière et décisive** marquée par la **révision de deux outils stratégiques** pour l'établissement de la carte régionale des formations professionnelles que sont le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (**CPRDFOP**) et le **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales**.

Par ailleurs, la recontractualisation avec l'État pour la relance du PACTE permettra de faciliter l'accès à la formation pour les publics concernés tout en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise.

Dans le cadre de sa mission réglementaire en matière de formation et d'orientation professionnelle tout au long de la vie, l'action de la Région se déclinera autour de 4 axes majeurs :

- Anticiper en amont les attentes du territoire à travers le renforcement de la veille stratégique en vue d'une analyse prospective, pour identifier les métiers en tension, améliorer l'animation de filières et mettre en place une politique de formation innovante et de qualité ;
- Proposer une carte de formation diversifiée qui contribue au développement du potentiel d'employabilité des Réunionnais et qui répond aux besoins du territoire grâce à une offre intégrant des actions préparatoires, des programmes sectoriels, des formations dans le domaine sanitaire et social, des formations supérieures ou encore de la formation par apprentissage en s'appuyant sur les organismes de formation agréés par la Région, mais également sur sa SPL Formation, dont le rôle sera redéfini pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre de la politique régionale de formation professionnelle ;
- Accompagner les structures de formation professionnelle dans leur fonctionnement et pour leurs investissements, mais également les publics concernés, à travers des aides individuelles ciblées ;
- Coordonner davantage le réseau d'acteurs du Service Public Régional de l'Orientation pour une meilleure accessibilité de l'information sur l'orientation avec pour objectif de mieux orienter pour mieux former et mieux insérer.

I – RENFORCER LA VEILLE STRATÉGIQUE ET LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES FORMATIONS

A - Réaliser un diagnostic partagé du territoire

Parce que le premier facteur de compétitivité d'une économie réside dans le capital humain, la Région, en sa qualité de **chef de file de la formation professionnelle**, engagera **une nouvelle dynamique**, afin de mettre en œuvre **une véritable politique de formation professionnelle innovante et de qualité**.

Dans cette perspective, la collectivité se donnera les moyens pour assurer le pilotage du diagnostic sur l'identification des besoins en termes de compétences, afin d'élaborer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire. Pour cela, il s'agira pour la Région de mener **une veille permanente et prospective sur l'adéquation des besoins entre formations et emplois**, en s'appuyant sur l'étude des grands projets créateurs d'emplois, l'analyse des évolutions structurelles des secteurs d'activités et des métiers, ainsi que sur les travaux de l'Observatoire Régional des Compétences.

Pour définir et mettre en œuvre sa stratégie de formation professionnelle, la Région procédera également en 2022, à l'actualisation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), ainsi que du **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, qui préciseront les orientations régionales en matière de formation pour les cinq prochaines années, tout en prenant en compte les nouvelles dispositions nationales**.

Dans ce cadre, une attention particulière sera apportée aux secteurs impactés par la crise sanitaire, dont notamment ceux du **social et de la santé** qui ont montré leurs besoins en termes de compétences et la nécessité de développer une offre de formation sur le territoire. Les métiers les plus concernés sont ceux du **médical ou du para-médical, des services à la personne, ou de l'accueil des jeunes enfants**.

De plus, en corrélation avec l'axe de développement économique et d'ouverture de nouveaux horizons pour la création d'emplois et d'activités, les documents stratégiques régionaux intégreront, dans leur réflexion, de **nouveaux secteurs tels que l'économie de la mer, la souveraineté alimentaire, les industries culturelles créatives, l'autonomie énergétique, et la politique de traitement des déchets** dans le respect de l'environnement.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Mettre en place les outils de diagnostic partagé de territoire et de veille stratégique	Actualisation des schémas régionaux : CPRDFOP et SRFSS	Action nouvelle	-	Choix de l'AMO Réalisation des diagnostics actualisés sectoriels et des territoires 1ères pistes de travail

B - Évaluer la qualité des formations

Par ailleurs, la collectivité s'attachera à améliorer **le suivi de la qualité des prestations de formations** qu'elle finance à travers une démarche projets et d'intelligence collective tout en recherchant des méthodes d'achats adaptées, souples et réactives.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Mettre en place le dispositif d'évaluation de la qualité des formations	Procédure de contrôle	Action nouvelle	-	Finalisation de la procédure de contrôle qualité et des indicateurs
	Définition des indicateurs d'évaluation de la qualité			

II - ÉLABORER UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE POUR UN VÉRITABLE PARCOURS DE FORMATION EN VUE D'UNE INSERTION DURABLE

A – Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi

L'ambition de la Région est de **former** les demandeurs d'emploi, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore les publics touchés par l'illettrisme, afin de les faire entrer ou de les maintenir dans l'emploi.

1) Proposer de véritables parcours de formation

Les formations de pré-qualification, les formations sectorielles, les formations sanitaires et sociales, les formations supérieures, l'apprentissage ou encore la formation pour adultes sont autant de leviers dont dispose la collectivité pour proposer une carte de formation diversifiée permettant un véritable parcours d'insertion à chacun en fonction de son profil et de ses objectifs.

Pour financer ces actions de formation, la collectivité s'appuiera sur le **Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC)** pour la période 2019 à 2022, contractualisé avec l'État le 18 avril 2019, qui **sera relancé à partir de 2022**, sur le **Plan de relance** de l'État présenté le 03 septembre 2020, ainsi que sur **les fonds européens (Programme Opérationnel Fonds Social Européen +)**.

2) Contribuer à l'élévation du niveau de qualification

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et élever leur niveau de qualification, la collectivité poursuivra ses **actions visant à les remobiliser et les pré-qualifier**. Pour les jeunes en situation de **décrochage scolaire**, le dispositif « Rebondir » ou encore le soutien au RSMAR et à l'Ecole de la Deuxième Chance (E2CR) seront reconduits en 2022 (cf chapitre *Pour une île solidaire*). D'autres actions de formations plus ciblées de **remise à niveau** dans les secteurs porteurs (BTP, hygiène, numérique...) seront également programmées pour améliorer l'employabilité des publics fragiles. Une attention particulière sera portée à la **lutte contre l'illettrisme** avec pour objectif de consolider la maîtrise d'un socle minimum de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier.

Considérant les secteurs en tension et hors tension, ainsi que les mutations économiques, un **programme de formations sectorielles** sera élaboré pour **faciliter l'accès ou le retour à l'emploi** des demandeurs d'emplois sur les postes à pourvoir sur le territoire avec une certification ou une qualification à la clef, tout en permettant une professionnalisation des secteurs et en réduisant le décalage entre le niveau et les compétences requises et ceux disponibles sur le marché. Les secteurs du BTP, de la transition écologique, du tourisme, du sanitaire et social, et du commerce, identifiés dans le CPRDOF, restent prioritaires en complément de ceux ciblés par le PACTE 2022, que sont le maritime, le numérique, le transport logistique et l'automobile.

Dans le domaine sanitaire et social, les besoins prospectifs locaux et nationaux au regard du contexte de la crise Covid, mettent en évidence **la nécessité de former davantage de professionnels dès à présent**. L'action de la collectivité en 2022 se déclinera dans ce domaine

autour de 4 axes majeurs étayés par des enquêtes et des analyses prospectives existantes ou à mener :

- engager des discussions pour augmenter les quotas de formation pour certains diplômes (infirmier, masseur-kinésithérapeute, manipulateur radio, accompagnant éducatif et social...);
- explorer de nouvelles filières de formation en consolidant l'offre de formation existante sur le territoire à travers l'installation d'une nouvelle école tout en coordonnant le soutien de la collectivité aux projets individuels de mobilité ;
- encourager la formation par la voie de l'apprentissage en capitalisant sur les premières expériences lancées dans le secteur social ;
- initier quelques sessions de pré-formations délocalisées dans les « écarts » afin de rapprocher la formation des publics cibles.

Ce sont autant d'éléments qui viendront alimenter les travaux préparatoires du prochain Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) visant à rendre plus lisible la carte des formations dans ces secteurs.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Mettre en place de véritables parcours de formation	Nombre de personnes formées	10 000	8 000	11 000
	Taux de sortie positive (en formation ou en emploi)	-	48 %	55 %
Contribuer à l'élévation du niveau de qualification des publics en recherche d'emplois	Nombre de certification CLEA	-	-	646
	Nombre de formations proposées dans les secteurs en tension	-	-	1500
	Nombre de personnes formées dans les secteurs sanitaires et sociales	2 800	2 700	2 850

B- Valoriser la formation par voie d'apprentissage

En matière **d'apprentissage**, la compétence de la collectivité régionale a été recentralisée et son rôle de financeur principal des CFA a été transféré, l'obligeant à réviser son champ d'intervention dans la limite des moyens financiers qui lui sont alloués par France Compétences. Afin de s'inscrire dans une démarche co-constructive avec l'ensemble des acteurs de la nouvelle gouvernance, la collectivité mettra en œuvre des **contrats d'objectifs et de moyens avec les OPCO** en vue de garantir la complémentarité et la pertinence des financements. Par ailleurs, le **dialogue avec les Centre de Formation d'Apprentis (CFA)** doit être renoué pour aborder les problématiques liées à la réforme et faire connaître les orientations régionales. Pour aller plus loin dans le cadre de sa politique engagée en faveur de l'apprentissage, la collectivité initiera des partenariats pour valoriser les formations par voie d'apprentissage.

C- Rénover l'offre de formation de la SPL AFRAPAR

Dotée d'une mission d'intérêt général dans le domaine de la formation professionnelle pour le compte de la collectivité régionale, la **SPL AFRAPAR doit évoluer** et s'adapter aux nouveaux besoins dès l'année 2022. Outil de gestion souple à disposition de la Région pour la réalisation de sa politique de formation professionnelle sur le territoire, cette structure sera concernée en 2022 par :

- * une **redéfinition de sa carte pédagogique** en lien avec les métiers en tension (numérique, économie bleue, transition écologique, de la culture et du sport...),
- * un **élargissement de son offre de formation et une élévation de la qualification de ses formations (niveaux 5 et 6)** avec pour objectif de former plus de 2000 stagiaires par an,
- * un **étoffement de ses missions** avec notamment l'organisation de sessions d'examens aux titres professionnels et la poursuite de la coordination des points relais conseil pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).

D – Renforcer la coordination du Service Public Régional de l'Orientation

Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région a pour mission de coordonner l'ensemble des prescripteurs du SPRO intervenant auprès des publics en recherche de formation ou d'insertion, dans l'accompagnement à l'élaboration de leur projet professionnel et leur parcours de formation. En tant que **coordonnateur du SPRO**, la collectivité déclina dès 2022 **un plan d'actions à mettre en œuvre sur les prochaines années pour améliorer la couverture territoriale du réseau des acteurs de l'orientation et renforcer leur professionnalisation.**

1) Créer des Maisons de l'Orientation

Des **Maisons de l'Orientation** pourront être déployées sur le territoire pour mieux identifier les acteurs de l'orientation à La Réunion grâce à une porte d'entrée mutualisée pouvant servir de relais sur l'ensemble de l'île et notamment dans les secteurs excentrés. Des partenariats seront établis avec l'ensemble des acteurs pour animer ce réseau de proximité et des événements seront organisés à l'échelle des micro-régions, voire un événement régional.

2) Renforcer le déploiement de la Caravane de la Jeunesse

Par ailleurs, il s'agira de **renforcer auprès des publics isolés la présence de la caravane de la jeunesse**, outil d'animation et de communication du SPRO, en l'équipant de supports et d'outils de communication et en la dotant d'outils attractifs tels que les casques de réalité virtuelle permettant la découverte des métiers, des témoignages de personnes ayant réussi leur insertion, des zooms-métiers, ...

Parallèlement, **un programme d'animation et de valorisation sur les métiers en tension d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain** sera mis en place avec l'ensemble des acteurs du réseau. L'objectif est de communiquer sur les opportunités d'emploi et de valoriser les métiers qui recrutent auprès des publics en recherche d'insertion.

3) Accompagner la professionnalisation des acteurs

Afin de **renforcer la professionnalisation des acteurs**, les ateliers mis en place en partenariat avec la Cité des Métiers et Réunion Prospectives Compétences pour accompagner les Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP) dans leurs missions, vont s'intensifier en 2022. Des outils sont également en cours de développement pour venir en appui des professionnels dans leur mission d'information et de conseil.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Rendre plus lisible le réseau des acteurs de l'orientation	Création de la maison de l'orientation	-	-	Réalisation de l'étude d'implantation et choix du site
	Labellisation des acteurs du SPRO	-	-	Création du label SPRO et lancement de l'appel à candidatures
	Nombres d'animations de la Caravane de la jeunesse	-	7	28
Soutenir et renforcer la professionnalisation des acteurs du SPRO	Nombre de structures accompagnées et financées	7	7	7
	Nombre d'ateliers de professionnalisation mis en œuvre	10	33	100

III - LES PUBLICS ET LES PARTENAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A- Renforcer les partenariats avec les acteurs de la formation professionnelle

Afin que la formation professionnelle et l'apprentissage soient des voies d'excellence, la collectivité continuera à apporter son **soutien financier aux structures de formation et à financer des aides individuelles pour accompagner le mieux possible les publics concernés vers la réussite.**

Dans le domaine des formations supérieures, la collectivité s'attachera à maintenir et améliorer l'offre de formation pour répondre aux besoins du territoire en direction des jeunes titulaires du baccalauréat et dans le cadre de la continuité de parcours pour les demandeurs d'emploi formés sur des niveaux bac et bac +2. **Une réflexion sur les modalités de financement de ces écoles devra être menée en 2022.**

S'agissant des structures dispensant des formations dans le domaine sanitaire et social, la collectivité continuera à améliorer les conditions de vie et de réussite des apprenants en finançant les coûts de formation tant en fonctionnement qu'en équipement des instituts et des écoles concernés, tout en s'assurant de la qualité des formations proposées, et en révisant son cadre d'intervention pour lui permettre de mieux évaluer et sélectionner à priori les programmes d'équipements. A noter qu'en 2022, la formation d'Infirmier en Pratique Avancé (IPA) devrait être proposée par l'Université de La Réunion et la Région pourra accompagner, si besoin.

Dans le domaine de l'apprentissage, un appel à projets ou à manifestation d'intérêts sera lancé par la Région pour accompagner le développement d'actions de formation dans des secteurs jugés prioritaires par rapport aux besoins du territoire.

B- Accompagner les apprenants de la formation professionnelle

Au-delà des financements apportés aux organismes, l'intervention de la collectivité dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage se poursuivra à travers **différentes aides individuelles** :

- * La **rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** qui a pour but de compenser les frais engendrés par la formation (achat de petits matériels, transport, repas, garde d'enfant...).
- * Pour les **apprentis**, l'aide à la mobilité sera reconduite en 2022 (cf chapitre Mobilité).
- * **Pour les étudiants/stagiaires**, les bourses spécifiques y compris culturelles seront maintenues et seront intégrées dans la réflexion globale qui sera menée en faveur des aides aux étudiants.

Accompagner les structures et aider les publics	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Élaborer des partenariats avec les financeurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Nombre de contrats d'objectifs et de moyens établis	-	-	7

Le développement humain et solidaire :

MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ ET INVESTIR DANS L'AVENIR

La collectivité est porteuse d'une nouvelle vision de la Mobilité qui n'est plus vécue par les jeunes en études ou en emploi comme une sanction, mais comme une valeur ajoutée au curriculum vitae, sous forme de séjours courts (stages ou échanges universitaires) ou plus longs (Grandes écoles telles que Sciences PO...) qui permettent d'acquérir des compétences nécessaires à un retour dans de meilleures conditions sur l'île, ou d'accéder plus facilement à un emploi.

L'objectif est de se former non seulement en Métropole mais aussi en Europe, à l'étranger et dans la Zone Océan Indien afin d'une part, de s'insérer sur le marché de l'emploi et d'autre part, d'apporter une valeur ajoutée au territoire une fois les études terminées.

A La Réunion, où le taux de chômage des jeunes est particulièrement élevé et un très grand nombre d'entre eux sortent encore aujourd'hui du système scolaire sans diplôme, le taux de jeunes Réunionnais qui ne sont ni en emploi, ni en formation ni en études est de 35 % pour les 15-29 ans contre 14 % pour la France continentale, soit une proportion deux fois plus élevée alors que l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi est fortement corrélée au niveau de diplôme obtenu. En ce sens, l'acquisition d'un diplôme ou d'une qualification de l'enseignement supérieur. Est un accélérateur de l'insertion professionnelle.

La diversification de l'offre de formation et l'adéquation entre l'offre de formation et l'offre d'emploi sont des priorités de la mandature. Néanmoins, dans l'attente de l'atteinte de ces objectifs, il apparaît indispensable d'engager une politique volontariste en matière de mobilité éducative et de formation professionnelle à la hauteur des enjeux régionaux tant en termes d'égalité des chances, de réussite pour le plus grand nombre qu'au niveau de l'insertion professionnelle des jeunes Réunionnais.

I - RENFORCER ET AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE MOBILITÉ ÉDUCATIVE

Compte tenu de ces enjeux, la collectivité mettra en œuvre une politique ambitieuse en matière de mobilité et accentuera son effort en faveur des lycéens et étudiants en accompagnant leurs différents projets de mobilité (études, stages, formations etc.) à travers un ensemble de mesures d'aide et d'accompagnement tout au long de leurs parcours d'études ou de formation depuis le lycée jusqu'au Master II.

Les objectifs poursuivis à travers cette mesure se déclinent comme suit :

- soutenir la scolarité des lycéens qui s'inscrivent en Métropole ou dans un lycée français à l'étranger dans des filières inexistantes ou saturées localement ;
- favoriser les échanges universitaires ;
- accompagner les parcours d'excellence ;
- accompagner l'installation et l'inscription des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- favoriser les pratiques professionnelles en vue d'une insertion professionnelle ultérieure.

A- Encourager et soutenir les Lycéens et étudiants dans la préparation et la mise en œuvre de leur projet d'études en Mobilité

Plusieurs dispositifs seront proposés par la collectivité régionale afin d'accompagner la mobilité éducative des lycéens dans le cadre d'une préparation en amont de leur entrée dans les grandes écoles et les filières d'excellence, à savoir :

- l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (**AREGE**) ;
- le partenariat **IEP de Paris** au titre des CEP (Convention d'éducation Prioritaire) et des admis à Sciences Po Paris ;
- l'Aide Régionale à la Mobilité Artistique (**AREMA**) ;
- l'Aide Régionale à la Mobilité d'Études d'Architecture (**ARMEA**).

Par ailleurs, l'accent sera mis également sur les filières professionnelles à travers un accompagnement spécifique tout au long des parcours de formation :

- les Stages en Entreprise Hors Académie (**SEHA**) avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme pour les épreuves du baccalauréat et du BTS incluant une phase de mobilité ;
- les Programmes de Stages et d'Échanges Universitaires développés par l'Université dans plus de 159 établissements étrangers visant à l'internationalisation des formations universitaires.

Ces dispositifs ont pour objectif de développer la mobilité des jeunes Réunionnais, en augmentant leurs chances de réussite et d'insertion professionnelle par un accompagnement spécifique tout au long de leur parcours de formation.

B - Mettre en place une nouvelle stratégie d'accompagnement des étudiants en Mobilité

Les aides accordées par la Région Réunion constituent un soutien financier aux étudiants et à leurs familles dans le cadre de leur parcours en mobilité. Les étudiants peuvent également être aidés par le CROUS et le Département pour la réalisation de leurs projets de mobilité.

Malgré l'étendue et la diversité des aides consenties par l'État, la Région et le Département partiellement cofinancées par le FSE actuellement, les parents et les étudiants éprouvent des difficultés pour accéder aux bourses et allocations auxquelles ils ont droit, en raison de la multiplicité des intervenants, des dispositifs et du manque de lisibilité globale.

En outre, il a été constaté suite à une évaluation comparative des dispositifs de bourse existants et du « reste à charge » des différentes catégories d'étudiants, une disparité en termes de pouvoir d'achat entre les boursiers et les non boursiers, d'une part, et une exclusion de certains publics étudiants des dispositifs d'aide existants, d'autre part.

Aussi, il importe de mettre en œuvre un nouveau dispositif d'aide et d'accompagnement en mobilité clarifié et simplifié répondant aux besoins réels des étudiants réunionnais afin que les difficultés financières ne constituent pas un frein à leur réussite.

La refonte du dispositif actuel devra répondre aux principaux enjeux suivants :

- **Clarifier et rationaliser les dispositifs d'aides existants** dans le cadre d'une possible harmonisation des interventions entre la Région et le Département afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants et des jeunes en matière de formation et d'insertion Professionnelle
- **Réajuster et recentrer l'intervention régionale** en fonction des domaines de compétence tels que définis par les dispositions de la Loi NOTRe conférant à la collectivité régionale le rôle de « chef de file » sur l'aménagement, le développement du territoire, la protection de la biodiversité, le climat, la qualité de l'air, l'énergie, le transport (...) afin de gagner en cohérence et en efficacité

Pour ce faire, la Région procédera à une refonte du système des bourses sur critères sociaux :

- en simplifiant et en réorganisant l'architecture des échelons et barèmes de manière à lisser les effets de seuil, particulièrement défavorables aux étudiants issus des classes moyennes ;
- en évaluant le « reste à charge » des différentes catégories d'étudiants afin de rééquilibrer les dispositifs d'aide ;
- en analysant les modalités d'une gestion plus harmonisée des bourses entre les différents partenaires afin de limiter les disparités de traitement entre étudiants ;
- en ouvrant l'accès à l'aide régionale, pour la première fois, aux étudiants s'engageant dans des filières de formation qualifiante relevant du RNCP qui facilitent l'accès à l'emploi ;
- en recherchant un cofinancement du FSE.

L'ensemble de ces mesures permettront la réalisation de parcours en mobilité dans des conditions sécurisées et tenant compte du pouvoir d'achat réel des familles réunionnaises et notamment celles ayant à charge plusieurs enfants scolarisés voire en situation de mobilité.

Au final, la refonte des dispositifs de bourses pour les étudiants en Mobilité se traduira par la fusion de 7 dispositifs existants en 2 nouveaux seulement et la création pour la première fois d'un dispositif en faveur des filières relevant des priorités régionales (RNCP notamment):

Dispositif Actuel	Nouveau Dispositif - Objectifs
API	<i>Allocation pour une aide à la première installation et à l'équipement</i>
APE	
AFI 1 /AFI 2 /AFI3	<i>Allocation soutenant la réussite du parcours dans l'Enseignement Supérieur</i>
APM / ADM	
	<i>Allocation pour les filières relevant des priorités régionales</i>

C - Instaurer un nouveau rapport entre les jeunes Réunionnais et la mobilité

Ces dispositifs doivent cependant s'adapter non seulement au contexte de crise sanitaire (ex : mise en place d'un Bon Etudiant « Spécial Covid 19 ») mais également à l'évolution des besoins en termes de facilité de déplacement entre la Métropole et la Réunion (un ressourcement/année universitaire à minima) afin d'instaurer un nouveau rapport entre les jeunes et la mobilité : moins d'appréhension, moins de contraintes, « retour au pays » facilité, au profit d'une mobilité constructive (qu'elle soit éducative, professionnelle ou de formation ou pour un projet de vie).

Un **nouveau dispositif de ressourcement annuel** à savoir de retour à La Réunion pour une période de vacances s'adressera aux étudiants réunionnais en situation de mobilité ne bénéficiant d'aucune aide au transport aérien consentie par d'autres partenaires publics (Etat, LADOM, Collectivités Territoriales, autres organismes publics, Associations ...).

Il importe également de renforcer le dispositif régional d'Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM) afin de permettre aux jeunes réunionnais de découvrir la mobilité pour la première fois et de les accompagner dans leur cursus.

L'objectif consiste à former nos étudiants en Métropole, en Europe, à l'étranger et dans la Zone Océan Indien mais également de *favoriser l'immersion des étudiants réunionnais dans le tissu économique local afin qu'ils puissent se projeter sur « leur retour au pays », une fois les études terminées.*

S'agissant des formations se déroulant en dehors de la Métropole et en vue d'une ouverture de La Réunion vers les pays étrangers (Australie, Afrique du Sud, Chine, Etats-Unis...), la Région poursuivra son intervention dans le cadre du dispositif « Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers » (AMPE).

Enfin, il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre de ces différents dispositifs, la collectivité sollicitera partiellement pour les actions éligibles, le financement des fonds européens notamment au titre du programme REACT-EU (FSE 2014-2020), destiné à soutenir les efforts de relance suite à la crise sanitaire liée au COVID19 et mobilisera également le nouveau programme FSE+ 2021-2027 en faveur des dispositifs portant sur la mobilité éducative et professionnelle dans le cadre du réajustement de ces dispositifs.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Préparation et mise en œuvre des projets	Nb Bénéficiaires	395	236	670
Refondre les dispositifs de Bourses aux étudiants	Nb Bénéficiaires	1900	1373	1780
Instaurer un nouveau rapport à la mobilité	Nb Bénéficiaires	400	193	3350

II - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES RÉUNIONNAIS

Le contexte économique insulaire fragile justifie la mise en place d'une politique volontariste et la recherche constante de nouveaux partenariats nationaux et internationaux tant en matière de formation que d'insertion professionnelle post formation.

Il importe en effet, d'offrir aux jeunes Réunionnais de nouvelles perspectives en matière de formation dans des secteurs porteurs, mais également à les rapprocher des bassins d'emplois afin d'améliorer l'employabilité des Réunionnais.

A - Accompagner les projets de mobilité professionnelle dans les pays et régions où subsistent des gisements d'emploi

A travers cette mesure, l'objectif consiste principalement à apporter un accompagnement renforcé et adapté aux personnes en recherche d'emploi afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Dans cette optique, la collectivité renforcera son partenariat avec les organismes de formation professionnelle et favorisera les connexions avec le monde de l'entreprise aussi bien à la Réunion en Métropole qu'à l'étranger, à l'instar du dispositif « Etudier et Vivre au Québec ».

Les dispositifs existants seront renforcés et améliorés tout en tenant compte de l'évolution de la pandémie mondiale:

La construction d'un projet de mobilité avec l'Australie (Adélaïde, ...) pour les formations techniques de type BTS dispensées par les TAFE (Technical and Further Education – équivalent de nos lycées professionnels avec des formations supérieures) pourrait être envisagée.

B - Soutenir les actions de formation en mobilité dans une perspective du développement d'emploi en lien avec l'économie de l'île

La Réunion ne disposant pas de terrain de stage suffisant, les jeunes poursuivant leurs études dans des établissements locaux de formation sont amenés à devoir effectuer une période de mobilité pour la réalisation d'un stage d'application ou de perfectionnement dans des entreprises hors département.

Le soutien de la collectivité s'exercera dans le cadre d'un partenariat avec les centres de formation de la Réunion (EGC, IRTS, IRFE, EMAP, CHU, ILOI). Une allocation de frais de vie (AFV) est dispensée aux stagiaires concernés dans les filières porteuses d'emploi en Métropole, en Europe ou à l'Étranger, au terme duquel un bilan est réalisé sur la formation et l'insertion professionnelle.

Il s'agit également d'accompagner, dans le cadre de nos compétences en matière de formations du secteur sanitaire et social, les étudiants souhaitant se former en Europe ou à l'étranger afin de répondre aux besoins locaux, décuplés en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

D'autres actions, en lien et en cohérence avec les dispositifs de la formation professionnelle (État, LADOM, Entreprises ...) pourraient être mises en place afin de favoriser l'élévation du niveau de qualification et l'insertion professionnelle dans le tissu économique local, à la fois dans les secteurs stratégiques et les activités en tension.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Accompagner la mobilité professionnelle à l'international	Nb Bénéficiaires	763	678	700
Elargir les possibilités de stage	Nb Bénéficiaires	215	88	215

Le développement humain et solidaire : **POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE**

Le secteur culturel et artistique est un secteur durement touché par la crise sanitaire qui a conduit à l'arrêt quasi-total des activités sur plusieurs mois. Le retour à la « normale » ne peut cependant se faire sans prendre en compte des évolutions de ces derniers mois : développement du numérique, de nouveaux formats et de nouvelles manières de produire, réduction des déplacements, mise en réseau facilitée.

La nouvelle mandature nourrit de grandes ambitions pour la culture réunionnaise. C'est un engagement fort : elle entend placer la culture au cœur de son projet de mandature. Faire rayonner la culture réunionnaise, c'est soutenir la création et la diffusion des arts vivants, des arts plastiques et des industries culturelles créatives dans le cadre d'une politique globale coordonnée avec l'État et les autres collectivités de l'île. Un axe majeur de développement sera le renforcement des passerelles entre l'école et les milieux de la culture et de l'art. Démocratiser la culture n'est pas une option mais une nécessité. La volonté de la collectivité régionale est de la rendre accessible à tous, de la délocaliser, aussi, en l'amenant au cœur des territoires.

Conformément à l'Axe 1, qui porte sur le développement humain et la cohésion sociale, la Région confortera sa politique politique de **soutien des acteurs culturels**, d'**accès à la culture et au développement de l'enseignement artistique** et enfin, de **valorisation du patrimoine et de l'identité réunionnaise**.

I – ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET LES FILIÈRES CULTURELLES

La collectivité confortera sa politique de soutien pour la promotion, la formation et la création artistique, ainsi que pour la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel. Il sera en effet essentiel, au vu des circonstances particulières du Covid-19, d'accompagner le secteur.

A – Rénover le soutien aux acteurs culturels

Le soutien de la collectivité aux projets artistiques et culturels est encadré par des dispositifs dont les contenus et critères sont définis précisément. Il conviendra de réviser l'ensemble des cadres existants pour qu'ils soient un outil au service de la réalisation des priorités de la mandature en matière de politique culturelle.

1) La révision des dispositifs existants en lien avec les autres partenaires publics financeurs

Ces cadres d'intervention sont au nombre de 65 et ont été adoptés en 2018. Une révision de ces cadres s'avère indispensable afin, d'une part, de prendre en compte l'évolution des contextes et les nouvelles priorités de la mandature, et d'autre part, de clarifier les démarches pour les acteurs. Il est proposé que la méthode de révision des cadres d'intervention soit assurée en lien avec les autres collectivités publiques (Etat, Département, EPCI et Communes), les programmes européens et avec les échanges des acteurs de la création artistique.

2) La promotion de l'innovation et des industries culturelles créatives

La culture est à l'intersection de multiples thématiques : la création, la technologie l'économie, le tourisme qui seront prises en compte pour la refonte des dispositifs en s'inspirant notamment des actions innovantes mises en place sur financement européen (cf *L'innovation et les nouvelles pratiques culturelles*).

Impacts attendus 2022 : amélioration et efficience des dispositifs

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
La révision des dispositifs existants	Nombre de dispositifs existants	65	-	30

B - Contribuer à la relance de l'activité en favorisant la création et la relation entre l'art et la population

1) L'innovation et les nouvelles pratiques culturelles

Dans le contexte de crise sanitaire, des mesures de relance, financées par REACT UE, ont pour objectifs d'outiller les entreprises culturelles pour leur permettre d'agir autrement dans la transformation de leurs modèles, la diversification des activités et la mutation de leurs pratiques :

- la prime régionale à l'emploi culturel, permettant la création d'emplois, lorsque ceux ci sont nécessaires à la reprise et à la transformation ou l'adaptation des projets,
- le soutien à la création et au développement des plateformes numériques artistiques et culturelles,
- la mise en œuvre d'un programme d'innovation culturelle.

La création artistique a néanmoins besoin de confrontations extérieures pour se nourrir et s'enrichir. Les différents outils permettant cette ouverture et ces échanges, aussi bien sur l'espace géographique proche indianocéanique que l'espace européen et le reste du monde, seront renforcés lorsque la situation sanitaire le permettra (cf chapitre sur la coopération régionale).

Impacts attendus 2022 : création d'emplois

2) Mise en place de résidences d'artistes au MOCA

Faire du Domaine du MOCA un espace culturel et vivant, démocratiser la culture et la rendre accessible à tous, notamment par le dispositif Guétali, sont des priorités de la mandature. Le MOCA est un lieu idéal pour développer des résidences de création artistiques. Dans la suite de l'atelier d'écriture en résidence d'une semaine organisée par l'UDIR, le site du MOCA pourrait multiplier les projets de résidences en les ouvrant sur d'autres disciplines et ainsi répondre à un grand besoin des artistes du territoire qui sont en manque d'espaces de création et d'exposition.

3) Le dispositif « Guétali »

Le Guétali soutient la diffusion de spectacles et leurs projets d'action et de médiation culturelles dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque, des arts de la parole, des arts visuels et des spectacles pluridisciplinaires. Il a pour objectifs de valoriser la création et la production artistique locale, développer une diffusion de qualité et de proximité et développer une économie du spectacle.

Impacts attendus 2022 : amélioration du dispositif en renforçant la médiation culturelle

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Prime régionale à l'emploi culturel	Nombre d'emplois	30	36 en instruction	20
Mise en place de résidences d'artistes au MOCA	Nombre de résidences accueillies	1	1	5
Le dispositif « Guétali »	Nombre de représentations Guétali	590	315	600

C – Soutenir les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant

L'intervention de notre collectivité en faveur des salles et lieux de de création et de diffusion est réalisée dans le cadre du schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant qui a été adopté en juillet 2014.

1) Soutien aux projets artistiques et culturels des salles et lieux de création et de diffusion

Le soutien de la Région aux projets artistiques et culturels des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, en tant qu'elles assurent une mission de service public artistique, culturelle, sociale et territoriale, sera poursuivi, avec la reconduction et/ou la révision des contrats d'objectifs pluriannuels et pluripartenariaux.

Une réflexion sera menée en 2022 sur l'accompagnement des lieux culturels de proximité alternatifs.

Impacts attendus 2022 : stabiliser et conforter les projets artistiques et culturels des salles.

2) Développement d'un réseau à l'Est et création du Réseau des Scènes du Sud

En 2022, il sera mis en oeuvre un programme spécifique élaboré en 2021 avec la création d'un réseau « Les Scènes du Sud » : soutien des actions de solidarité entre les salles du réseau professionnel et les salles des petites communes qui peinent à trouver les moyens d'une offre d'activités régulières au bénéfice de leur population. De même, le programme d'offre artistique et culturelle à l'Est sera maintenu avec le Théâtre Les Bambous et la Salle de concerts Bisik.

Impacts attendus 2022 : développer les solidarités et les mutualisations entre salles.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Aider les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant	Nombre de salles soutenues	13	13	13
	Nombre de salles en réseau	3	3	13

D – Contribuer à la structuration des filières culturelles

1) Accompagner et professionnaliser la filière musicale par le soutien au PRMA

La démarche de partenariat entre la Région et l'État (DAC et le Centre National de la Musique), en co-construction avec les acteurs de la filière, a conduit à l'élaboration d'un contrat de filière en faveur des musiques actuelles de La Réunion (2019-2022), qui sera poursuivi.

A cet effet, la Région mobilise le Pôle Régional des Musiques Actuelles avec des dispositifs spécifiques afin de professionnaliser la filière (Tournée Générale, Fonds Régional d'Aide à la Mobilité, Aide à la mise en Image – Vidéo-clips- RESA, ...) et conforte sa mission d'accompagnement et de professionnalisation de la filière musicale, ainsi que son rôle de centre de ressource et de valorisation du patrimoine musical de l'océan Indien. Parallèlement à ces actions, le contrat de filière des Musiques Actuelles permet la mise en place d'une politique commune d'intervention en faveur de ce secteur, en complémentarité des dispositifs de droit commun déjà existants.

Impacts attendus 2022 : efficience des dispositifs en faveur de la filière et augmentation des candidatures aux appels à projets

2) Structurer et développer le secteur des Arts Visuels

Le secteur des arts visuels connaît un développement important depuis plusieurs années avec de plus en plus d'artistes qui se professionnalisent. Ce secteur a besoin d'être accompagné pour continuer sa structuration et son développement qui se traduit par :

- **la poursuite de l'accompagnement du FRAC**, outil essentiel au développement des arts visuels sur le territoire : il se déploiera notamment dans des lieux partenaires ou de façon itinérante grâce au projet FRAC MOBILE.

- **la programmation d'expositions à la Villa de la Région**, idéalement située pour accueillir un public diversifié aux expositions qui y seront programmées et favoriser ainsi la rencontre entre les œuvres et les spectateurs, tout en offrant aux artistes un lieu d'exposition équipé.

- **la politique d'acquisition d'œuvres et de gestion de la collection régionale** qui dispose d'une riche collection qu'il convient d'entretenir, de développer et de diffuser auprès d'un public diversifié.

- **la réalisation du Schéma d'Orientation pour le développement des Arts Visuels (SODAVI)** lancée courant 2021, poursuivra sa phase de diagnostic à travers une enquête des acteurs du secteur des arts visuels (artistes, structures intermédiaires, politiques publiques).

3) Renforcer la filière et les actions en faveur du livre

Il s'agit d'accompagner les acteurs de la filière du livre, afin de contribuer à la structuration et au développement de cette filière en s'appuyant sur les orientations du schéma régional. Le soutien à l'organisation de manifestations littéraires (salon des éditeurs pei, salon de Montreuil..) et aux projets visant le développement de la lecture publique (le Labo des histoires, Zistoir en vavang, un livre un transat...) sera maintenu et le dispositif d'aide à la création d'emplois élargi aux librairies. En outre, en juillet 2018, La Région Réunion, le CNL, et La DAC Réunion ont signé une convention-cadre en faveur du livre dans le but de mutualiser moyens et expertises afin de soutenir les acteurs de la chaîne locale du livre.

Impacts attendus 2022 : soutien de la filière économique et favoriser l'emploi.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Rôle du PRMA dans la structuration du secteur	Nombre de dispositifs de soutien à la filière musicale	8		10
Action partenariale : le contrat de filière des Musiques Actuelles	Nombre d'appels à projets	2	2	2
Accompagnement du FRAC	Nombre d'expositions dans des lieux diversifiés	-	-	6
Programmation d'expositions à la Villa de la Région	Nombre d'expositions en dehors de la collectivité	-	-	4
Mise en œuvre de la politique d'acquisition d'œuvres et gestion de la collection régionale	Nombre d'expositions en dehors de la collectivité (en particulier, diffusion dans les lycées)	-	-	4
Accompagnement d'initiatives sur les plans national et local	Nombre de manifestations/dispositifs accompagnés	7		10
Action livres et librairies	Nombre de créations d'emplois accompagnées	2	0	2
Actions livres et librairies	Nombre de projets accompagnés	17	17	17

II – FAVORISER L'ACCÈS A LA CULTURE ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

A - Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes, en particulier des lycéens :

La Région souhaite créer des passerelles entre l'école, et en particulier les lycées, et les milieux de la culture et de l'art. Dans ce cadre, de nombreuses actions seront mises en œuvre pour accompagner cette ouverture culturelle et artistique des jeunes.

Public prioritaire de la nouvelle mandature, les dispositifs en faveur des jeunes seront renforcés en 2022, avec :

- le renouvellement du contrat territoire écriture (convention avec le Labo des Histoires) ;
- le dispositif « lycéens au cinéma »

- le "Pass Culture Lycéens et apprentis" permettant aux jeunes d'avoir accès aux spectacles vivants hors temps scolaire. Un nouvel appel à projets sera lancé pour l'année scolaire 2022-2023.
- la participation des scolaires (primaire et lycées) aux événementiels organisés par la Région.

Impacts attendus 2022 : augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires de ces dispositifs et les initier à la culture et au patrimoine.

En outre, la Région mettra en place de nouveaux dispositifs :

- l'organisation d'expositions d'œuvres de la collection régionale dans les lycées, accompagnées d'actions de médiation ;
- l'organisation de résidences artistiques en milieu scolaire ;
- la création d'actions permettant l'expression artistique des jeunes : participation de la Région à l'organisation de concours proposés au sein des lycées (dont le concours de reproduction ou d'inspiration d'œuvres d'art).
- le soutien des initiatives permettant la rencontre avec l'œuvre, en les amenant vers les publics (dans les lycées, dans les quartiers, dans les Hauts...)
- l'amélioration de l'accessibilité des jeunes aux Musées régionaux.

Impacts attendus 2022 : augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires de ces dispositifs

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Dispositif actuel en faveur du public scolaire (primaires et lycéens)	Nombre d'actions menées	4	4	4
Nouveaux dispositifs	Nombre d'actions menées	-	-	5

B - Le Conservatoire à Rayonnement Régional

La Région, notamment par le biais de son Conservatoire, continue à se positionner en tant que chef de file de l'enseignement artistique sur l'île, en dispensant une formation de qualité au sein de ses 4 centres.

1) Accompagnement du Conservatoire dans ses missions

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) poursuivra ses missions de formation de référence en matière d'enseignement artistique, son rôle de centre de ressources et participera à l'animation et au rayonnement de la vie culturelle.

2) Projets 2022

En 2022, le CRR, veillera à :

- la validation et la mise en œuvre du projet d'établissement ;
- la mise en place d'horaires aménagés et le développement des actions de l'ORR...

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Accompagnement du Conservatoire dans ses missions	Nombre d'élèves	1 600	1 588	1 600
Projets 2022	- Nombre de concerts ORR - Nombre de classes à horaires aménagés	4 -	4 -	6 4

C - Formation professionnelle : bourses culturelles et plan régional de formation

Les domaines de l'art et de la culture ont besoin de formations spécifiques à l'intention des futurs acteurs des secteurs et pour permettre la professionnalisation des acteurs déjà sur le terrain.

1) Descriptif des dispositifs

En 2022, la Région développera les axes de l'accord-cadre régional pour le développement des emplois et des compétences dans le secteur du spectacle vivant, et en particulier l'élaboration d'un programme régional de formation sur des métiers prioritaires, en collaboration principale avec l'Afdas et l'État, en lien avec le Département et les Communes.

2) Nécessité d'harmoniser les aides individuelles à la formation (cf chapitre sur la mobilité éducative)

La mise en place de la plateforme de dématérialisation des bourses a permis de souligner l'importance d'une révision des cadres pour une meilleure lisibilité et pour mieux répondre aux besoins en formation. Il s'agit d'une part de préciser les critères d'éligibilité (la formation choisie doit être une formation certifiante, référencée RNCP) et d'harmoniser les cadres des dispositifs existants.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Formations culturelles	Nombre de formations	-	-	30
Harmonisation des cadres	Nombre de cadre révisés	-	-	4

D - Développement de l'offre d'enseignement artistique

En 2022, le schéma régional de l'enseignement artistique entrera dans une seconde phase. Les enjeux sont la consolidation des dispositifs d'accompagnement existants et le développement de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire en s'appuyant sur une dynamique de coopération entre les collectivités.

1) Accompagner les écoles et encourager la création de nouveaux établissements pour un meilleur équilibre du territoire, en lien avec le Département, les Communes et les EPCI

En 2022, la collectivité régionale consolidera les aides aux programmes d'actions et à l'équipement.

2) Initier une dynamique de coopération entre les collectivités (Etat, Département, EPCI et Communes)

La Région poursuivra l'accompagnement des écoles dans l'élaboration de leur projet pédagogique et mettra en place un comité de pilotage avec les partenaires publics financeurs afin d'harmoniser le développement du schéma.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Accompagner les écoles et encourager la création de nouveaux établissements pour un meilleur équilibre du territoire,	Nombre d'écoles accompagnées	-	-	12
Initier une dynamique de coopération entre les collectivités	Nombre de réunions du comité de pilotage	-	-	3

III – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET LE RENDRE ACCESSIBLE A LA POPULATION

A - Faire connaître et valoriser le patrimoine et l'identité réunionnaise

Les actions de recensement, de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, seront accompagnées et/ou pilotées par la Région.

1) Valoriser la littérature créole et la langue réunionnaise

Dans le cadre de la valorisation de la littérature créole, diverses actions seront menées :

- suivi des travaux des Etats Généraux du Multilinguisme qui se sont tenus à La Réunion en 2021,
- signature de la Charte des Collectivités bilingues.
- développement de l'accompagnement des projets des acteurs culturels visant la promotion de la langue créole.

Impacts attendus 2022 : développer la lecture et valoriser la langue créole.

2) Le Service Régional de l'Inventaire - Opérations d'inventaire et programmes d'études

La loi de décentralisation du 13 août 2004 confie aux régions cette compétence obligatoire qui, à La Réunion, voit le jour en avril 2014 avec la création du Service Régional de l'Inventaire – SRI. Ses missions consistent à recenser, étudier, valoriser, expertiser et sauvegarder notre patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel. Des opérations d'inventaire actuellement en cours se poursuivront en 2022, notamment :

- étude sur le maloya et la diversité de ses pratiques contemporaines,
- projet de coopération régionale « Connaissance, transmission et valorisation des arts de combats traditionnels de l'océan Indien » - Interreg V.

Pour la diffusion et la valorisation des données du SRI, il est proposé pour 2022, la création d'un site numérique dédié au SRI, le développement de publications et l'organisation d'événementiels culturels.

3) Organisation d'événementiels culturels et patrimoniaux

Contribuant au rayonnement et à la transmission des cultures réunionnaises, la politique événementielle impulsée par la Région à travers diverses manifestations d'accès libre, s'illustre comme levier de développement et de valorisation des territoires, avec des interactions et des synergies croissantes entre culture, économie et communes partenaires.

Divers événements seront organisés :

- la « Fête du maloya » ;
- la « Somen Kréol » ;
- le « 20 Désanm » ;
- des manifestations autour de différents thèmes ;
- les événements nationaux pilotés par le SRI.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Valorisation de la littérature réunionnaise et de la langue créole	Nombre de dispositifs spécifiques	0	0	4
Opérations d'inventaires et du programme d'études	Nbre d'opérations d'inventaires	13	9	11
Diffusion et valorisation des données du SRI	Nbre de publications en cours	3	2	4
Événementiels culturels et patrimoniaux	Nbre d'événementiels	5	2	7

B) Rendre les musées régionaux accessibles

La Région veillera en 2022 à rendre plus accessibles les structures muséales et leurs lieux de diffusion.

1) SPL-Réunion des Musées Régionaux : Fin du contrat de gestion transitoire et préparation de la nouvelle contractualisation sur la base de délégation de service public

Arrivé à échéance le 31 décembre 2021, le contrat de gestion provisoire avec la SPL RMR a été reconduit par voie d'avenant pour une année supplémentaire en 2022. La collectivité a entamé un audit financier et organisationnel de la SPL dont les résultats seront rendus au premier trimestre. L'objectif pour 2022 sera de préparer le nouveau modèle économique et contractuel, d'élaborer le projet stratégique de développement des musées régionaux, visant à améliorer le fonctionnement des quatre équipements de la collectivité et à améliorer les résultats de l'entreprise.

2) Poursuite des chantiers liés et des projets

La collectivité va engager des projets structurants en faveur du développement des musées régionaux et de la préservation et de la diffusion du patrimoine culturel réunionnais.

En 2022, ces projets seront les suivants :

- l'aménagement des réserves mutualisées ;
- la mise en valeur du Domaine de Maison Rouge classé Monument Historique ;
- la mise aux normes et aménagement de la Villa Bédier – FRAC ;
- le programme annuel d'enrichissement des collections et d'entretien des musées.

Le dispositif Guétali, déployé au musée Stella Matutina et à la Cité du Volcan, permet la diffusion de spectacles et de performances artistiques. Il sera reconduit en 2022 avec une proposition de renforcer la programmation dans les autres musées régionaux.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Améliorer les performances de la SPL RMR	Nombre de visiteurs dans les 4 musées régionaux	240 000	221 349	+ 30 000 par rapport à 2021
Achèvement des programmes d'investissement	Pourcentage d'avancement des chantiers par rapport à la planification pluriannuelle	25 %	15 %	40 %
Guétali	Fréquentation des spectacles	2 000	1 600	2 300

Le développement humain et solidaire : **POUR UNE EXCELLENCE SPORTIVE**

Après deux années de réduction des activités sportives liées aux restrictions dues à la pandémie, les ligues et comités sont pour la plupart en situation difficile, avec des pertes notables de licenciés et de recettes d'adhésion. De plus, avec la réduction des manifestations et compétitions sportives, les niveaux de pratique et de performance ont chuté. A l'horizon des prochains Jeux des Îles de l'océan Indien et des Jeux Olympiques de Paris 2024, un accompagnement soutenu sera indispensable pour la relance du secteur sportif.

Les orientations de la Région doivent permettre aux talents réunionnais de retrouver et d'exprimer pleinement leurs capacités sur notre territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs qui concourent à valoriser la pratique sportive à La Réunion. Cette politique volontariste se traduit à travers les 3 axes stratégiques suivants :

I – DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

A-Un plan de soutien pour la pratique sportive populaire

La Région conventionnera avec les ligues et acteurs de terrains sur plusieurs années avec des objectifs sur l'inclusion de tous, quelles soient leurs conditions, et le développement de tous les talents et des moyens définis pour les emplois et l'accompagnement technique et administratif.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Soutien à la pratique sportive populaire	Nombre de bénéficiaires	-	-	30

B- Les ligues et comités au centre des enjeux du soutien de la collectivité régionale

Afin d'accompagner les acteurs du mouvement sportif local et faire face ensemble aux conséquences dramatiques de la crise de la covid-19, en plus de la reconduction des aides classiques pour les programmes de formation, les besoins en équipement sportif et l'organisation des manifestations régionales, deux actions déterminantes seront mises en œuvre qui contribueront notamment au plan de soutien évoqué ci-dessus :

1) Un dispositif d'aide à l'emploi pour les ligues et comités inscrits dans une démarche de projet de performance fédéral (PPF)

L'objectif est d'apporter une aide financière aux ligues et comités sportifs réunionnais, inscrits dans une démarche de projet de performance fédéral (PPF), en complément des aides de l'État afin de leur permettre de recruter des intervenants dans le secteur du développement de la performance sportive.

Impacts attendus 2022 : *Soutenir financièrement l'emploi au niveau des ligues et des comités sportifs.*

2) La généralisation des contrats d'objectifs pluriannuels

Le contrat d'objectifs pluri-annuel permet au bénéficiaire de développer sereinement son programme d'activités sur des bases financières plus solides. En fonction des orientations de leur projet de développement quadriennal et des objectifs de performance d'évolution proposés, ce dispositif devra permettre aux acteurs concernés, de bénéficier d'une aide annualisée et de versement d'un acompte dès le début de l'exercice budgétaire.

Dans le cadre du programme annuel des ligues et comités un soutien particulier sera apporté aux projets sportifs réalisés dans la zone océan Indien (cf chapitre Coopération régionale).

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Aide à l'emploi	Nombre de bénéficiaires	Nouveau dispositif		20
Contrats d'objectifs	Nombre de bénéficiaires			30

II – L'ACCÈS AU HAUT-NIVEAU : UNE AMBITION DE CONQUÊTE

La collectivité favorisera l'émergence et la reconnaissance des talents réunionnais.

A - L'accompagnement des parcours scolaires au lycée : soutien aux sections d'excellence sportive

Une réflexion sera mise en œuvre avec les services du rectorat et des chefs d'établissement volontaires afin de participer au fonctionnement des sections d'excellence sportives au sein des lycées afin de valoriser les sportifs à fort potentiel, inscrits dans un double projet sportif et scolaire.

Impacts attendus 2022 : Réalisation d'un projet en partenariat avec le rectorat et les chefs d'établissement volontaires, pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2022/2023.

B - L'accès au haut-niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion

Les initiatives réalisées dans le cadre du soutien apporté aux sportifs inscrits dans un parcours d'accès au haut-niveau, seront articulées autour d'une ambition sportive régionale définie dans le **contrat de performance sportive**, en lien avec le Centre de Ressources et d'Expertises de la Performance Sportive (CREPS) dont c'est la mission première.

Les deux sites de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis, dont le transfert de l'État à la Région a été acté par le décret du 20 décembre 2016, doivent bénéficier de travaux conséquents de réhabilitation, afin de leur permettre d'offrir des conditions d'accueil optimales, non-seulement pour les sportifs réunionnais, mais également pour les sportifs nationaux et internationaux qui contribuent à valoriser la destination Réunion comme une terre d'entraînement et de champions.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Sections sportives aux lycées	Nombre de sections ouvertes en 2022			1 section par micro-région
Ambition sportive régionale avec le CREPS Réunion	Nombre de jeunes en CREPS	147		129

C - La reconnaissance de La Réunion comme Terre de Jeux 2024

Le territoire réunionnais fait partie des régions dites à fort potentiel d'attractivité, notamment pour la préparation des sportifs de haut-niveau et ceci dans de nombreuses disciplines. Dans de nombreuses disciplines, les équipes de France ont choisi La Réunion comme base de préparation olympiques. La récente labellisation de la Région Réunion comme « Terre de jeux 2024 » permet désormais de soutenir l'action de nos partenaires sportifs que sont les ligues et comités, à travers les manifestations de promotion des jeux olympiques. Le dispositif de valorisation des manifestations sportives d'envergure régionale sera ainsi adapté de manière spécifique à ce nouvel enjeu du territoire.

Impacts attendus 2022 : Valorisation des manifestations sportives en lien avec les JO de Paris 2024

Actions	Indicateurs	Cible 2021	Bilan au 31/12/21	Cible 2022
Compétitions à La Réunion	Nombre de projets réalisés à la Réunion	-	10	15
Compétitions hors La Réunion	Nombre de projets sportifs réalisés dans la zone OI	Pas de déplacement en raison des restrictions sanitaires liées à la crise de la Covid-19	10	15
Terre de jeux 2024	Nombre de délégations accueillies à la Réunion	4 disciplines olympiques		8
	Nombre de sportifs bénéficiaires de l'aide régionale	10	6	15
	Nombre de sportifs en équipes de France élite et seniors	10	11	15
	Nombre de pré-sélectionnés pour les jeux olympiques	Année covid-19		8

III - POURSUIVRE LA POLITIQUE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

A – Promouvoir un plan de rattrapage des aménagements et équipements sportifs

La politique sportive est une compétence partagée. A ce titre, la collectivité souhaite impulser un plan de rattrapage des équipements, nécessaire malgré les efforts déjà consentis, dans le cadre d'un Pacte Réunionnais Territorial qui associera l'ensemble des acteurs et financeurs impliqués.

B - Optimiser l'utilisation des fonds publics

L'intervention régionale mobilisera en priorité les fonds européens (REACT UE) sur 2022-2023. Le volet REACT UE du plan de relance européen concerne particulièrement la politique régionale en faveur des investissements en équipements sportifs à destination des scolaires. La mutualisation avec l'ensemble des dispositifs existants est ainsi encouragée, notamment avec le plan France Relance et le PO FEDER 2021-2027.

Le développement humain et solidaire :

POUR UNE ILE SOLIDAIRE

La Région Réunion, solidaire, agira avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour combattre les inégalités qui frappent encore - l'illettrisme, le décrochage scolaire, le mal logement, la précarité sanitaire – qui obèrent l'épanouissement des individus et le développement de La Réunion.

I – APPRENTISSAGE DES SAVOIRS DE BASE ET EMANCIPATION ÉDUCATIVE

Garante du respect du principe de l'égalité et de sa mise en œuvre quel que soit le domaine concerné, notre société, si moderne et développée soit elle, peine pourtant à enrayer le fléau de l'illettrisme. Alors que les compétences de base ne sont pas acquises, de nombreuses personnes - dont les jeunes issus du décrochage scolaire - se retrouvent de plus en plus désœuvrées par les exigences administratives impliquant désormais la maîtrise des outils informatiques dans leurs démarches quotidiennes de citoyen.

Il convient donc que les politiques publiques mettent en œuvre des dispositifs adaptés, accessibles à n'importe quel âge, afin de garantir à chaque citoyen les moyens d'acquérir les compétences essentielles à son inclusion sociale tout au long de la vie.

A – Mise en œuvre du Plan de lutte contre l'Illettrisme, l'Innumérisme et l'Illectronisme (P3I)

Le Plan 3I est l'outil de convergence des politiques mises en œuvre par l'État, la Région, le Département ainsi que de nombreux autres partenaires institutionnels, publics et associatifs pour lutter contre les inégalités.

1) - Connaître les publics pour mieux les accompagner

La dernière enquête de l'INSEE date de 2011. Sans attendre l'actualisation de ces chiffres via une nouvelle enquête nationale en 2022, il s'agira localement de travailler sur des cartographies à l'échelle du territoire communal, notamment à travers les publics jeunes dans leurs projets d'orientation et de formation. L'objectif est ici de conduire des actions au plus près des populations, en s'appuyant sur les dynamiques existantes créées par les acteurs identifiés sur le territoire.

2) - Professionnaliser les acteurs et créer un centre de ressources

Les structures d'accueil, d'orientation et/ou de formation sont souvent confrontées à de nombreux obstacles : renouvellement de leurs agents, manque d'outils, peu de partage d'expérience... Ayant affaire à un public vulnérable à faible capacité littéraire, il est pourtant essentiel que ces acteurs soient formés et proposent des solutions efficaces.

Il s'agira pour 2022 de travailler à la mise en œuvre d'un centre de ressources, susceptible d'alimenter l'ensemble des professionnels à la fois en outils et en formations.

3) - Expérimenter, innover et piloter

Parce que la lutte contre l'illettrisme est une priorité à la fois nationale et locale, qu'il n'existe pas un profil type et que chaque situation mérite une attention spécifique, il s'agira pour 2022 de s'autoriser à innover dans ce domaine.

La Collectivité a expérimenté depuis plusieurs années, un dispositif de proximité destiné à susciter le goût des apprentissages et à accompagner des publics fragiles vers une plus grande autonomie.

Aussi, sur la base de l'évaluation des actions menées et en concertation avec les partenaires socio-éducatifs, associatifs et locaux (communes notamment), une démarche renouvelée sera co-construite. Une première expérimentation pourra être engagée en 2022.

4)- Intégrer la certification CléA dans les formations

La certification CléA est un outil qui pourrait mesurer la sortie de l'illettrisme. Il s'agira dès 2022 de s'appuyer sur cette certification afin de disposer à la fois de données sur la maîtrise ou non des compétences au début de la formation, de vérifier l'efficacité du dispositif, mais également de délivrer aux stagiaires un certificat attestant des compétences maîtrisées en vue de la recherche d'un emploi ou de la poursuite vers d'autres formations.

Les formations d'ores et déjà concernées sont :

- « Ateliers compétences clés »-(ACC/CléA)
- Compétences Clés en situation Professionnelle »-(CCSP/CléA)
- REBONDIR

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Connaître les publics pour mieux les accompagner	Lancement de l'étude INSEE Etudes qualitatives et cartographies par commune	-	-	1 10
Professionnaliser les acteurs et créer un centre de ressources	Nombre de formations à destination des acteurs Création d'un centre de ressource	- -	- -	4 1
Expérimenter, innover et piloter	Nombre d'actions innovantes soutenues Nombre de réunions de coordination /comité de pilotage	-	- 3	5 7
Formations aux compétences clés	Ateliers compétences clés »-ACC/CléA	nombre de réussite à la certification CléA	/	Action nouvelle avec certification
	Compétences Clés en situation Professionnelle (CCSP/CléA)	nombre de réussite à la certification CléA	/	Action nouvelle avec certification

B – La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur accompagnement

Le taux annuel de sorties du système éducatif national obligatoire sans qualification ni diplôme reste, à La Réunion, nettement supérieur au taux moyen métropolitain. Il se traduit par un nombre important de jeunes en rupture d'apprentissage et en difficulté.

1) Les Plate-formes de suivi et d'appui aux jeunes (PSAD)

La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur rattachement par l'école, la formation ou l'insertion constituent les objectifs majeurs de la convention relative à la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortant du système de formation initiale sans diplôme national ou certification professionnelle. Signée avec la Préfecture, le Rectorat, la DAAF le Département et la Région en 2021, cette convention rappelle en particulier la prise en compte obligatoire dès le primaire du repérage et du suivi des élèves déjà en difficulté et en décrochage.

En 2022, l'action des missions des Plate-formes de suivi et d'Accompagnement des Jeunes Décrocheurs, sera à reconsidérer au regard notamment des moyens supplémentaires alloués aux missions locales au titre de la Stratégie pauvreté et de l'obligation de formation que l'État souhaite déployer en s'appuyant sur les PSAD existantes.

Il s'agira également d'accompagner les projets de micro-lycées - structures de retour à l'école (SRE) - qui permettent aux jeunes décrocheurs volontaires, de reprendre des études après une interruption de scolarité d'au moins 6 mois.

2) Favoriser l'insertion des jeunes

En vue de favoriser l'inclusion sociale et d'augmenter les chances d'une insertion professionnelle des jeunes, la Région souhaite centrer la formation sur l'élévation du niveau de qualification, à travers l'acquisition des savoirs fondamentaux, en soutenant notamment les dispositifs suivants :

- RSMAR ;
- École de la Deuxième Chance (E2CR) ;
- Formations Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) avec Certification bureautique.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
REBONDIR 16-18 ans	Nombre de réussite au CléA	Action nouvelle	/	80 % de l'effectif prévu
RSMAR	Taux d'insertion	90 % de l'effectif suivant la formation dans sa complétude	Au 31/12/20 : 91,23 % (749/821)	90 % de l'effectif suivant la formation dans sa complétude
École de la Deuxième Chance (E2CR)	Taux d'insertion	54 %	Au 31/12/20 : 52 % (183/353)	55 % (effectif année civile)
Formations EEP avec certifications PCIE	nombre de réussite au PCIE	/	Action nouvelle avec certification	80 % de l'effectif prévu

II – ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS, DE CITOYENNETÉ, DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

La Collectivité poursuivra en 2022, son implication volontariste, en matière de cohésion sociale, d'égalité hommes-femmes, d'accès au droit pour tous et de lutte contre les discriminations.

La Région s'attachera aussi à soutenir des initiatives et actions tendant à plus de démocratie participative et de citoyenneté en particulier s'agissant des jeunes.

De façon plus particulière, la Collectivité soutiendra des associations ou organismes œuvrant dans les champs de la cohésion sociale, de l'accès aux droits pour tous, de la citoyenneté et de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence.

Elle continuera à accompagner en 2022, des associations œuvrant en direction de publics fragiles et/ou discriminés.

Par ailleurs, sur la base des préconisations et des propositions des États Généraux des Violences Faites aux Femmes, la Région interviendra en faveur des actions menées par les partenaires associatifs en matière notamment de sensibilisation des jeunes, de communication grand public ainsi que de meilleure connaissance des femmes et hommes victimes de violences.

De même, la Collectivité continuera avec l'État, le Rectorat, la C.A.F et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes à soutenir des actions tendant à favoriser égalité et respect entre les filles et les garçons par des actions de sensibilisation en milieu scolaire, d'aide à l'orientation, de conscientisation du rôle des parents ou d'accompagnement des femmes les plus éloignées de l'emploi.

III – SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À TRAVERS LE SECTEUR ASSOCIATIF

A- Soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et quartiers pauvres au sens de l'INSEE en matière de cohésion sociale et participer au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles

La Collectivité en tant que co-signataire des 13 contrats de ville de La Réunion souhaite poursuivre son engagement, d'une part, au développement inclusif et au renforcement des actions de proximité favorisant une meilleure cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les quartiers pauvres au sens de l'Insee (QPI), et d'autre part, sur la dynamisation de l'emploi et de l'économie dans les QPV.

1) Renforcement du lien social et cohésion des territoires

Signataire des contrats de ville 2020-2022, la Collectivité privilégiera au titre de l'axe I des contrats de ville relatif à « la cohésion sociale », un soutien aux acteurs de la cohésion sociale (les associations) dans leurs actions relatives aux domaines suivants : le renforcement du lien social, une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, la facilitation à l'accès aux savoirs de base, la facilitation à l'information et aux droits pour tous, le soutien à la parentalité, la lutte contre les discriminations et contre toutes les formes de violences et la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la république notamment en direction des jeunes.

Pour 2022, la collectivité régionale axera de nouveau ses moyens et orientations en faveur des Quartier prioritaires de la Politique de la Ville et des Quartiers Pauvres de l'INSEE recensés en groupes 1, 2 et 3. Elle continuera notamment à faciliter l'accès aux dispositifs régionaux de droit commun mobilisables au bénéfice de ces géographies spécifiques et à soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et QPI en matière de cohésion sociale.

Cette intervention s'inscrit en complément de la mobilisation prioritaire des dispositifs de droit commun et doit permettre de répondre aux enjeux de renforcement du lien social, de lutte contre toutes les formes de discriminations, d'accès aux droits pour tous et de citoyenneté.

2) Expérimentation d'une équipe en ingénierie de projets en développement économique

L'accompagnement régional visera en particulier à contribuer à revitaliser le lien social et à participer au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles, en poursuivant le partenariat établi avec l'État et le CR-CSUR dans le cadre de l'expérimentation du dispositif Coachs de quartier en développement économique jusqu'à décembre 2022, initié par la Région Réunion à l'occasion de la signature des Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques qui prorogent les Contrats de ville de l'ensemble du territoire national jusqu'en 2022.

Les 3 coachs de quartier poursuivront leur mission de redynamisation du territoire et d'accompagnement des initiatives locales en matière économique.

Cette intervention s'inscrit dans une volonté de renforcement de l'attractivité et de l'offre économique des QPV ce qui aura pour conséquence une valorisation de l'image qualitative du territoire et la création d'emplois.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Appel à projets Cohésion des Territoires	Nombre d'associations soutenues	50	41	40
Expérimentation d'une équipe en ingénierie de projets de développement économique	Nombre de porteurs de projets soutenus	Non défini		Non défini
	Nombre d'emplois créés	Non défini		Non défini

B- Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

Afin de lutter contre la précarité alimentaire et la pauvreté, la Collectivité accompagne les acteurs de l'aide alimentaire habilités par l'État à délivrer des colis alimentaires afin de protéger nos concitoyens les plus vulnérables. En France, l'aide alimentaire vient aider 5,5 millions de personnes, nombreuses à y avoir recours de manière quotidienne, à La Réunion ce sont environ 60 à 70 000 bénéficiaires. Face à la crise sanitaire actuelle, le maintien de l'aide alimentaire est une priorité pour les personnes les plus précaires.

La Région Réunion s'engage de manière volontariste en matière d'aide alimentaire, en mobilisant des moyens financiers en complémentarité avec les partenaires intervenant déjà dans le domaine : l'État, le Conseil Départemental, la CAF et les Communes.

L'épidémie de Covid 19 a considérablement aggravé les situations précaires en 2020 et 2021, et l'aide alimentaire est un secteur sous tension à La Réunion, où 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté ; la collectivité régionale a accompagné la quarantaine d'associations habilitées à recevoir des fonds publics au titre de l'aide alimentaire et souhaite poursuivre son engagement aux côtés des autres partenaires, en continuant à soutenir en 2022 au niveau de l'investissement : **les deux têtes de réseau**, que sont la Banque Alimentaire des Mascareignes et la Croix Rouge Française, dans leur rôle de coordonnateurs en terme de collecte et de distribution des denrées alimentaires. En 2020, ce sont 20 000 colis qui ont été distribués par la Croix Rouge et 37 000 pour la BAM.

Cette intervention s'inscrit dans une volonté de garantir l'égal accès à l'alimentation, l'équité et la justice sociale.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Soutien aux acteurs de l'aide alimentaire	Nombre d'associations habilitées soutenues	28	24	0
	Nombre de têtes de réseau soutenues	2	2	2

IV – CONTRIBUER A LA STRATÉGIE DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DEMOCRATIQUE, PARTICIPATIVE ET SOLIDAIRE

La collectivité contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en santé régionalisée en collaboration avec les institutions réunionnaises partenaires, afin de partager une meilleure prise en compte des besoins économiques, sociaux et culturels de la population ainsi que les atouts et contraintes du territoire.

La Région s'inscrit ainsi dans le pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique, au sein de :

- La Conférence Santé Autonomie de La Réunion (CRSA)
- Le Conseil de Surveillance de l'ARS Réunion
- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion

A - Participer aux projets de prévention en santé aux côtés des partenaires institutionnels pour une meilleure cohésion des opérations portées sur le territoire

L'ARS Réunion et ses partenaires institutionnels se sont engagés au travers du « Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète » (PRND), pour la période 2020-2023, dans une politique de santé transparente, cohérente et pragmatique reposant sur la détermination de priorités et d'objectifs. La collectivité régionale, signataire du PRND, orientera donc ses actions de prévention en nutrition autour des objectifs prévus par le PRND, en partenariat avec les différents signataires, ce qui pourra se traduire par la mise en œuvre d'appels à projets communs.

Au-delà de la prévention en nutrition, le partenariat avec l'ARS de La Réunion et ses partenaires compétents en matière de santé pourrait s'étendre à d'autres actions de prévention, telles que l'addiction et la santé sexuelle. Ces opérations devront s'orienter en priorité vers les populations fragiles (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité...) et dans les écarts (l'est ou les hauts de l'île...).

B - Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé portés par le secteur associatif

Les associations travaillent au plus près des personnes malades et de leurs familles et sont un réseau précieux recouvrant La Réunion. Elles sont également vecteurs d'emplois et s'investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance.

Il s'agira ainsi en 2022 de maintenir le travail collaboratif avec les associations spécialisées afin de renforcer la prévention et l'accompagnement des patients autour d'enjeux sanitaires identifiés et cohérents, en adéquation avec les besoins sur le territoire. Cet accompagnement pourra être mis en œuvre dans le cadre d'appels à projet portés par la collectivité régionale, pour une plus grande visibilité des projets soutenus et plus de transparence.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Participer aux projets de prévention en santé aux cotés des partenaires institutionnels	Nombre de projets associatifs de prévention en nutrition soutenus sur une année	3	Novembre 2021 : 4 projets associatifs de prévention en nutrition reçus	Nombre de projets associatifs de prévention en nutrition soutenus sur l'année 2022 : 5
Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé - secteur associatif	Nombre de projets associatifs de prévention dans le domaine de la santé soutenus sur une année	15	Novembre 2021 : 14	Nombre de projets associatifs de prévention dans le domaine de la santé soutenus sur l'année 2022 : 20

le développement humain et solidaire :
CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET LA RENOVATION
ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

I - CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT A TRAVERS LE FRAFU

L'accroissement et le vieillissement de la population a pour conséquence des besoins accrus en termes de logements, de logements adaptés notamment aux seniors, d'infrastructures et d'équipements publics. En effet, 72% de ménages réunionnais sont éligibles à un logement social et 21 000 ménages réunionnais sont en attente d'un logement.

La production de logements, notamment de logements sociaux, reste une priorité à La Réunion. Elle est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper le foncier, afin de construire la Ville Réunionnaise de demain et du soutien de l'État pour le parc social et le logement intermédiaire. L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et des personnes les plus démunies (*40 % des réunionnais vivant sous le seuil de la pauvreté*). Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être renouvelé.

Le **Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU)** coordonne les interventions financières de l'État, et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être. Il permet un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers et de procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social.

En 2022, à travers sa contribution au FRAFU, la Région accentuera son soutien financier pour favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction de logements sociaux et intermédiaires.

Actions			Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Construire davantage de logements sociaux et intermédiaires			Nombre de logements intermédiaires financés à travers le FRAFU	80 (T2 Cœur de ville Possession)	80 (T2 Cœur de ville Possession)	50

II - ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

A- Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux

Le parc social compte 76 000 logements avec des enjeux importants en termes de rénovation et de réhabilitation pour tenir compte de l'usure prématurée des ouvrages ou encore des normes actuelles de confort et de qualité.

En 2022, un nouveau dispositif régional sera élaboré pour la rénovation énergétique des logements sociaux en lien avec l'ARMOS et les bailleurs sociaux. Le FEDER sera sollicité dans le cadre du futur PO FEDER 2021-2027, en le ciblant sur des travaux de rénovation énergétique des logements sociaux (*installation de chauffes-eau solaires, confort thermique, production d'énergie solaire en vue d'une autoconsommation, ...*). Les modalités de mise en œuvre seront précisées en tenant compte de la réglementation européenne, relative aux Services d'Intérêt Économique Général (SIEG), et des dispositions seront étudiées pour permettre de simplifier l'instruction des demandes et de faciliter la réalisation des travaux.

La Région sera vigilante sur les obligations qui incombent aux bailleurs et sur leurs engagements, en particulier sur la qualité et la durabilité des logements rénovés.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux	Nombre de logements sociaux en rénovation énergétique			Elaboration du dispositif et définition des modalités de mise en oeuvre

B – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

Il s'agira de communiquer sur le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), et de déployer les actes pour les particuliers. La communication du SARE sera réalisée en cohérence avec celles du cadre territorial de compensation et du projet « Améliorer Rénover et favoriser la Transition des Maisons individuelles pour une Utilisation Rationnelle de l'Énergie » (ARTMURE).

Les actes A du SARE seront déployés sur l'ensemble du territoire par la SPL Horizon Réunion et le TCO pour la zone Ouest. Les échanges se poursuivront avec les autres EPCI qui pourraient intégrer la démarche.

Par ailleurs les deux Appels à Manifestation d'Intérêt « petit tertiaire » et « professionnels de la rénovation » devront aboutir au choix des prestataires/partenaires, afin de réaliser les prestations prévues dans le SARE.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	Nombre d'actes	1000	136	1000

C- Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique

Plusieurs dispositifs (État, Région, Département) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources. Ces dispositifs mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural.

En 2022, il est proposé de revoir le dispositif avec une meilleure lisibilité de l'intervention de la Région vis-à-vis des bénéficiaires, en ciblant également sur des travaux de rénovation énergétique.

Pour cela, il est proposé de s'appuyer sur le dispositif d'animation mis en place dans le cadre du déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé). Celui-ci couvre l'ensemble du territoire et est mis en œuvre par la SPL Horizon Réunion et par le TCO dans la zone Ouest (il est ouvert aux autres EPCI).

Au préalable, il est proposé de réaliser un diagnostic énergétique, puis de proposer des travaux rénovation énergétique à réaliser (chauffe-eau solaire, panneau photovoltaïque, protections solaires...) en identifiant les dispositifs à mobiliser (cadre territorial de compensation, FEDER, programmes Certificats d'Économie d'Énergie), et avec un accompagnement pour réaliser les travaux. Il s'agit de mettre en place pour les bénéficiaires d'un véritable parcours pour la rénovation énergétique des logements, en ciblant prioritairement le public en situation de précarité.

Une concertation sera engagée avec les EPCI pour décliner le dispositif sur le territoire, en tenant compte des priorités en matière de politique locale de l'habitat (Plans Locaux de l'Habitat, Plans Intercommunaux de Lutte contre l'Habitat Indigne).

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique	Nombre de logements privés en rénovation énergétique	247	188	250

D- Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs

En 2022, la Région engagera les premières discussions pour poser les termes d'un nouveau partenariat avec les opérateurs pour améliorer la qualité des logements, et exiger le respect des impératifs de réhabilitation. Dans ce cadre, la Région pourra apporter sa contribution à la lutte contre l'habitat indigne.

Il s'agira aussi, d'engager des démarches et un partenariat avec l'école d'architecture de La Réunion afin de créer et labelliser un modèle architectural réunionnais d'habitat, adapté au climat, et favoriser l'émergence de nouveaux matériaux écologiques, de matériaux biosourcés pour répondre aux risques de pénurie.

En 2022, la région participera également à diverses instances portant sur la politique d'habitat et se logement, et participera au fonctionnement de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) créée en 1987, qui a pour objet d'informer le public particulier ou professionnel en matière de conseil juridique, financier et fiscal sur les questions touchant au logement et à l'habitat.

Il s'agira également de solder les dossiers engagés antérieurement (suivi des garanties d'emprunt, anciens dispositifs pour l'amélioration et la réhabilitation/accession des logements sociaux).

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : **UN DISPOSITIF DE CONTINUITE TERRITORIALE PLUS JUSTE ET** **SOUTENABLE**

L'État est le responsable légal de la continuité territoriale entre la métropole et ses espaces ultra-marins en vertu de l'article 1803 du code des transports.

S'agissant de l'île de la Réunion, l'État et la Région ont agi de 2010 à 2014 dans le cadre d'une convention de partenariat pour conjuguer leurs moyens financiers et organisationnels afin de relancer le dispositif de la continuité territoriale en faveur des Réunionnais.

A partir de 2014, l'État considérant qu'elle n'était pas en mesure de s'aligner sur les modalités d'intervention de la Région n'a pas reconduit le partenariat. La collectivité a maintenu le dispositif de la Continuité Territoriale en assumant seule le financement et l'a ensuite renforcé en 2016 par la mise en place du « volet B » dans le sens Métropole- Réunion.

Toutefois, la Collectivité a été amenée à restreindre le périmètre de son intervention d'une part, en 2020, en supprimant les remboursements (sauf pour le cas particuliers du deuil), conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et, d'autre part, en abandonnant, en 2021, le dispositif du « volet B », à la demande du Tribunal Administratif de La Réunion, qui a considéré que le trajet Métropole/Réunion relève de la compétence exclusive de l'État.

En 2021, la nouvelle mandature régionale a souhaité mobiliser l'aide de l'État mise en place par LADOM et qui avait été réévaluée en juillet 2021. Ainsi, en septembre 2021, elle a procédé à un ajustement des modalités d'intervention de la Collectivité afin que les familles dont le Quotient Familial (QF) est compris entre 6001 et 11991 € puissent bénéficier d'un bon Continuité Territoriale (CT) plus avantageux auprès de LADOM (360 € au lieu de 300 € pour la Région).

Cette évolution du dispositif régional, qui répond avant tout à une question d'équité vis à vis du public concerné, constitue également une première étape du processus d'harmonisation des deux dispositifs existants Etat/Région Réunion offrant ainsi l'opportunité de mettre en place, dès l'exercice 2022, un partenariat plus global permettant une meilleure gestion des deniers publics.

I- PROCÉDER A LA REFONTE DU DISPOSITIF DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE (CT)

La nouvelle mandature a réalisé une évaluation du dispositif de la Continuité Territoriale. Il apparaît que La Région s'est substituée à l'État dans cette prérogative qui relève de la compétence et de la responsabilité de ce dernier.

Elle a souhaité également prendre en compte la réévaluation, au 1er Juillet 2021, de l'aide accordée par l'État aux familles dont le quotient familial est inférieur à 11 991€.

Par ailleurs, l'analyse des données statistiques selon la typologie des foyers fiscaux ayant bénéficié de l'aide régionale sur les dernières années montre qu'un certain nombre de familles à revenus relativement aisés émargent au dispositif Continuité Territoriale et que le taux de demandeurs récurrents s'élèvent à environ 33 %.

Compte tenu de ces éléments et du contexte budgétaire contraint de la collectivité, la Région Réunion souhaite agir en complémentarité avec l'État afin que le dispositif régional soit plus

cohérent et équitable ,que les familles réunionnaises les plus modestes bénéficient des mesures correspondant au mieux à leurs besoins et qu'il soit budgétairement soutenable.

La première amorce du processus d'harmonisation des deux dispositifs existants Région Réunion ayant été engagée dès le mois de Septembre 2021, il convient de mettre en œuvre un partenariat plus élargi, à compter de l'année 2022.

II- METTRE EN PLACE DE NOUVELLES MESURES PRENANT EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES ET PRIORITAIRES

Refonder le dispositif de Continuité Territoriale, c'est le rendre plus juste: le nouveau dispositif accompagnera mieux les étudiants et les personnes en situation d'urgence familiale en cas de décès.

A – Renforcer la mobilité des étudiants réunionnais

Voir chapitre sur la mobilité des étudiants (infra).

B- Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la Continuité funéraire

Face aux difficultés rencontrées par les familles réunionnaises les plus modestes pour assister aux obsèques d'un parent proche en Métropole ou dans le cadre du rapatriement du corps d'un défunt à la Réunion, la Région Réunion envisage d'initier un nouveau dispositif en lien avec tous les partenaires institutionnels concernés afin de mettre en synergie tous les intervenants et faciliter au maximum les démarches des personnes endeuillées.

Le dispositif portera sur les deux mesures suivantes :

- Le déplacement pour les obsèques en Métropole ;
- L' Aide au transport de corps.

A cet effet, la Région Réunion souhaite que soit instaurée une véritable assistance avec la mise en place d'un « numéro vert » et un accompagnement financier rapide et coordonné de tous les acteurs de la continuité funéraire afin que les familles concernées puissent être aidées dans les conditions optimales.

Pour cela, il importe que la Région qui apporte déjà une aide au transport dans le cadre du dispositif de la Continuité Territoriale à travers le remboursement des déplacements vers la Métropole en cas de deuil, et les autres intervenants tels que le Conseil Départemental, les CCAS et LADOM s'associent dans le cadre d'un partenariat afin de mutualiser les aides existantes et proposer aux familles réunionnaises un service public de qualité et mieux adapté à leurs besoins.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Aide Obsèques	Nb Bénéficiaires	150	63	100
	Coût	56 000€	24 000€	100 000€
Transport de Corps	Nb Bénéficiaires	0	0	50
	Coût	0	0	150 000€

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

Les orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2022 dans le domaine du développement économique et de l'ouverture des nouveaux horizons déclinent en premier lieu les grands axes du projet de mandature 2021 – 2028 et prennent également en compte la mise en œuvre effective du PO FEDER 2021-2027 dès 2022 à travers la définition des nouveaux régimes d'aides et fiches actions opérationnelles.

Ces orientations s'inscrivent dans un contexte général marqué par des incertitudes persistantes sur l'évolution de la crise sanitaire et la crise économique et sociale sous-jacente (augmentation des prix, problématiques d'approvisionnement, ...) avec des conséquences susceptibles d'affecter l'activité économique.

L'année 2022 sera également marquée par l'élaboration du nouveau Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation et la mise en œuvre du nouveau régime de l'octroi de mer.

Le développement économique :

LE DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE ET LA CREATION D'EMPLOIS

D'un point de vue stratégique en termes de politique économique régionale, l'année 2022 sera marquée par l'élaboration d'un nouveau Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et la mise en œuvre du nouveau régime de l'octroi de mer.

I – LA RÉVISION DU SRDEII

Le SRDEII est le document stratégique qui porte les orientations régionales en matière de développement économique.

Il a une valeur prescriptive, puisque l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les actes des collectivités et de leur groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma »

Comme prévu par la loi, celui-ci peut être révisé complètement ou partiellement selon les modalités prévues pour son élaboration et adopté dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils régionaux.

La Région doit donc mener une concertation avec les EPCI, afin d'élaborer un nouveau schéma qui fera l'objet d'une présentation et discussion en Conférence Territoriale de l'Action Publique avec les chambres consulaires et la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire et d'une adoption par l'Assemblée Plénière au plus tard le 31 décembre 2022.

Au regard de ces contraintes tant sur le plan calendaire que sur le plan de l'organisation à déployer pour mener la concertation, la collectivité a choisi de s'appuyer sur une Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO).

En parallèle, il convient de souligner que lors du premier trimestre 2022, des travaux seront d'ores et déjà menés en interne par les services de la collectivité afin :

- De faire valider les instances de gouvernance dédiées au pilotage et au suivi des travaux ainsi qu'une méthodologie et un calendrier détaillés pour le cahier des charges en vue de la consultation pour l'AMO ;
- D'élaborer une feuille de route stratégique en cohérence avec le nouveau projet de mandature et les travaux issus de l'atelier SRDEII qui s'était tenu le 25 novembre 2021.

Cette dernière mettra l'accent, en complément des 8 thématiques obligatoires du SRDEII, sur l'accompagnement de la Région pour les filières prioritaires.

La révision du SRDEII devra en effet permettre de réajuster les travaux en cours pour les 6 filières prioritaires identifiées³ dans le contexte de crise et mais aussi d'intégrer les nouvelles filières d'importance (audiovisuel, aéronautique, etc.).

II - MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans la conjoncture toujours incertaine marquée par la crise de la Covid-19, la collectivité se donnera pour priorité en 2022 d'améliorer et de renforcer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets notamment au montage de leurs dossiers de demandes d'aides UE et de

³ Économie bleue, agroalimentaire, énergies renouvelables, bâti tropical, éco-tourisme, numérique

mobiliser en partenariat notamment avec le FEDER des aides adaptées à l'émergence de projets et au développement des unités existantes.

A – Accueillir et accompagner les porteurs de projets

L'accompagnement des entreprises doit être plus que jamais renforcé pour diversifier et consolider notre tissu économique.

1) Création de dispositifs d'accompagnement aux entreprises

Il s'agit d'optimiser l'accompagnement qui existe aussi bien en interne avec la restructuration de nos services, tel que le dispositif SAV (Soutenir Accompagner Valoriser les porteurs de projets économiques), qu'en externe avec l'intervention des chambres consulaires et d'un partenariat avec les professionnels de l'expertise comptable dont les membres sont en lien direct avec les entreprises.

Il s'agira notamment de :

- créer un dispositif d'accompagnement sur mesure des entreprises pour le montage de leurs dossiers de demande de subvention notamment au FEDER avec lancement d'un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) avec une charte de qualité et de déontologie ;
- mettre en place un accompagnement « à la carte » des entrepreneurs en période difficile, en leur offrant 4 consultations gratuites et confidentielles avec des experts reconnus par une réglementation ou une certification.

Par ailleurs, la collectivité proposera les évolutions nécessaires des dispositifs d'aides existants et étudiera de nouvelles pistes d'accompagnement pour mieux répondre aux besoins des entreprises, notamment en matière :

- d'accompagnement pour la transmission des entreprises ;
- et de formation des chefs d'entreprises et des cadres privés et publics par des qualifications de niveau international, en mettant en place des partenariats avec les grandes écoles d'ingénieurs et de management et les universités.

Impacts attendus 2022 : lancement de l'AMI, nombre d'experts mobilisés et de consultations.

2) Positionner les opérateurs sur un accompagnement renforcé

En parallèle et au sein de ces nouveaux partenariats, il est essentiel de définir ou redéfinir les contrats d'objectifs et de moyens avec nos partenaires traditionnels, à savoir les chambres consulaires (CCIR et CMAR) et NEXA. Ce travail devra se dérouler en parallèle de la révision du SRDEII et trouver sa déclinaison dans les programmes d'actions et fiches d'intervention opérationnelles du FEDER.

Impacts attendus 2022 : nouveaux cadres d'intervention, feuilles de route redéfinies, ...

B - Aider les entreprises

Le dispositif d'aides aux entreprises doit répondre à plusieurs enjeux pour permettre une meilleure appropriation par les bénéficiaires et par conséquent de meilleures retombées pour les territoires.

Sur ce plan, il paraît indispensable que les processus de gestion des aides aux entreprises soient largement améliorés et optimisés à travers la recherche d'assouplissements des règles et des procédures, avec les limites imposées par la réglementation européenne,

1) Ingénierie financière : de nouveaux outils pour le prochain POE (FRR) et un Fonds renforcé, pour l'accompagnement et le développement des entreprises

L'ingénierie financière reste un volet important de l'accompagnement et du développement des entreprises à tous les stades de leur cycle de vie : pré-amorçage, amorçage, développement, transmission.

En particulier, les instruments financiers constituent un moyen efficace pour déployer des ressources au service de l'accompagnement des entreprises, notamment grâce à leur effet de levier.

a) Les instruments financiers

Les instruments financiers, par définition, peuvent prendre la forme de participations, de quasi-participations, de prêts, de garanties, ou d'autres instruments de partage de risque.

- A l'entame du nouveau PO 2021-2027, l'évaluation ex ante est un préalable obligatoire pour mettre en place des instruments financiers conformément aux principes directeurs inscrits dans le Règlement n° 2021/1060 du 24 juin 2021 Portant Dispositions Communes (RPDC) aux Fonds en gestion Partagés (FGP) dont le FEDER.

L'évaluation ex ante vise à évaluer l'offre et la demande de financement des TPE/ PME, de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et du micro-entrepreneuriat et des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, et sur ces bases à proposer une stratégie d'investissement pour des instruments financiers dédiés.

La restitution de l'évaluation Ex-ante, prévue dans le courant du premier trimestre 2022, doit permettre :

- d'identifier les besoins complémentaires de financement sur le territoire sur les secteurs d'activité suivants : TPE/PME, secteur de l'ESS et secteur de la pêche et aquaculture ;
- de définir et calibrer les instruments financiers, à même de pallier les défaillances du marché.

Cette étude permettra par ailleurs de faire le point sur la pertinence de mise en œuvre d'un Fonds : le Fonds Réunionnais d'Investissement Stratégique qui regroupera les instruments financiers à développer ou conforter sur la période 2021-2027.

- Sur le PO 2014-2020, au sein du fonds de fonds Financière Région Réunion, deux instruments financiers ont permis d'élargir l'offre de financement en direction des entreprises réunionnaises :

- I-Run pour les TPE-PME : un instrument de prêt à taux bonifié et avec partage de risques
- Eclair PME pour les start-up et les PME innovantes : un instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres.

Néanmoins, ces instruments ont trouvé leurs limites du fait du cadre complexe qui les régit et empêche leur plein déploiement auprès des entreprises réunionnaises, en particulier celles au plus fort potentiel

C'est pourquoi il conviendra de clarifier, en 2022, les interventions possibles en matière d'instruments financiers et de renforcer la communication pour une meilleure appropriation des dispositifs I-RUN et Eclair PME par les entreprises réunionnaises.

b) Les outils financiers

Les TPE constituent une frange importante de notre écosystème économique.

Aussi, dans un contexte post-crise à venir où l'accès au financement risque d'être plus contraignant, il est primordial que les TPE puissent s'appuyer sur une solution de dernier ressort pour couvrir leurs besoins de trésorerie.

A cet effet, afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience, il conviendra d'élargir l'intervention en avances remboursables (de type Fonds de sauvegarde) et d'externaliser la gestion de ce fonds dans le cadre d'un AMI.

Impacts attendus 2022 : décliner les propositions issue de l'étude Ex-ante

2) Subventions sur fonds propres et FEDER

Par ailleurs, en complément des dispositifs existants ou reconduits dans le cadre du FEDER, tels que :

- les aides REACT UE pour les petits investissements en faveur des TPE du BTP, de l'agroalimentaire et des petits commerce de proximité,
- les aides du PO pour les entreprises prioritaires du secteur de l'artisanat, du BTP, de l'industrie et du tourisme, ...),

tout en assurant une phase de transition entre les deux programmes, il est proposé de créer une aide pour la création d'activité afin d'encourager les initiatives.

Enfin, une réflexion sera menée sur la problématique du préfinancement des subventions en lien avec le secteur bancaire et les sociétés d'investissement qui reste un frein pour les petits porteurs de projets. Ces derniers disposent généralement d'une faible trésorerie et de peu ou pas d'ingénierie financière.

Impacts attendus 2022 : déploiement des aides aux petits investissements, lancement du fonds pour la création d'activité

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Aides aux entreprises Fonds Propres + FEDER (hors Tourisme Numérique, Audiovisuel)	Nbre d'entreprises accompagnées (fonds propres et FEDER)	Non défini (cf cible 2020 : 1 296 entreprises)	- 41 (FEDER) - 506 (fonds propres) > 547	À définir

III- AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

En parallèle au soutien à apporter aux entreprises, il convient d'intervenir sur différents leviers afin de créer une dynamique et de donner de la cohérence à l'action de la collectivité régionale.

A – Aménager le territoire

Il s'agira pour la Région de faire aboutir en 2022 le Schéma Directeur Régional du Foncier Économique et d'accompagner les EPCI (CIREST, CINOR, TCO CASUD, CIVIS) dans la mise en œuvre de projets structurants pour dynamiser leurs territoires dans un souci d'équilibre du développement économique.

1) Créer et rénover les Zones d'activités

Le PO FEDER 2021-27 sera l'occasion de faire évoluer le régime d'aide pour la création de pôles d'activités, en particulier à vocation régionale, et de l'immobilier d'entreprises afin de rendre les mesures plus attractives pour les EPCI et les opérateurs privés. C'est un enjeu important à double titre :

- le manque de foncier économique est criant ;

- le dispositif de droit commun, hors subvention, ne favorise pas le maintien du foncier dans le patrimoine des collectivités (financement des ZA par les cessions foncières et avec peu de sollicitation du régime d'aides).

En 2022, la Région renforcera le travail collaboratif avec les EPCI afin de leur fixer des orientations régionales en matière de création et d'aménagement de ZAE.

Concernant la rénovation des zones d'activités, la mesure est reconduite au titre de REACT-UE.

Impacts attendus 2022 : fiche action PO, mieux accompagner les EPCI et les communes

2) Accompagner l'aménagement de la zone arrière portuaire et aéroportuaire

La Zone Arrière Portuaire est un espace stratégique identifié au Schéma d'Aménagement Régional comme un Pôle d'Activités à Vocation Régionale, avec la vocation à accueillir des activités industrielles, logistiques, technologiques et portuaires. Son aménagement doit ainsi pouvoir :

- . répondre aux besoins économiques relatifs à la stratégie régionale sur le pôle à vocation régionale et à la stratégie d'internationalisation de la Réunion autour de son Port ;
- . répondre à l'urgence des besoins portuaires.

Ainsi la Région accompagnera l'aménagement de cette zone arrière portuaire au bénéfice des acteurs économiques et du développement industriel de La Réunion, en cohérence avec la stratégie économique.

Par ailleurs, la zone arrière aéroportuaire Pierre Lagourgue sera redynamisée, avec des activités véritablement en lien avec l'export et la création d'emplois, afin de mettre en place cette vitrine à l'international dont notre île a besoin. Cet ensemble sera intégré dans un espace plus vaste, « La Plaine de Gillot » qui doit être porté par la CINOR pour accueillir des activités à haute valeur ajoutée.

3) Accompagner le développement économique équilibré de chaque micro-région

Dans un souci d'équilibre du développement économique et de la création d'emplois, la Région soutiendra également dans l'Est le développement des zones d'activités économiques de Bois-Rouge et de Beauvallon, dans le Sud la zone de Pierrefonds, et dans l'Ouest l'Ecocité, comprenant notamment la zone de Cambaie, à travers le GIP Ecocité La Réunion, et en déclinaison du Projet Partenarial d'Aménagement.

4) Dynamisation les cœurs de ville

Concomitamment à l'intervention dans les zones d'activités, il est important d'accompagner les collectivités territoriales dans leur projet de dynamisation de leur cœur de ville. Deux projets devraient être présentés à l'engagement de notre collectivité dans leurs volets économiques.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Zones d'activité FEDER + ZAA	surface de zones d'activité et bâtiments créés	Non défini (cf cible cumulée 2020 : 244 000 m²)	123 000 m²	À définir
Dynamisation et action cœur de ville	Nb projets accompagnés	Non défini	0	2

B – L’octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l’emploi

Le nouveau cadre réglementaire européen et national relatif à l’octroi de mer, issu de la Décision du Conseil du 7 juin 2021 et de la Loi de Finances pour 2022, appelle une révision du dispositif de l’octroi de mer au plan local s’agissant des écarts de taxation. Au-delà de ce volet, le Conseil régional entend procéder à un examen d’ensemble du dispositif de l’octroi de mer qui concernera également le régime de taxation et d’exonération à l’importation.

1) Refondre le dispositif au plan local

Ainsi, en décembre 2021, la collectivité a approuvé le principe de la révision du dispositif de différentiels, de taxation et d’exonérations à l’importation pour la période 2022 – 2027. Cela permet de mettre à profit l’année 2022 pour examiner les voies de la réforme, issue de la décision du Conseil de l’UE du 7 juin 2021, pour une refonte du dispositif de l’octroi de mer au plan local. Compte-tenu des équilibres économiques, sociaux et fiscaux, ces travaux devront être menés avec méthode en laissant le temps à des analyses approfondies et à une phase de concertation avec les acteurs économiques notamment.

En parallèle de ces travaux, il conviendra de mieux prendre en compte l’accompagnement des entreprises dans une logique de guichet d’accueil et d’information, ce pour une meilleure compréhension de ce sujet complexe pour le plus grand nombre.

Impacts attendus 2022 : nouveau régime d’octroi de mer fin 2022

2) L’Octroi de Mer, un outil de développement économique

Le dispositif de l’octroi de mer est un outil opérationnel qui s’intègre pleinement dans la définition de la stratégie de développement économique. Sa révision en 2022 arrive à point nommé au regard des enjeux qui se présentent à la collectivité avec la définition du projet de mandature et la révision complète du SRDEII. Il dépasse cependant l’aspect économique puisque les dimensions sociale et environnementale doivent être également prises en compte.

Impacts attendus 2022 : prise en compte de l’octroi de mer dans la définition de la stratégie économique (SRDEII, autonomie alimentaire,...)

C – Renforcer l’attractivité territoire

En 2022, NEXA, bras armé de la Région en termes de développement économique et d’attractivité du territoire sera appelée à se recentrer sur ses missions.

Ainsi, l’agence de développement régionale devra jouer un rôle de premier plan dans l’accompagnement des porteurs de projets de création d’entreprises ou des entreprises en développement afin de faciliter le montage de leurs dossiers de demandes de financements et ce, dans le cadre du dispositif régional qui sera déployé.

Par ailleurs, dans la continuité de la démarche de marketing territorial initiée par la Région afin de construire une marque Réunion, NEXA sera en charge de la déclinaison du plan d’actions et de l’animation autour de cette marque.

A l’instar d’autres agences de développement, NEXA jouera un rôle majeur dans la déclinaison d’une feuille de route partagée avec l’État et la Région autour de la sécurité économique en s’appuyant notamment sur son observatoire.

Enfin, NEXA veillera à renforcer son action en matière d’accueil et d’accompagnement des investisseurs étrangers à travers une démarche de valorisation des atouts de notre territoire.

Le développement économique :

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

L'internationalisation des entreprises réunionnaises est identifiée comme un important levier du développement et du rayonnement économique du territoire. Qu'elle soit entendue comme exportation, implantation à l'étranger ou partenariat avec des entreprises étrangères, elle constitue un vecteur de croissance des TPE/PME favorisant la création d'emplois et de valeur.

Dans le contexte post-crise Covid-19 où le commerce mondial demeure soumis à des aléas, d'autant plus lourds pour la petite économie insulaire réunionnaise, la collectivité régionale cheffe de file porte l'ambition d'une stratégie de relance du commerce extérieur de La Réunion en se donnant comme priorités :

- le renforcement de la gouvernance régionale de l'internationalisation,
- l'amélioration de l'accompagnement des entreprises exportatrices,
- l'amélioration de la connectivité de l'île et de la chaîne logistique.

I. RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Face aux enjeux de la relance et afin de donner toute son efficience aux actions qu'elle entend mener, la Région Réunion se doit de réaffirmer son rôle de cheffe de file de l'internationalisation des entreprises du territoire dans le cadre d'une gouvernance à renouveler. Il s'agira de positionner au cœur de l'écosystème une structure partenariale public/privé tout en soutenant les actions relevant des acteurs.

A – Structuration de la coordination des acteurs autour d'une vision et d'une feuille de route partagée

Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises qui s'est achevé en 2020 avait permis la création de la Maison de l'Export et de la Team France Export de La Réunion. Au vu du bilan du volet international du SRDEII, il apparaît qu'un effort de structuration permettant un pilotage régional renforcé est nécessaire à la meilleure coordination des différents acteurs (Etat, Région, leurs agences, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et autres représentants du secteur privé).

B. Mise en place de conventions d'objectifs et de moyens avec les organismes d'accompagnement

La Région se proposera de soumettre aux organismes intervenant dans le champ de l'internationalisation des entreprises des conventions d'objectifs et de moyens pour les actions relevant de leurs domaines d'intervention et s'inscrivant dans le cadre de la stratégie régionale. Ces organismes, avec les moyens potentiellement mis à leur disposition, bénéficieront de ce fait d'un cadre sécurisé favorable à l'efficacité de leur action.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Conventions d'objectifs et de moyens	Nombre d'organisme conventionné	1	1	4

II. MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

Caractérisée par un tissu d'entreprises atomisé en micro-entreprises et TPE/PME, La Réunion doit se doter d'une politique forte d'accompagnement à l'international.

A. Améliorer l'accès au soutien à l'internationalisation des entreprises : Poursuite de la Team France Export (TFE)

Créée en 2019 dans le cadre de la réforme nationale de l'export, la TFE de La Réunion, composée de conseillers internationaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de Business France, est pilotée par la Région. Ce dispositif de mutualisation des ressources et des compétences constitue un guichet unique auquel les porteurs de projets à l'international s'adressent pour être accompagnés tout au long de leur parcours (information, formation, diagnostic, études de marchés, aides financières).

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Soutien aux entreprises exportatrices	Nombre d'entreprises aidées	200	275	300

B. Favoriser le développement de l'activité et l'emploi afin d'améliorer la compétitivité de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs

1) Financement de pépinières d'entreprises à l'étranger

Le service d'accueil des entreprises au Mozambique devra être expertisé par la Collectivité pour répondre aux besoins exprimés dans le cadre du projet de coopération par les entreprises réunionnaises souhaitant se positionner sur ce marché.

2) Représentation économique de la Région à l'étranger

Le fonctionnement des Antennes de La Région à l'étranger devra être réévalué afin de déterminer les conditions dans lesquelles elle pourront mieux accompagner les entreprises réunionnaises dans leurs projets d'internationalisation.

3) Contribution au fonds de mutualisation pour l'export de fruits

Le soutien à la filière export de fruits tropicaux sera poursuivi en 2022 au travers la création d'un fonds de mutualisation après notification du dispositif à la Commission Européenne.

4) Des dispositifs européens reconduits sur le POE 21-27

Le Pack Export régional proposé aux entreprises s'appuiera sur les fonds FEDER et INTERREG applicables sur le volet de l'internationalisation et de la coopération économique autour de la compétitivité des produits et services, des ressources humaines, de l'éloignement des marchés et des démarches collectives.

5) Des dispositifs sur fonds propres reconduits en faveur des stratégies export

Les deux dispositifs régionaux d'accompagnement à l'export seront maintenus :

- La prim'Export, dispositif de soutien aux actions individuelles des entreprises fera l'objet d'une révision de son cadre, au regard de l'évolution de la demande des entreprises réunionnaises (marché de niche, distinctions internationales, ...)
- Le soutien au recrutement de Volontaires Internationaux en Entreprises sera toujours en vigueur afin de renforcer l'employabilité de jeunes réunionnais au travers d'expériences à l'étranger.

III. AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

A. Agir sur la chaîne logistique réunionnaise de l'export et favoriser le sourcing régional

La collectivité régionale s'attachera à faciliter l'exportation réunionnaise et par là-même à développer les échanges commerciaux dans la zone du Sud-Ouest de l'océan Indien en agissant le « transit time » et la diversification des liaisons.

Dans le cadre du schéma du foncier économique régional, une réflexion autour de la structuration plateformes logistiques pourrait être initiée et dresser un état des lieux de l'existant, des projets en cours, identifier les besoins et répondre aux exigences du rééquilibrage du territoire réunionnais.

En outre, le renforcement de l'attractivité économique de La Réunion et sa réorganisation constitueront une réponse efficace à l'élévation du niveau de concurrence dans son environnement régional et international, face aux enjeux de relance économique mondiale, encore fragiles.

B. La stratégie et l'accueil des investisseurs étrangers

1) la Team France Invest (TFI)

La TFI de La Réunion est constituée depuis 2020 entre Business France et la Région Réunion a pour mission l'identification des opportunités « invest » sur le territoire, l'information et l'accueil des investisseurs étrangers.

2) La Charte des Investissements Directs Etrangers (IDE)

La TFI est la résultante de la réforme nationale de la politique Invest de la France inscrite dans la Charte des IDE qu'il s'agira d'adapter au contexte réunionnais en 2022.

C. Valoriser et Promouvoir La Réunion à l'international

1) Améliorer la visibilité de La Réunion : Une marque de territoire pour La Réunion

La stratégie de marketing territorial lancée en 2021 sera finalisée en 2022 et permettra de renforcer la promotion économique de l'offre réunionnaise sur des événements internationaux (SIA, Exposition Universelle,...).

2) Mettre en œuvre la stratégie de marque territoriale : Financement du plan d'actions de marketing territorial

L'étude de marketing territorial en cours soumettra à la collectivité un plan d'actions de promotion et de valorisation de La Réunion dont les financements devront être disponibles au second semestre 2022. Il s'agira également de prévoir l'animation autour de la marque.

IV - OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

La crise sanitaire liée au COVID-19 a fortement impacté notre île, et en particulier le transport aérien qui a connu un quasi arrêt du trafic passagers. La Réunion, de par sa situation insulaire, doit se doter d'infrastructures pour faciliter les échanges avec l'Europe et les pays de la zone océan-indien.

Dans le contexte de désorganisation du commerce maritime mondial dû à la pandémie, l'exigence du renforcement de la connectivité maritime de La Réunion s'est fait sentir de façon encore plus aiguë. C'est pour répondre à ces enjeux que la collectivité régionale définira une stratégie de désenclavement maritime, aérien et numérique du territoire.

1) Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral

Face à l'impact de la crise sanitaire, la Région Réunion, à travers la SEMATRA, a apporté son soutien à la compagnie réunionnaise Air Austral. A l'instar des autres compagnies aériennes, celle-ci se trouve fortement fragilisée avec des incertitudes sur le retour à une situation normale pour le trafic aérien et un bilan fortement dégradé par l'augmentation très importante de son niveau d'endettement.

En 2022, la Région accompagnera cette compagnie aérienne dans la recherche de solutions visant à contribuer son redressement économique et financier, et sa pérennité, dans la mesure où il s'agit de la seule compagnie basée à La Réunion et un des premiers employeurs privés. Pour cela, la Région restera fortement mobilisée dans le cadre des discussions avec les partenaires, sous l'égide du Comité Interministériel de Restructuration industriel (CIRI).

2) Créer une compagnie maritime régionale.

Dans le contexte de désorganisation du commerce maritime mondial dû à la pandémie, l'exigence du renforcement de la connectivité maritime de La Réunion s'est fait sentir de façon encore plus aiguë. La collectivité régionale commandera une étude devant répondre aux enjeux de l'exportation mais aussi de la sécurité des approvisionnements de l'île.

3) Sécuriser le désenclavement numérique

Enfin, la Région sera particulièrement attentive à toutes les initiatives permettant d'assurer le remplacement des câbles sous-marins qui arrivent en fin de vie, dans une perspective de désenclavement numérique et de raccordement aux grands réseaux numériques mondiaux.

4) Poursuivre la modernisation des aéroports et du Grand Port

Au regard de l'importance névralgique de l'aéroport Réunion Roland Garros pour notre île la Région a soutenu de manière spécifique la société aéroportuaire, permettant de mobiliser des crédits FEDER supplémentaires pour sa modernisation avec la création notamment d'une aérogare arrivée spécifique bioclimatique.

Il en est de même avec le Grand Port de La Réunion avec la mobilisation du FEDER pour réorganiser et sécuriser le port Ouest, implanter un dock flottant au poste 9 qui permettra la manutention des navires ainsi que leur entretien. En 2022, il s'agira de veiller à la réalisation des travaux et à la bonne mobilisation des crédits FEDER dédiés à ses projets.

Par ailleurs, il s'agira, sur la base de l'étude stratégique en cours de réalisation, de valider avec le Syndicat Mixte de Pierrefonds son positionnement stratégique afin de donner une nouvelle impulsion à ses activités.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
PIERREFONDS - Validation du positionnement stratégique	Accompagner le SMP dans la plan de financement de l'étude de positionnement	- Financement de l'étude - Démarrage de l'étude	Financement apporté et marché notifié	- Finalisation de l'étude - Détermination axe stratégique

Le développement économique :

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

I – L'INNOVATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'innovation contribue au développement des entreprises du territoire, dont l'activité génère de façon directe ou indirecte des créations d'emplois. Au titre de sa compétence de cheffe de file en matière de développement économique, et dans le cadre des différentes stratégies qu'elle pilote, notamment la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3), la collectivité **mettra en œuvre les** orientations suivantes issues du projet de la mandature :

- ◆ Accélérer la transition du territoire vers une **société de la connaissance** ;
- ◆ **Développer une innovation responsable**, basée sur l'éthique, la durabilité, la pertinence sociale et sociétale, la frugalité afin notamment d'apporter des solutions aux grands défis du territoire et de développer de nouveaux gisements d'activités et d'emploi ;
- ◆ **Structurer de façon cohérente et collégiale l'écosystème de l'innovation** et coordonner le rapprochement de l'innovation et de la recherche, des entreprises et des chercheurs ;
- ◆ Inciter une plus grande **implication des entreprises locales** et favoriser un développement plus large de la culture de l'innovation ;
- ◆ **Soutenir l'internationalisation de l'activité d'innovation** à La Réunion, par l'intégration dans les réseaux européens de la recherche et l'appui sur la diaspora réunionnaise notamment.

A- Renforcer la gouvernance de l'écosystème innovation-recherche

La S3 oriente les actions de l'éco-système de l'innovation et de la recherche à La Réunion, qui comporte 3 niveaux de gouvernance :

- la Région assume la responsabilité de la stratégie ;
- un COPIL (Région/État/Département/EPCI) pilote la mise en œuvre de la stratégie dans le cadre du Comité Régional pour l'Innovation ;
- un opérateur assure la mise en œuvre opérationnelle, Nexa.

La Région entend **renforcer la gouvernance et dynamiser l'ensemble de l'écosystème Innovation-Recherche**, tant au niveau du pilotage, en donnant toute sa place au Comité Régional d'Innovation (CRI) dans ses différentes formes, que de l'animation. Celle-ci sera ainsi davantage territorialisée et les EPCI, qui sont des maillons essentiels de la chaîne d'innovation, doivent également pouvoir prendre toute leur place.

En outre, afin de déployer efficacement et collectivement la S3, la collectivité souhaite confier la gestion et l'animation de la mise en œuvre de la S3 à une **Agence Régionale de l'Innovation**. Les conditions de création et de mise en œuvre de cette Agence seront étudiées en 2022.

L'enjeu principal de celle-ci sera **d'améliorer la performance du système régional** de la recherche et de l'innovation.

Pour ce faire, les missions suivantes lui seront confiées :

- soutenir les acteurs publics du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques de recherche et d'innovations,
- renforcer l'internationalisation du système régional de recherche et d'innovation, notamment son inscription dans l'Espace Européen de la Recherche,
- animer la gouvernance de la S3 et assurer sa mise en œuvre opérationnelle,
- coordonner le financement de la recherche et de l'innovation : faciliter l'accès aux financements, faciliter l'expertise des projets, ...

- accompagner les acteurs locaux dans leurs démarches RDI.

A ces missions pourra s'ajouter la mise en place de services mutualisés pour les autres pôles d'innovation.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Création ARI	Taux d'avancement	-	-	50 %

B- Finaliser et adopter le plan d'actions de la s3 en lien avec le PO 2021-2027

Afin de répondre aux exigences du Règlement européen portant dispositions communes relatives notamment au FEDER, la S3 est en cours d'adaptation via l'élaboration d'un plan d'actions pour la période 2021-2027. Celui-ci doit permettre de satisfaire aux exigences de la condition favorisante (« *Bonne gouvernance de la stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente* ») qui comporte 7 critères. Un travail de concertation sera ainsi mené avec l'éco-système de l'innovation et de la recherche pour aboutir à une version finalisée du plan d'actions conduisant à son adoption et à sa mise en œuvre. Des feuilles de route thématiques correspondant aux trois Domaines d'Intérêt Majeurs déterminés pour le territoire et énoncés ci-après seront également finalisées dans le cadre d'un travail deco-construction avec les acteurs concernés

- Soutenabilité écologique et changement climatique des territoires insulaires
- Transition économique des territoires insulaires
- Santé et bien-être des sociétés insulaires

Afin d'assurer une cohérence de l'intervention régionale, les actions qui seront financées par le PO FEDER au titre de la recherche et de l'innovation devront être compatibles avec la nouvelle version de la S3.

C- Accompagner le financement de l'innovation et des projets innovants

Le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) qui porte sur la période 2021-2025, comporte un volet « PIA régionalisé », qui permet à chaque région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État, des actions en accord avec ses priorités. En 2022, la collectivité conventionnera avec l'État et Bpifrance, afin de mettre en œuvre ce dispositif sur le territoire, par le biais d'appels à projets qui porteront sur les axes « Projets d'innovation » et « Projets de filières ».

Par ailleurs, afin de soutenir les projets de création de jeunes entreprises innovantes, la Région entend mettre en place un fonds régional d'amorçage dédié. La mise en place de ce nouvel outil d'accompagnement, permettra aux projets innovants à fort potentiel de bénéficier d'un soutien de la collectivité régionale lors du démarrage de leur activité. La bonne préparation de « l'amorçage » qui est la phase amont d'une structure est, en effet, cruciale pour donner à une société les meilleures chances de s'insérer sur un marché concurrentiel avec un modèle économique viable. Les conditions de création et de mise en œuvre d'un tel fonds seront étudiées en 2022.

En outre, dans le cadre de l'accompagnement des projets innovants, l'intervention régionale visera également

- à la promotion du développement de plate-forme de recherche et d'innovation en capacité de répondre aux demandes d'entreprises en RDI et d'accélérer le transfert technologique (CYROI, 3P, CIRBAT),

- à la consolidation de l'écosystème de RDI territorial (technopole, clusters, pôles de compétitivité, etc)

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/2021	Cibles 2022
Soutien des projets innovants	Nombre de projets soutenus	10	3	10
Préparer et valider des COM avec les structures d'accompagnement à l'innovation	Nombre de COM signées	7	5	7

II – LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

La collectivité régionale, en concertation avec ses partenaires et en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) a mis en place le Comité de Filière du Numérique (CFN) qui a identifié cinq axes de travail :

- Aménagement numérique du territoire
- Emplois, compétences, métiers
- Développement et animation des entreprises du numérique
- Transformation numérique des organisations
- Inclusion numérique

Ce comité de filière qui rassemble les acteurs institutionnels, socio-professionnels et associatifs a permis d'aboutir en novembre 2020 à la rédaction d'un « contrat de filière numérique » qui dresse la feuille de route de ces 5 axes et recense 65 actions à mettre en œuvre.

Dans le cadre de cette feuille de route, la collectivité a identifié des enjeux prioritaires de la mandature pour 2022.

A – La poursuite de la transformation et de l'aménagement numérique du territoire

La collectivité poursuivra la **transformation et l'aménagement numérique du territoire**, en renforçant la **coopération avec les EPCI**. Au niveau des infrastructures, le plan régional Très Haut Débit (THD) qui a été mis en place se poursuivra. La Région est en train de gagner le pari du THD. Il permettra l'accès pour tous les réunionnais à une offre en fibre optique d'ici fin 2022. L'intervention publique régionale pour le déploiement du haut-débit s'effectue via la régie « Réunion THD » et se concentre sur 6 communes, en complément des interventions des opérateurs de télécommunication privés : Les Aviron, Salazie (cirque), Cilaos (cirque), Entre-Deux, Saint-Philippe, Sainte-Rose. La Réunion sera ainsi une des premières régions françaises à atteindre une couverture de quasiment 100 % de sa population en THD. La collectivité confiera également à la Régie Réunion THD des missions relatives à l'aménagement numérique du territoire et au désenclavement numérique (câbles sous-marins).

B – Le soutien à la transition numérique des entreprises

Pendant la crise sanitaire, les commerçants, les artisans et beaucoup de professionnels se sont interrogés sur la manière de maintenir leur activité et d'apporter du service à leurs concitoyens. Beaucoup ont pris conscience de l'importance d'une véritable stratégie digitale et de la nécessité de disposer d'outils de communication adaptés. Pour les accompagner dans cette transition, la collectivité a renforcé son dispositif de « Chèque numérique ». Afin de **poursuivre le soutien à la**

digitalisation des petites entreprises réunionnaises, la Région maintiendra cette aide en 2022. Celle-ci est financée à 100 % par le FEDER et préfinancée par la Région, dans le cadre du programme REACT UE.

Une évaluation de cette politique publique sera conduite cette année pour analyser les forces et les faiblesses du dispositif ainsi que ses effets positifs et négatifs. Cette étude permettra de dégager d'éventuels réajustements du cadre d'intervention ou d'en proposer un nouveau, selon les critères usuels d'évaluation : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact sur la société réunionnaise et durabilité.

En complément de cette aide régionale, les dispositifs FEDER, cofinancés par la Région seront aussi maintenus. Ainsi, les mesures d'aide à l'investissement dans le cadre du POE FEDER 2021-2027 continueront à soutenir la création et le développement des entreprises du secteur du numérique dans une démarche d'amélioration de l'offre de service numérique à La Réunion.

La poursuite de la mesure consacrée à l'accompagnement de la transition numérique des entreprises permettra quant à elle de maintenir le soutien aux projets portés par des sociétés hors du secteur numérique visant à améliorer leur productivité et à développer davantage la digitalisation de leur processus par le biais d'investissements matériels et immatériels.

La Prime Régionale à l'Emploi (PRE) reconduite en 2022 sera de plus ouverte également aux entreprises du domaine du numérique.

Par ailleurs, la collectivité souhaite en 2022 engager une véritable démarche territoriale de la donnée, en incitant les producteurs de données publiques à se fédérer autour du portail régional Open Data et favoriser la création par des entreprises de nouveaux services par l'innovation. L'élaboration d'une charte régionale de la donnée permettra également de fixer un cadre éthique pour protéger les citoyens et réguler l'utilisation des données sur le territoire.

Enfin, l'élaboration d'une stratégie numérique responsable est attendue, en lien avec les enjeux environnementaux.

C- Une mobilisation pour l'inclusion numérique

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance de lutter contre la fracture numérique. Alors que le développement des services publics dématérialisés est aujourd'hui une réalité, et que La Réunion a rattrapé son retard d'équipement et d'infrastructures numériques avec la métropole, 1 Réunionnais sur 4, en situation d'illectronisme, ne peut aujourd'hui accéder à ces services en ligne. Cette problématique a été accentuée par la crise sanitaire, l'accès au numérique étant devenu indispensable au quotidien.

L'engagement de la Région Réunion sur les enjeux de la médiation numérique est une priorité. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une société numérique plus inclusive et humaine, et garantir ainsi l'accès de tous aux services publics.

Dans ce cadre, il s'agit de mettre l'accent sur la solidarité et l'inclusion numérique. Ainsi, en 2022, le dispositif « Pass Numérique » sera reconduit et une communication plus intensive sera mise en place afin de toucher davantage de bénéficiaires. Le nombre de structures de médiation numérique (actuellement 22 structures de proximité sont labellisées par La Région) sera augmenté, notamment pour une meilleure couverture du territoire dans les hauts de l'île. Sur la base de l'analyse des besoins, il sera également proposé d'accroître l'offre de formation dans le domaine du numérique et des jeux vidéos, en lien avec les partenaires de ces secteurs.

D - Le défi de la cybersécurité

Il conviendra aussi de préparer la Réunion au défi de la cybersécurité, dans une démarche prospective. Dans ce cadre, la Région soutiendra la candidature de La Réunion à l'appel à projets de la Commission Européenne « EDIH » (European Digital Innovation Hub), afin de mettre en place un centre de services dédié à la cybersécurité. La création d'un CSIRT (Computer Security Incident Response Team) sera également étudié.

Actions	Indicateurs	Cible 2021	Bilan au 31/12/2021	Cible 2022
Finaliser le projet de déploiement du Très Haut Débit pour atteindre une couverture complète en 2022	% de logements raccordables en très haut débit (fibre)	90 %	89 %	96 %
Chèque numérique 2021	Nombre d'entreprises soutenues	1 100	219	980
	Montant engagé	3 245 000 €	556 639 €	2 775 000 €
Pass numérique	Nombre de bénéficiaires	1000	500	1000

III - LA PÊCHE ET LA CROISSANCE BLEUE - ÉCONOMIE DE LA MER

L'économie de la Mer est une priorité de la mandature compte tenu des perspectives de croissance qu'elle offre (3,2 % de l'emploi salarié à La Réunion contre 1,5 en moyenne nationale) et de l'importance de l'espace maritime de la France dans la zone du Sud de l'océan Indien (plus de 2 millions de km² / 10 200 emplois en 2018).

La collectivité montre sa volonté de développer ce secteur avec notamment la mise en place de l'organisation de gestion du FEAMPA et ses interventions en faveur de la structuration de la filière et l'accompagnement des pêcheurs. Et parallèlement, la Région accompagnera la montée en compétences des jeunes réunionnais en prévoyant la construction d'un futur lycée des métiers dont 2 secteurs d'enseignement sont déjà ouverts au lycée Léon de Lepervanche du Port. Dans le prolongement du SRDEII, la Région définira en 2022 la stratégie en matière d'Économie Bleue au travers d'un plan spécifique.

A – La mise en place du FEAMPA

Sur la programmation 2021/2027, la collectivité régionale prendra le relais de l'État pour la gestion des mesures que l'État a accepté de territorialiser à savoir celles relatives à la pêche et à l'aquaculture durables, à la commercialisation et à la transformation des produits, à la compensation des surcoûts et à la protection et la restauration de la biodiversité aquatique.

Les objectifs visés sont :

- conforter et moderniser le modèle réunionnais des activités de pêche et d'aquaculture durables en améliorant ses performances économiques, sociales et environnementales et notamment grâce à l'ajout de mesures spécifiques sur la protection de la ressource et de la biodiversité ;

- Renforcer la production locale et adapter l'offre de produits en lien avec les nouvelles attentes des consommateurs et de la société ;
- Participer au développement d'une économie bleue durable en accompagnant les projets d'économie circulaire, de réduction des déchets, de mise en réseau et d'accompagnement des porteurs de projet, et en intégrant un volet innovation de manière transversale sur les thématiques liées à la pêche et à l'aquaculture ;

Pour mettre en place ces actions, la création du guichet FEAMPA et des moyens associés est à prévoir pour cet exercice budgétaire.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Mise en place du FEAMPA	Nombre de dossiers déposés	Sans objet	Sans objet	15
	Nombre de dossiers programmés	Sans objet	Sans objet	10

B – La poursuite de l'accompagnement et de la structuration de la filière de la pêche, de l'aquaculture

1– Le renouvellement de la flotte de pêche

En cas d'acceptation par la Commission européenne de la notification en cours des aides au renouvellement des navires de moins de 12 mètres, la collectivité lancera, en partenariat avec l'État, au second semestre un appel à projet afin de pouvoir attribuer les premières aides en 2023. Cette action volontariste aura un effet positif entre autres sur le renouvellement des générations de pêcheurs, dont la moyenne d'âge est de 52 ans, et sur la performance énergétique des navires. La collectivité entend soutenir ainsi la pêche artisanale et maintenir et diversifier les activités côtières. En effet, le maintien d'une population de petits pêcheurs côtiers est non seulement une démarche de création de valeur économique locale mais également la possibilité de disposer d'une base d'observation et d'alerte pour la montée des eaux, du recul de trait de côte et l'aggravation de la pollution.

2- Le soutien au développement de l'aquaculture

Sur la base du schéma régional du développement de l'aquaculture (en cours de réalisation), la collectivité entreprendra les actions nécessaires pour mettre en place une dynamique de développement avec notamment la mobilisation des ressources et compétences du CITEB (centre technique de recherche et de valorisation des milieux aquatiques). Un centre technique est indispensable pour les professionnels et l'accompagnement de leurs activités ainsi que pour les projets de développement.

Le FEAMPA sera intégré parmi les outils de cette volonté régionale d'accompagnement des professionnels aquacoles.

3- L'accompagnement à l'amélioration des prestations des abris de pêches

Sur la base des besoins qui seront identifiés par le PROEPP (Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche), la collectivité consentira des efforts pour renforcer le travail collaboratif avec les professionnels, leur représentation et les responsables de gestion des ports et abris de pêche pour optimiser les fonds communautaires dédiés à ces superstructures. En effet, la collectivité est consciente des marges de progrès à réaliser à ce niveau et la mobilisation de tous les intervenants est aussi un facteur décisif pour atteindre les objectifs de performance et de qualité de travail de ces professionnels.

4- Mettre en place un service partagé de planification spatiale maritime

La collectivité entreprendra la mise en place d'un service de planification de l'espace maritime en lien avec les services de l'État et de l'Université de La Réunion afin de mettre à la disposition des professionnels (notamment ceux des espaces côtiers) un outil de travail pour améliorer les outils d'observations et prévenir les conflits d'usage. Une passerelle sera mise entre le service de la cellule pêche et croissance bleue et le service de cartographie (SAR) de la collectivité.

5- Construire le navire-école

Adossé au futur lycée des métiers de la mer et répondant aux besoins d'autres structures de formation et de recherche, ce navire-école financé dans le cadre du Plan de relance mobilisera les services de la collectivité et de l'État pour sa construction en 2022. Associant des publics scolaires, le chantier de construction localisé à La Réunion permettra à la communauté éducative et aux organismes de recherche) de disposer d'un équipement pédagogique de pointe et d'observation et constituera une vitrine des métiers liés au secteur maritime (fin des travaux prévue en 2023).

6- La structuration des organismes d'animation

La Région continuera à **contribuer au financement des organismes d'animation et de structuration dans le secteur de la pêche** et plus généralement de l'économie bleue pour la réalisation de leurs programmes d'actions.

Ces structures sont le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de La Réunion, le Centre Technique de Recherche et de Valorisation des Milieux Aquatiques (CITEB), l'Institut Bleu et la Caisse Locale de garantie contre le chômage intempéries des marins pêcheurs artisans de La Réunion.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Accompagnement des pêcheurs	Nombre de pêcheurs accompagnés	80	50	80
Financement de la caisse locale de garantie contre le chômage intempéries des marins pêcheurs artisans de La Réunion	Nombre de pêcheurs cotisants	180	180	180
Construction d'un navire-école	Taux de réalisation	-	5 %	80 %

C – Le soutien aux initiatives de développement local par des acteurs locaux de l'économie bleue

Afin de faciliter la gestion des aides de faibles montants, la Région travaillera à la mise en place d'un dispositif de soutien aux initiatives locales.

IV – ACCOMPAGNEMENT DE LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE AÉRONAUTIQUE RÉUNIONNAISE

La filière aéronautique de la France de l'océan Indien représente actuellement plusieurs milliers d'emplois, avec une croissance avoisinant les 10% par an avant la crise sanitaire. Les atouts dont elle dispose sont nombreux. Néanmoins, elle doit faire face à des menaces (contraintes sanitaires liées à la Covid-19 qui ont quasiment arrêté le trafic aérien et rendu incertaine la reprise, compétitivité internationale aiguë), et comporte des faiblesses (coûts d'exploitation élevés, relative

petite taille actuelle du marché local et des entreprises). C'est dans ce contexte qu'est établie la nécessité pour la filière de se structurer.

Des réflexions sur cette structuration ont été engagées de façon partenariale notamment entre les aéroports, les compagnies aériennes, le Conseil régional de La Réunion, la préfecture de La Réunion, la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de La Réunion, la Direction de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien (DSAC-OI) et les Forces Armées dans la Zone Sud de l'océan Indien il y a quelques années.

Cette structuration a nécessité la création d'une structure d'animation pérenne. L'association AÉROTECH OI a ainsi été fondée par les 3 aéroports dont celui de Mayotte, la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), la Région Réunion, le Département de Mayotte, Air Austral, Ewa, HéliLagon, les chambres de commerce et d'industrie de La Réunion et de Mayotte. Elle regroupe actuellement 35 membres, dont la Région Réunion.

La feuille de route de l'association pour la structuration de la filière comprend plusieurs projets piliers:

- Aérocampus, un campus pour consolider et renforcer l'offre de formation aux métiers de l'aérien, tant pour la formation continue que pour la formation initiale.
- AeroPlace pour créer et consolider un espace de rencontres de l'aéronautique de la zone océan Indien.
- CEED, un centre d'excellence et d'essais de drones (nouvelles technologies, nouveaux usages) dans un espace offrant des conditions exceptionnelles.
- CARMA (Centre Aérien Recyclage Maintenance Australe) comprenant un pôle de compétences en maintenance et un pôle de déconstruction .
- Une démarche de prospective sur les besoins en compétences pour identifier, sur le territoire, les évolutions à 5 ans des besoins en compétences de la filière de l'aérien.
- AéroSpace, projet innovant qui s'inscrit dans une démarche de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle dans le champ de l'aéronautique et du spatial.

En 2021, le plan d'action de l'association a été soutenu financièrement par la Région grâce l'intervention du FEDER.

En tant que chef de file du développement économique et au titre de sa compétence en matière d'innovation, la Région sera amenée à poursuivre et à accentuer son soutien à la structuration de la filière aéronautique en 2022, notamment par le biais des outils financiers mobilisables, tels que le PIA 4 régionalisé, qui comprend une enveloppe dédiée aux projets de filières, et les programmes européens.

Le développement économique :

LA RELANCE DU TOURISME

Secteur à forts enjeux pour le développement économique de La Réunion, le tourisme aura connu ces dernières années, en dehors des périodes de crises, des résultats significatifs grâce à l'aide régionale : progression de la fréquentation et des recettes touristiques, de la visibilité et de la notoriété de l'île, développement d'une offre de qualité...

Aussi, le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion approuvé en 2018 par la Région, fixe l'objectif stratégique majeur d'accroître la place du tourisme dans l'économie de l'île par la progression de son Chiffre d'Affaires, plutôt que celle des flux de fréquentation. Cet objectif a été fortement contrarié par la crise sanitaire due au COVID 19 ayant impacté de plein fouet le secteur, et accéléré en outre, des mutations significatives en termes de vision des acteurs, de pratiques et d'attentes des clientèles.

Cette transformation du Tourisme, et la persistance d'un contexte fait d'incertitudes le fragilisant encore plus sur la durée, conduisent ainsi notre collectivité à adapter ses interventions pour sa relance, en associant pleinement les Réunionnais pour une totale appropriation de ce secteur, et favoriser un « tourisme intégré ».

I – SOUTENIR LA RELANCE DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE

Depuis 2020, notre destination a perdu en moyenne 300 000 visiteurs et 250 M€ de recettes extérieures par an (v/s 500 000 touristes et 410 M€ de recettes en 2019). L'évolution permanente de l'épidémie et des mesures restrictives de déplacements laissent augurer une année 2022 peu prometteuse. Ainsi, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) table sur une reprise des flux touristiques internationaux à un niveau équivalent à celui de l'année 2019, alors en forte croissance, pas avant 2024/2025. Un tel contexte appelle notre collectivité à re-prioriser ses interventions autour d'actions visant à capitaliser sur les « valeurs sûres » de notre île (nature, culture, « vivre ensemble », « art de vivre » loisirs et sports de nature ...) pour la relance de son tourisme.

L'ambition collective est de faire de La Réunion une destination de référence internationale de qualité et exemplaire en terme de durabilité et respectueuse des valeurs sociétales du territoire. L'objectif est également de sensibiliser les Réunionnais à l'importance du tourisme pour le développement économique de l'île, la crise sanitaire ayant fait émerger une méfiance à l'égard de ce secteur.

A – Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable

Le « Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion » approuvé en 2018 définit un cadre d'intervention stratégique pour l'essor du tourisme à l'horizon 2025, posant comme facteur-clé de réussite un pilotage efficace, innovant et partenarial du secteur par la Région, en sa qualité de « chef de file ».

1) Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique dans un cadre re-priorisé

En 2022, notre collectivité poursuivra par le biais d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la mise en œuvre des actions prioritaires du SDATR, ralentie par la crise sanitaire, dans un cadre réordonné afin de s'adapter à l'évolution du contexte et d'engager en particulier l'ensemble des acteurs, dans une stratégie touristique durable et responsable.

Elle s'appuiera également sur le « Contrat de Destination » signé avec le GIE Atout France et l'Île de La Réunion Tourisme (IRT) pour la période 2020-2022, visant à structurer et consolider notre destination, en accroître la visibilité et l'accessibilité numérique sur les marchés internationaux, et développer un accueil de qualité répondant aux exigences des clientèles touristiques.

Des opérations de sensibilisation des Réunionnais aux enjeux du tourisme seront en outre soutenues, dans le cadre notamment des programmes d'actions de l'IRT, pour « changer leur regard » sur ce secteur, et qu'ils soient pleinement acteurs de son développement.

2) Refonte de la convention-cadre tourisme

La Région procédera en 2022 à la refonte de la convention-cadre conclue en 2017 avec l'IRT, la FRT, l'association Iles Vanille, les Offices de Tourisme et leur intercommunalités de rattachement, en termes de promotion, de communication, d'accueil et d'information touristique, arrivée à expiration fin 2020. L'objectif est de remettre à plat les missions dévolues à chacun pour une action efficiente et cohérente, et une réorganisation de l'ensemble de l'écosystème. Les préconisations du Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT) réalisé par la Région en 2021, en matière de commercialisation et d'information, seront en particulier prises en compte afin de renforcer le poids économique du tourisme en faisant levier sur la digitalisation.

B – Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique

La crise sanitaire due à la Covid-19 a conduit les destinations à faire preuve de résilience permanente pour reconquérir les marchés et rester « visibles », face à une concurrence de plus en plus âpre. L'action régionale en 2022 s'inscrira pleinement dans cet objectif majeur.

1) Soutien au programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)

La Région apportera son soutien à la mise en œuvre du programme d'actions de l'IRT pour la promotion de notre île. Une priorité sera accordée au marché France, principal bassin émetteur à reconquérir et à conforter, tout en maintenant la visibilité de l'île sur les marchés de diversification Européens (Allemagne, Belgique, Suisse) et régional (zone Océan Indien) en lien avec l'association Iles Vanille. L'objectif est d'accroître l'internationalisation de la destination, préconisation stratégique forte du SDATR. Le volet REACT UE du POE 2014-2020 sera particulièrement mobilisé à cet effet.

La reconduction de dispositifs d'incitation à la consommation de produits touristiques locaux, tels que les « Pass k/do » accessibles tant aux résidents qu'aux visiteurs extérieurs, déployés les années précédentes par l'IRT et ayant connu un vif succès, tant auprès des clientèles que des professionnels, sera soutenue, afin de relancer l'économie touristique locale.

Globalement, le programme d'actions de l'IRT se verra évolutif afin de s'adapter à l'évolution permanente du contexte touristique, et de faire face à la rude concurrence que se livrent les destinations. Ainsi, des actions pourront être conduites par cette dernière en fonction des opportunités qui se présenteront, tout en restant recentrée sur ses missions, en vue de capter ou de redynamiser les marchés, l'image et l'attractivité de notre destination.

2) Accompagnement des entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs

Notre collectivité reconduira en 2022 le dispositif « Chèque Promotion Tourisme » destiné à soutenir les déplacements des PME/TPE sur les salons et manifestations touristiques nationaux et internationaux, afin de promouvoir leur activité. Ces opérateurs aux moyens limités, et fortement impactés par les effets de la crise sanitaire, appellent en effet un soutien particulier de notre collectivité, afin de leur permettre, en sortie de crise, de reconquérir des parts de marché.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022 (estimations)
Programme d'actions de l'IRT	- arrivées touristiques extérieures	Non défini (cf cible 2020 : 555 000 touristes)	142 474 touristes	280 000 touristes
	- recettes touristiques extérieures	Non défini (cf cible 2020 : 390 M €)	113 M €	200 M €

II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

A – Soutenir la transformation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

La crise COVID a fait émerger de profondes transformations dans le domaine du tourisme qu'il est nécessaire d'accompagner afin de relancer ce secteur, en favorisant sa transition vers un modèle de développement durable, responsable et « intelligent ». Notre île dispose de nombreux actifs à faire valoir à cet effet, induisant une adaptation et organisation de son offre autour de produits diversifiés, de qualité et « porteurs de sens », et accessibles à tous (« tourisme pour tous »).

Notre collectivité conduira ses interventions en lien notamment avec le Plan de Reconquête et de Transformation du Tourisme, « Destination France », élaboré par l'État en étroite concertation avec les collectivités et acteurs touristiques ultramarins. Doté d'un budget de 1,9 milliard d'Euros, ce plan fixe pour les 10 prochaines années une véritable trajectoire de développement et transformation du secteur touristique dans sa diversité, par un engagement auprès des professionnels et des collectivités territoriales. Aussi, notre destination pourra bénéficier de ce plan lors de sa déclinaison opérationnelle à venir, dans le cadre d'une collaboration notamment avec le GIE Atout France, qui sera en partie chargé de le mettre en œuvre.

1) Accompagnement des entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques

La Région poursuivra son soutien aux investissements réalisés par les entreprises touristiques en matière de création et de rénovation d'hébergements (via le volet REACT UE du POE FEDER) (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes...), et de structures de restauration, recentré sur davantage de qualité, d'authenticité et d'identité créole, et en tenant compte des critères liés aux impératifs de durabilité et d'environnement désormais inclus dans les nouvelles normes de classement en hôtellerie. L'accroissement de la capacité d'accueil de l'île en termes de nombre de lits marchands, mise à mal par les crises successives, reste en outre un objectif majeur, en conformité avec les préconisations du SDATR. Ce dernier vise un objectif à atteindre de 20 000 lits à l'horizon 2025 (contre 17 000 environ actuellement), réclamant ainsi un soutien de notre collectivité pour faire aboutir les projets d'hébergements, en vue de renforcer la consommation touristique et de faire également « levier » « in fine » sur la capacité aérienne, ces deux secteurs étant étroitement liés.

L'appui au secteur des loisirs touristiques reposera en particulier sur une réponse aux attentes des clientèles en termes de « séjours expérientiels », plus en lien avec la découverte de la culture et nature de notre île (label UNESCO, ...). Notre collectivité interviendra dans le cadre de nouveaux régimes d'aide financés par le FEDER pour la période 2021-2027 afin d'accompagner les projets liés à ces trois secteurs.

Plus globalement, ceux s'inscrivant dans une démarche de transition durable (énergétique, éco-responsable ...), reconnue par des labels (« Ecolabel Européen » notamment), des marques ou des certifications (« NF Environnement, sites de visite »), seront encouragés. Les labels liés au développement de l'agrotourisme (secteur de l'hébergement en particulier) seront également

soutenus, afin de permettre une meilleure structuration et diversification de l'offre dans ce secteur, et en faire un véritable « produit d'appel ».

2) Appui aux filières prioritaires

Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) a identifié des filières prioritaires pour lesquelles notre destination doit viser l'excellence : randonnée, balnéaire, loisirs et sports de nature, culture et patrimoines, croisière ... Dans ce cadre, notre collectivité poursuivra en particulier les travaux engagés pour la mise en œuvre de « contrats de filières » prioritaires (écotourisme, sports de nature, « culture et tourisme » ...) en lien avec les acteurs concernés, par la mise en place à cet effet de « comités de filières »..

La Région accompagnera la reprise de l'activité croisière désormais soumise, suite à la crise, à un plus grand respect de l'environnement et à des jauges plus réduites (type et taille des navires ...). La réhabilitation de la gare maritime sera ainsi soutenue dans le cadre du volet REACT UE du POE FEDER.

3) Soutenir et stimuler l'innovation touristique

Identifiée comme un des axes prioritaires du SDATR, l'innovation dans le secteur touristique est devenue incontournable afin de permettre aux destinations de « rebondir ». La Région poursuivra ainsi son soutien au partenariat initié en 2020 avec l'IRT et la FRT pour l'amorçage de la plateforme d'innovation touristique, dont il s'agira d'accompagner en 2022 le développement à travers l'étude de différents scénarios ; l'objectif étant de permettre un meilleur accompagnement des projets permettant à notre destination de s'inscrire pleinement dans les nouvelles tendances du tourisme.(art et tourisme, « slow tourisme » ...)..

4) Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques

Le numérique constitue l'autre grande transformation du Tourisme et demeure un facteur-clé de compétitivité pour les destinations. Les outils développés dans ce secteur sont en effet vecteurs d'une plus grande attractivité touristique, d'une expérience fluide et de qualité pour les visiteurs et d'une meilleure valorisation des territoires.

En 2022 la Région déclinera à cet effet son Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT) réalisé en 2020-2021, qui pose un nouveau cadre opérationnel en termes de connaissance et de consommation des produits touristiques de l'île. Ainsi, le redéploiement et le partage d'outils digitaux en matière d'information et de commercialisation touristique seront conduits entre les acteurs (IRT, OTI, Région), accompagnés d'une gouvernance spécifique sous l'égide de notre collectivité.

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Accompagnement des entreprises (hébergement, restauration, loisirs touristiques)	- nbre de chambres créées	Non défini	95	40
	- nbre de chambres rénovées (hôtellerie, gîtes, chbres d'hôtes)	Non défini	2	260
	- nbre d'emplois prévisionnels créés (hébergement)	Non défini	12	40

B – Soutenir l’animation des territoires

1) Accompagnement des offices du tourisme

Notre collectivité orientera son soutien en fonction de la refonte de la convention-cadre conclue entre la Région et les opérateurs du Tourisme. L’amélioration du « parcours-client » (résident ou visiteur extérieur) au sein des différents territoires de notre île est une nécessité pour leur proposer une expérience de qualité. Notre collectivité poursuivra dans ce sens, son soutien aux programmes d’actions des offices de tourisme, en termes d’accueil et d’information touristique, de promotion et de valorisations des atouts des territoires. L’objectif est de développer des « destinations infra » complémentaires et solidaires, mais aussi d’aider les offices de tourisme à professionnaliser les acteurs et les accompagner pour faciliter leur intégration à l’écosystème numérique.

2) Renforcement du dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l’économie touristique, par le soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)

La Réunion dispose d’un marché intérieur fortement consommateur de produits touristiques et de loisirs, jouant notamment un rôle « d’amortisseur » en période de crise, et qu’il convient donc de soutenir. Dans ce cadre, notre collectivité poursuivra en 2022 l’accompagnement de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) pour ses interventions en faveur de cette cible, en particulier en termes de communication et de promotion. A cet effet, les actions de coordination et de professionnalisation du réseau des offices de tourisme, et celles liées à la montée en qualité de l’offre, seront soutenues.

Les opérations visant à animer les territoires par un appui aux professionnels relevant des différentes filières touristiques seront encouragées. Au vu de la persistance des impacts de la crise sanitaire, l’objectif est au final d’inciter le marché résidentiel à consommer davantage les produits touristiques et de loisirs de l’île, et d’accroître ainsi les recettes locales. Le POE FEDER pourra être mobilisé pour des actions ciblées.

C – Valoriser les atouts et l’attractivité de l’île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

La Réunion dispose de multiples atouts naturels, paysagers et culturels, facteurs d’attractivité touristique majeurs, à valoriser dans une logique d’aménagement combinant développement de polarités et d’itinérances. Dans cette optique, une plus grande valorisation du riche potentiel des hauts et de l’est de l’île, est à soutenir pour un meilleur équilibre territorial.

En 2022 un nouveau dispositif d’aide sera mis en place sous forme d’appels à projets pour la réalisation d’équipements et d’aménagements publics, en mobilisant les fonds FEDER et FEADER. La valorisation des sites majeurs du Parc national, inscrits au patrimoine mondial par l’UNESCO, sera en particulier soutenue pour une plus grande découverte et compréhension de leur valeur universelle, grâce à des services et équipements adaptés, et en lien avec une formation adaptée des acteurs chargés d’en assurer la promotion (guides touristiques en particulier).

Par ailleurs, notre collectivité poursuivra son appui aux opérations arrivées au stade opérationnel suite aux phases d’études techniques et de faisabilité, tels que les projets de réhabilitation de bassins de baignade. La reconfiguration des espaces soumis à une forte fréquentation, notamment en zone littorale, sera encouragée pour une offre plus durable, de même que la valorisation du patrimoine historique et culturel, axé en particulier sur les « savoirs faire » de notre île, en veillant lorsque cela est possible, à leur valorisation économique. Les logiques d’itinérances, à l’instar des « portes et itinéraires d’accès au parc national et au Bien inscrit au patrimoine mondial », et de mise en réseaux de sites patrimoniaux (routes touristiques thématiques, telle que la « Route des Jardins et des Musées »), seront soutenues au niveau de l’investissement, prioritairement.

Enfin, l'aménagement d'espaces destinés aux activités de loisirs touristiques, en particulier de pleine nature, sera poursuivi, le positionnement de notre destination sur ce créneau étant fortement affirmé par le SDATR.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Aménagements et équipements touristiques publics	- surface de sites touristiques aménagés	Non défini (cf cible 2020 : 25 ha)	25,29 ha	20 ha

D – Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'Océan Indien, à travers l'action de l'association « Iles Vanille »

A l'instar des autres parties du monde, le sud-ouest de l'Océan Indien a subi de plein fouet la chute des flux touristiques. Les petites économies insulaires composant cet espace dépendant étroitement du tourisme ont été fortement affectées. La relance du secteur à travers un cadre de coopération commun entre les îles composant cette zone s'avère donc nécessaire.

Notre collectivité a accordé à cet effet son soutien, depuis plusieurs années, à l'association « Iles Vanille » au titre principalement du programme INTERREG V, pour la reconquête de parts de clientèles sur les marchés prioritaires les plus porteurs, et la conduite d'actions entre les îles autour de sujets stratégiques (croisière, écotourisme...). Il conviendra, dès 2022, de procéder à une évaluation des actions menées par cette association afin de déterminer notamment les bénéfices pour notre territoire.

Le développement économique :

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Les élus ont réaffirmé leur volonté de repositionner la Région sur ses compétences premières, notamment sur son rôle de chef de file du développement économique au regard de la loi NOTRe du 7 août 2015. Ainsi, la question de la compétence dans le domaine agricole est posée car faisant partie intégrante de la stratégie de développement économique. Il conviendra d'étudier les impacts financiers et organisationnels.

I – LA STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU SECTEUR AGRICOLE

Il s'agira en 2022 de discuter avec le Département de la problématique de la gouvernance de ce secteur et d'étudier conjointement la question de l'exercice de la fonction d'Autorité de Gestion du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

La mission d'autorité de gestion porte sur les aides "non surfaciques", c'est-à-dire non corrélées aux surfaces agricoles (forêt, investissements, installation, Leader...). La Région compte détenir la pleine responsabilité sur l'ensemble des mesures du FEADER, dans un objectif de simplification et d'efficacité au profit des agriculteurs.

En 2022, il sera proposé l'**organisation des assises régionales de l'alimentation**. Cet événement sera organisé en lien avec le Département et l'ensemble des acteurs concernés, avec pour objectifs la définition d'une stratégie alimentaire régionale et la diminution de l'usage des pesticides.

II – L'AMÉLIORATION DE LA COMPETITIVITE POUR TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

En 2022, plusieurs autres actions pourront être menées ou amorcées conjointement :

A- Le renforcement du partenariat avec les producteurs et les filières des Industries AgroAlimentaires (IAA)

L'objectif est d'améliorer le taux de couverture alimentaire afin de disposer de plus de produits locaux, notamment dans la restauration collective et chez les distributeurs.

B- Travailler avec les producteurs et les filières des Industries Agroalimentaires pour améliorer le taux de couverture alimentaire, afin de disposer de plus de produits locaux, notamment dans la restauration collective et chez les distributeurs.

La restauration scolaire dans les lycées et collèges desservis par les unités de production régionale représente plus de 3,5 millions de repas par an. Le marché de denrées alimentaires dont la coordination est assurée par la Région et qui réunit 35 adhérents, dont les collèges, lycées, CROUS et AFD s'élève pour sa part à 8 millions d'euros par an, dont plus de la moitié est injectée dans l'achat de produits locaux. Aussi, au regard des enjeux de santé publique, de développement économique et de développement durable, l'objectif de la Région est de réinstaller et de sécuriser les débouchés pour l'industrie agroalimentaire et les agriculteurs locaux. L'approvisionnement local permet en effet de répondre à une exigence de qualité et à une meilleure traçabilité des produits

présentés dans les assiettes des lycéens. Il s'inscrit, par ailleurs, dans les concepts de souveraineté alimentaire et d'import substitution que défend la Collectivité.

La définition de la production locale retenue par la Région englobe trois catégories de produits : les produits bruts issus de la production agricole locale, ceux, transformés localement avec des matières premières locales et enfin, des produits transformés localement avec des matières premières importées. Une définition élargie qui permet de tenir compte de l'industrie agroalimentaire, secteur industriel d'importance à La Réunion.

Le lien entre producteurs et consommateurs doit être renforcé. Aussi, il s'agira de poursuivre la mise en relation des acteurs de la restauration collective et de la production locale. A ce titre, un programme d'actions sera impulsé par la Région, afin de développer toutes les collaborations possibles entre les lycées, les agriculteurs et les entreprises agro-alimentaires : visites d'exploitations, d'unités de transformation, journées d'animation autour de la pêche artisanale, projet amenant les élèves à la découverte des exploitations agricoles, concours.... Dans le prolongement de ces actions, seront signées en 2022, des conventions avec les interprofessions de la filière « viande péi », afin de renforcer la consommation de produits locaux au sein des restaurants de l'ensemble des lycées de l'île.

Sur le plan environnemental, l'engagement de la Région Réunion dans une politique d'approvisionnement local contribuera à jouer un rôle dans la réduction des émissions de CO2 liées aux importations. De même, la lutte contre le gaspillage alimentaire sera poursuivie. Grâce au soutien de l'ADEME, la Région a impulsé la réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire dans dix lycées, avec la réalisation d'un état des lieux qui constitue un préalable indispensable à la mise en place de plans d'actions par établissement.

Enfin, la Région Réunion poursuivra en 2022 ses interventions en faveur de la diversification agricole et du développement des Industries Agro-alimentaires (IAA) dans le cadre notamment des programmes européens.

C- Poursuite de l'accompagnement de projets de diversification agricole via les projets agro-touristiques situés dans le périmètre de la zone des hauts

Dans ce cadre, il s'agira d'accompagner financièrement, avec du FEDER notamment, des projets de diversification des activités exercées par les exploitants agricoles. Ces projets participeront à la valorisation des produits et du patrimoine réunionnais. De manière concrète, l'intervention régionale permettra :

- d'accompagner la création, la rénovation, la modernisation et la montée en gamme du parc d'hébergement en milieu rural (gîtes, chambres d'hôtes ...), afin de disposer d'une offre de qualité, indispensable pour répondre à la demande des clientèles locales, nationales et internationales, et de créer en particulier, des produits d'hébergement, de restauration et de loisirs nouveaux afin de proposer une gamme élargie (nouveaux concepts, projets innovants ...),
- la création ou le développement de produits de découverte touristique et/ou pédagogique dans le cadre des labels et/ou des marques existants. Ces actions sont menées en veillant à l'insertion paysagère des structures (création, aménagements, rénovation), et au respect du développement durable (économie d'énergie, gestion des déchets, production d'énergies renouvelables..).

III – LA CREATION DE NOUVEAUX DEBOUCHES

A- Poursuite des interventions en faveur des investissements dans la transformation et/ou le développement de produits agricoles des industries agro-alimentaires (IAA)

La Région intervient dans ce cadre en contrepartie nationale de la fiche action du FEADER qui vise à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements à réaliser dans les entreprises agro-alimentaires et coopératives Réunionnaises afin notamment de stimuler la qualité et le développement de nouveaux débouchés commerciaux pour les produits agricoles locaux et d'augmenter la valeur ajoutée produite localement à travers la transformation agro-alimentaire.

Ce type d'opération a donc pour objectif de consolider des structures et entreprises existantes, d'alléger le coût de leurs investissements productifs, de leur permettre d'adapter leurs capacités productives afin de rester compétitive.

L'industrie agro-alimentaire est le premier secteur industriel au plan local en termes de chiffres d'affaires et d'emplois, la Région interviendra de façon volontariste en faveur des IAA en mobilisant ses différents dispositifs de soutien (octroi de mer, aides financières) pour développer davantage ce secteur qui participe pleinement à la stratégie régionale d'import substitution et de souveraineté alimentaire tout en présentant des potentialités à l'export sur des marchés de niche.

B - Valoriser la production locale et durable et l'innovation dans le processus de transformation des IAA

Enfin, il sera envisagé l'incitation à la valorisation de la production locale et durable et à l'innovation dans le processus de transformation des IAA, notamment par la bonification des aides dans le cadre du financement des investissements productifs par les fonds européens.

Impacts attendus 2022 : Modalités à convenir avec le Département, impacts financiers et organisationnels

Le développement économique :

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

L'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel de La Réunion permet l'expression de la créativité des talents locaux mais participe aussi et surtout au développement économique de l'île en étant génératrice d'emplois.

Afin de franchir une nouvelle étape dans le développement de la filière locale, la collectivité accompagnera sa professionnalisation par la mise en œuvre de nouvelles formations. Une plus grande valorisation de la production locale permettra l'ouverture vers de nouveaux horizons. Enfin, la Région interviendra pour **soutenir l'émergence de la filière de création de jeux vidéos.**

I – STRUCTURATION DE LA FILIERE ET RESTRUCTURATION DE L'AGENCE FILM REUNION (AFR)

En 2022, la Région pilotera l'élaboration d'un contrat de filière dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma. La co-construction de cet outil stratégique permettra de rassembler l'ensemble des acteurs de la filière autour de priorités pour les années à venir. Cette démarche permettra d'accroître le niveau de structuration de la filière locale et de mieux coordonner le rôle et les missions des différents intervenants du secteur.

Dans ce cadre, la collectivité procédera à une restructuration de l'Agence Film Réunion (AFR) afin que ses actions soient davantage en adéquation avec les besoins de la filière locale et avec les nouvelles orientations de la politique régionale dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma.

II – DÉVELOPPER LA PROFESSIONNALISATION DES AUTEURS ET DES ÉQUIPES DE TOURNAGE

En 2022, à travers le financement de l'Agence Film Réunion (AFR), une plus grande importance sera accordée à la formation de la filière locale. Le soutien à la Kourmétragerie sera également poursuivi pour la valorisation des courts métrages réunionnais. La Région accompagnera également la professionnalisation de la filière par un soutien :

- à la création d'une plateforme des métiers de l'audiovisuel. Celle-ci recensera notamment les comédiens locaux afin d'accroître leur visibilité et favoriser leur recrutement sur des tournages.
- à l'émergence d'une école de l'image dans le futur centre culturel de Sainte-Suzanne. Une étude pour la préfiguration de celle-ci sera dans ce cadre lancée.
- au projet Auteurs Talents Outre Mer (ATOM) qui permettra à un auteur réunionnais de suivre une formation de deux ans au sein du Conservatoire Européen d'Ecriture Audiovisuel (CEEAA). Cette action participera à une plus grande visibilité de nos créations dans l'audiovisuel au niveau national et international.
- En partenariat avec la Fémis, l'AFDAS et Pôle emploi, à la mise en place de modules de formation pour l'écriture de scénario, la réalisation de documentaires de création et la production de films.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/2021	Cibles 2022
Soutenir la professionnalisation de la filière locale	Nombre de professionnels bénéficiant d'une formation	30	30	60

III – SOUTENIR LES PROJETS DE FILMS ET ACCROÎTRE LEUR VISIBILITÉ

Le maintien du fonds de soutien à l'audiovisuel permettra de continuer à soutenir le dynamisme de la filière locale et de garantir ainsi une continuité dans sa contribution à l'économie et à l'emploi au niveau du territoire. La poursuite de cette politique régionale permettra de conforter la place de notre île comme terre de tournage, d'inspiration et de talents.

Les dispositifs d'éducation à l'image (ciné-clubs, talents la kour et Kourmétraz) et de diffusion culturelle (fête du court métrage, médiateurs de cinéma) seront également maintenus pour poursuivre la démarche de démocratisation de l'accès au cinéma auprès du public et notamment des scolaires.

Par ailleurs, en 2022, la Région pilotera l'élaboration d'un contrat de filière dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma. La co-construction de cet outil stratégique permettra de rassembler l'ensemble des acteurs de la filière autour de priorités pour les années à venir. Cette démarche permettra d'accroître le niveau de structuration de la filière locale et de mieux coordonner le rôle et les missions des différents intervenants du secteur.

La visibilité des films produits à La Réunion est grandissante. Toutefois, ceux-ci demeurent encore insuffisamment connus à l'extérieur de l'île. Pour cette raison, la Région soutiendra la création d'un festival et d'un marché du film de l'Océan Indien pour permettre aux projets locaux de bénéficier d'une plus grande diffusion et ouvrir de nouvelles perspectives de coproduction.

Cet évènement visera à présenter les films réalisés sur le territoire à des diffuseurs et distributeurs nationaux et internationaux pour permettre ainsi aux œuvres créées par les talents locaux de bénéficier d'une plus large diffusion.

La notion de bassin de cinéma est aujourd'hui la plus communément identifiée dans le secteur. Il existe en effet un cinéma de l'Amérique du nord, un de l'Amérique latine, un d'Afrique, un d'Asie et un d'Europe.

Par le biais de ce projet à dimension internationale La Réunion pourra donc se positionner en tant que chef de file de l'audiovisuel et du cinéma dans la zone Océan Indien.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/2021	Cibles 2022
Mettre en œuvre les dispositifs d'aides du fonds de soutien	Nombre d'entreprises soutenues	16	19	17
	Montant dépensé dans l'économie locale	10 M€	12 106 517, 70 €	11 M €

IV – ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DE LA FILIÈRE JEUX VIDÉOS

La filière locale de création de jeux vidéos est jeune mais présente un fort potentiel de structuration. Par ailleurs, tout comme l'audiovisuel et le cinéma, elle est aussi vecteur de retombées positives pour le territoire.

En 2022, la collectivité régionale poursuivra ainsi son soutien à la création de jeux vidéos. Cela permettra notamment de financer la phase de production de projets qui ont progressivement mûris suite aux phases de conception et de prototypage. La Région accompagnera l'organisation d'un salon du jeu vidéo. A ce niveau, une réflexion sera menée avec les différentes structures

organisatrices de salons (Geekali, E-Port Gaming et AMAJEVIR) pour d'identifier les éventuelles mutualisations et synergies possibles entre elles.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12//2021	Cibles 2022
Jeux vidéos	Nombre de projets soutenus	6	8	7

Le Développement économique :

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES

PAR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

A la Réunion, où le taux de chômage reste année après année l'un des plus élevés de France, et dans le contexte d'une nouvelle réalité économique d'un monde essuyant les revers d'une crise sanitaire, l'emploi reste un enjeu crucial.

La création d'entreprises, dont le dynamisme persiste dans notre région malgré les difficultés actuelles, permet un retour à l'activité professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

La Réunion doit ainsi renforcer son tissu de TPE afin de pouvoir disposer des armes nécessaires dans la bataille pour l'emploi.

I – SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET ENTREPRISES NON DÉLOCALISABLES

L'emploi à La Réunion reste faible : moins de la moitié des personnes en âge de travailler occupent un emploi. Ainsi, la moitié des 18-25 ans ne sont ni en emploi, ni en études.

En 2015, l'Économie Sociale et Solidaire représentait 25700 emplois à la Réunion. Dans un territoire caractérisé par un manque d'emplois et un taux de pauvreté élevé, l'économie sociale et solidaire apporte une réponse aux problématiques sociales tout en constituant un tremplin vers la création d'emplois dans l'ensemble de l'économie.

A – Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS

Depuis de nombreuses années, la Réunion connaît une dynamique très forte en termes de création d'entreprises. Aujourd'hui, le taux de pérennité des TPE accompagnées par les réseaux d'accompagnement technique et financier est largement supérieur à la moyenne nationale, et atteint plus de 80 % à 3 ans et plus de 60% à 5 ans. Il est donc important de renforcer cette offre d'accompagnement, ainsi que de rendre plus lisible et rationaliser les dispositifs d'aides, leur grand nombre nuisant à cette dynamique territoriale.

1) Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE

A compter de 2022, les structures d'accompagnement à la création d'entreprises, qui depuis la loi NOTRe relèvent de la compétence de la Région et étaient jusqu'alors financées par le FSE, bénéficieront d'un financement du FEDER dont l'Autorité de Gestion est la Région.

Ce transfert contribuera à apporter de la cohérence au financement global des structures d'accompagnement soutenues sur fonds propres, et permettra ainsi une meilleure organisation et lisibilité du parcours d'accompagnement du porteur de projet.

2) Consolider et développer les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE

Le niveau d'intervention des opérateurs de financement des TPE et des structures de l'ESS s'est accru après la période de confinement.

Il est donc important sur ce nouvel exercice que la collectivité puisse accompagner cette reprise, notamment en permettant le ré-abondement des fonds de prêts de ces structures.

Par ailleurs, il est proposé d'étudier la faisabilité d'une banque régionale solidaire pour financer les projets associatifs et ceux relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire en général.

3) Soutenir l'entrepreneuriat féminin

Face au constat d'une création d'entreprise très largement portée par des hommes, la Région a fait le choix depuis quelques années d'accompagner des actions contribuant à ce que les femmes s'orientent davantage vers la création d'activité.

Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé en 2022 que la collectivité régionale contribue au nouveau « Plan d'Actions Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes (PAREF) » cosigné par l'État, le Conseil Départemental, BPIFrance, la Caisse d'Épargne et la BNP Paribas en vue d'accroître la participation des femmes à la création d'entreprises afin de favoriser leur autonomisation et l'obtention d'une égalité réelle.

Ce plan a pour ambition de développer une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes, notamment dans les territoires fragiles et auprès des jeunes, de favoriser l'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, de contrer les stéréotypes de genre qui peuvent affecter les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, et enfin de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la création d'entreprise et contribuer ainsi à la coordination et à la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

4) Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS

Les échanges avec les professionnels ainsi que les débats lors d'ateliers relatifs à l'ESS organisés par la Région en novembre 2021 à l'occasion du mois de l'ESS montrent que la gouvernance des structures de l'ESS est extrêmement fragile du fait d'un manque de professionnalisation des acteurs et leurs secteurs. Cela entraîne de lourdes conséquences sur leur fonctionnement quotidien : fragilité économique, manque d'organisation, absence de stratégie, difficultés de recrutement. Les structures de l'ESS sont fortement impactées par les mutations de leur environnement et doivent en permanence se réinventer, repenser leur positionnement et souvent revoir leur organisation. Elles doivent ainsi adapter leurs réponses et innover.

Il est donc important que la collectivité régionale poursuive, en 2022, le financement du « Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) » en faveur des structures de l'ESS en partenariat avec l'État et la Caisse des Dépôt et Consignation.

L'accompagnement, réalisé dans le cadre de ce dispositif, doit permettre la consolidation et le développement de l'emploi et/ou l'amélioration de sa qualité au service du projet social de la structure demandeuse par le renforcement de son modèle économique et de son assise financière. Dans cette optique, les thèmes d'accompagnement DLA portent principalement sur l'évolution du modèle économique de la structure, la révision du projet associatif ou de l'offre de service, le renforcement de la stratégie financière, les ressources humaines, la mutualisation et le regroupement de structures ou encore l'accompagnement à la fonction employeur.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Accompagnement des TPE et structure de l'ESS	Nombre d'entreprises financées	-	-	1500
	Nombres d'entreprises en accompagnement post création	-	-	1500

B – Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique)

La collectivité régionale a fait le choix, depuis quelques années, d'accompagner les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). Ces outils permettent la mise en emploi de personnes qui en sont éloignées, le renforcement de leurs compétences par le biais de formations (acquisition de savoir faire, et savoirs être) et un accompagnement socio-professionnel, permettant de lever les freins à l'embauche qu'elles rencontrent.

Toutefois, les parcours en ACI étant limités à 24 mois, il est désormais important de passer à l'étape de pérennisation de ces emplois considérés comme précaires, en renforçant l'accompagnement à l'émergence de Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et en initiant celui en faveur de structures coopératives (SCOP).

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Émergence Coopérative	Nombre de SCIC et SCOP financées et accompagnées	-	-	5
Émergence structure de l'IAE	Nombre d'ACI financés	-	-	40
	Nombre d'EI financées			6

II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

Selon l'Insee, en 2018, 39 % des Réunionnais (332 500 personnes) vivaient sous le seuil de pauvreté, soit un chiffre plus de deux fois supérieur à celui relevé en métropole. Notre région laisse apparaître de fortes inégalités en termes de développement du territoire (concentration des personnes en situation précaire dans les communes rurales) et de répartition des richesses. L'Économie Sociale et Solidaire offre de réelles opportunités de cohésion sociale grâce à des outils d'accompagnement des plus défavorisés.

A – Promouvoir le développement durable dans l'ESS

1) Développer l'achat socialement et environnementalement responsable

Compte tenu du montant total annuel de ses achats, la Région se doit d'adopter un Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER).

D'une façon générale, la commande publique représente un levier puissant pour l'emploi. L'achat socialement responsable permet, quant à lui, d'intervenir de façon ciblée et de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. L'achat socialement responsable peut ainsi prendre différentes formes, notamment l'introduction de clauses sociales d'insertion (volume d'heures de travail strictement réservées à des personnes en difficulté d'insertion), l'achat de prestations d'insertion (par exemple marchés passés avec des Ateliers Chantiers d'Insertion - ACI) ou encore la mise en place de marchés réservés (entreprises de l'ESS, structures d'insertion par l'activité économique, ESAT...).

Depuis un peu plus d'un an, la Région a d'ores et déjà commencé à introduire des clauses sociales dans certains de ses marchés. En 2022, la collectivité sollicitera une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de l'accompagner dans l'élaboration et la rédaction du SPASER, mais également dans la poursuite de l'intégration de clauses sociales dans ses marchés (quantification des objectifs d'insertion, conseil sur le choix des critères, rédaction des clauses) et enfin dans le suivi des

marchés « clausés » (suivi des entreprises attributaires, contrôle de l'exécution des clauses, évaluation annuelle)

La Région travaillera en 2022 à l'élaboration du SPASER et à la sensibilisation de l'ensemble des services de la collectivité.

2) Renforcer les politiques de développement local durable au travers de l'accompagnement de la structuration de filières

Il existe aujourd'hui à La Réunion un certain nombre de filières (telles que les « Fibres végétales », les « PAPAM », le « Chanvre », le « Bambou »...) pas ou peu structurées, disposant cependant d'un potentiel de développement et pouvant générer de la création d'emplois. Les structures d'Insertion par l'Activité Économique pouvant apporter une solution tout à fait satisfaisante dans la phase de développement initiale, il est important que la collectivité régionale impulse cette dynamique grâce à un accompagnement adéquat en faveur de leur structuration.

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Elaboration du SPASER	Nombre de marchés « clausés » Rédaction du SPASER	-	-	20 A valider au 4 ^e trimestre 2022
Structuration de filières	Nombre de filières accompagnées	-	-	3

B – Alimenter la stratégie régionale de l'ESS

1) Organiser les ateliers territoriaux de l'ESS

L'article 7 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS précise que « la région élabore, en concertation avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'avec les organismes et entreprises de l'économie sociale et solidaire, une stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire ». Cette dernière est un outil de pilotage dont l'ambition est de structurer et développer l'Économie Sociale et Solidaire au profit du territoire. Elle doit ainsi être élaborée de façon concertée avec les acteurs du secteur.

Dans ce cadre, la collectivité régionale a démarré la concertation avec les acteurs locaux. Un atelier territorial « Koz pou nou fé » a ainsi été organisé par la Région et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) en novembre 2021. Cette démarche sera également conduite dans l'Ouest, le Sud et l'Est .

2) Faciliter la reconnaissance de l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique

L'Économie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre, certes encore peu connu des acteurs du territoire et du grand public, mais pouvant apporter un certain nombre de réponses pour la résilience du territoire dans cette période de crise sanitaire.

Il est nécessaire que la collectivité accompagne les actions de communication indispensables à une meilleure connaissance de l'ESS et particulièrement les actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, afin qu'ils prennent conscience de l'existence d'autres modèles que celui de l'économie classique.

A l'image de l'initiative « Entreprendre pour apprendre » impulsée par la Jeune Chambre Économique et la PEEP afin de faire vivre aux jeunes et à leurs encadrants une aventure entrepreneuriale collective qui donne à chacun le pouvoir de faire grandir ses idées et sa personnalité, une association réunionnaise (JB4) propose aux établissements scolaires une expérience similaire, au cours de laquelle les élèves créent une mini entreprise basée sur les valeurs de l'ESS. Il est important que la collectivité régionale puisse soutenir ce type d'action afin de sensibiliser les plus jeunes à ce mode d'entreprendre. Il s'agira de se concerter avec l'association afin de cibler au mieux les lycées bénéficiaires.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Élaboration de la SRESS	Réalisation des ateliers territoriaux	-	-	3
Sensibilisation au sein des établissements scolaires	Nombre d'établissements	-	-	12 établissements

Le développement économique :

PROMOUVOIR LE CO-DEVELOPPEMENT REGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Le codéveloppement régional et les relations internationales constituent une mission transversale de la collectivité, et répondent donc aux trois axes de la mandature. C'est ainsi que des actions de coopération phares sont inscrites aux axes 1, 2 et 3.

Axe 1 : le développement humain et solidaire

- La coopération éducative renforcée au travers de la relance du projet de l'université de l'océan indien qui a vocation à rassembler, former les jeunes de l'indianocéanie notamment à travers des formations de masters et des projets fédérateurs. L'Université Rurale de l'océan Indien (UROI) pourrait contribuer à cette action **phare**.

- La coopération sportive, vecteur de coopération stratégique : la préparation des Jeux des Îles de l'océan Indien qui auront lieu à Madagascar en 2023 contribuera à valoriser l'excellence sportive et impulser les échanges avec les pays de la zone.

Axe 2 : le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons

- Le développement de la coopération économique et l'ouverture de La Réunion: une première étape sera enclenchée dès 2022, avec la définition d'une stratégie de désenclavement maritime.

Axe 3 : le développement durable et la transition écologique

- Le développement de filières agricoles durables au titre **d'un codéveloppement avec Madagascar** au titre d'une coopération régionale en recherche et développement avec Madagascar sera privilégié via la convention spécifique 2022 du CIRAD et avec **le Mozambique en recherchant une synergie entre les fonds NDICI et FEDER**.

Il est à noter que les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans un contexte de pandémie loin d'être maîtrisé obérant la faisabilité de nombreuses actions de coopération. Le calendrier des programmes européens restant néanmoins inchangé, l'année 2022 verra les dernières programmation des projets soutenus par le programme Interreg V océan Indien (2014-2020) et parallèlement la finalisation et le lancement du programme Interreg VI océan Indien (2021-2022).

En effet, les actions de coopération dans notre espace géographique s'inscrivent principalement dans le cadre de la coopération territoriale européenne avec les pays de la zone océan Indien. La gestion des fonds européen de développement régional (FEDER) étant une compétence propre de la collectivité. La Région réunion gestionnaire du programme de coopération territoriale européenne Interreg V océan Indien en est à ce titre un acteur majeur de la coopération

I – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN GRÂCE AUX ÉCHANGES AVEC LES PAYS DE L'OCÉAN INDIEN

Ce premier axe stratégique concerne la dimension régionale de l'axe de la mandature : **« développement humain et cohésion sociale »**.

A - Favoriser l'ouverture internationale des jeunes

En 2022, les reliquats du programme Interreg V océan Indien soutiendront cet objectif opérationnel. Les partenariats seront également renouvelés en vue de la mise en œuvre du programme Interreg VI océan Indien et les premiers appels à projets lancés.

1) Soutien aux partenariats de formation dans l'océan Indien

Cette action permettra les échanges d'élèves, d'étudiants et d'enseignants entre les établissements publics de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur de l'océan Indien. Elle favorisera aussi la réalisation de stages dans ces pays. A cet égard, une convention sera mise en œuvre avec la COI pour la période 2022-2027 dans le cadre du programme Interreg VI OI aux fins d'offrir à nos jeunes la possibilité d'effectuer un stage en immersion au sein de l'organisation régionale et, parallèlement, contribuer à renforcer ses capacités. Pour l'année scolaire 2022-2023, un appel à projets sur les partenariats éducatifs à destination des collèges, lycées généraux et professionnels pourra être lancé dans le cadre du programme Interreg VI OI, avec des modalités de coûts simplifiés pour ces projets au volume financier limité.

2) Programme de Volontaires de Solidarité Internationale

En 2022, le soutien à l'association France Volontaires pour permettre aux jeunes réunionnais d'effectuer une première expérience professionnelle dans un pays de l'océan Indien se poursuivra au titre du programme Interreg V OI. Si les conditions sanitaires sont réunies 40 volontaires devraient être en poste dans un pays de l'océan Indien. Pour le lancement du programme Interreg VI OI, un partenariat pour la période 2022-2027 pourrait être conclu avec le GIP France volontaires. L'objectif étant d'augmenter le nombre de jeunes réunionnais bénéficiant d'un contrat de volontariat. Une évaluation de ce partenariat interviendrait à mi-parcours afin de le réajuster le cas échéant.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Soutien aux partenariats de formation dans l'océan Indien	Nombre de participants aux programmes d'éducation et de formation dans l'océan Indien (ind Interreg CO46)	-	1499	1416
Programme de Volontaires de Solidarité Internationale	Nombre de VSI (ind Interreg CO43)	-	155 (2020)	335

3) Le soutien à la francophonie et à la diaspora

Dans le cadre du programme Interreg, en articulation et en complémentarité avec les interventions du Département une attention particulière sera apportée aux actions contribuant au développement de la francophonie dans le sud-ouest de l'océan Indien.

L'organisation de la diaspora réunionnaise sera recherchée avec pour objectif de tisser des liens, créer des partenariats afin de les accompagner et les associer pleinement au rayonnement et au développement de La Réunion.

B - Dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l'océan Indien

1) Préservation et valorisation du patrimoine culturel

La préservation et la valorisation du patrimoine culturel de l'océan Indien bénéficiera du soutien du programme Interreg V OI notamment des opérations telles que la mise en valeur du moring. Par ailleurs, le lancement d'un nouvel appel à projets en 2022, permettra de faire émerger des projets

nouveaux (artisanat, danse...). Enfin l'intérêt du portage d'un projet muséal fédérateur et susceptible d'assurer la notoriété de La Réunion sera-soumis à la COI et/ou à l'IOA.

2) Soutien aux échanges sportifs et artistiques

Dès 2022, un appel à projets visant à identifier des projets de petite taille pourrait être lancé dans le cadre du programme Interreg VI océan Indien afin de soutenir des rencontres entre sportifs, en vue de préparer les Jeux des Îles 2023. Il pourrait aussi concerner des rencontres culturelles régionales.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Projets de préservation et valorisation du patrimoine culturel	Nombre de projets de petite taille en préparation	-	-	2
Projets de coopération échanges sportifs et artistiques		-	-	2

II - RENFORCER L'INSERTION DE LA RÉUNION DANS SON ENVIRONNEMENT GÉO-ÉCONOMIQUE

Ce second axe stratégique traite de la dimension régionale de l'axe de la mandature: « développement économique et ouverture de nouveaux horizons ».

A - Favoriser l'ouverture des entreprises et les secteurs porteurs au niveau régional

En 2022, les reliquats du programme Interreg V océan Indien financeront les actions en faveur de l'ouverture économique de La Réunion et de son insertion économique au niveau régional.

1) Soutien à l'ouverture internationale des entreprises

Le programme Interreg V OI soutiendra les rencontres d'acteurs économiques organisées par les associations de La Réunion et favorisant l'ouverture des entreprises (IOMMA, rencontre de l'océan Indien dans le domaine des media, ...). Les antennes de la Région à Maurice, aux Comores et à Madagascar poursuivront l'accompagnement des entreprises à cette ouverture internationale. La représentation de la Région sera renforcée au Mozambique et aux Seychelles.

2) Appui aux secteurs porteurs au niveau régional

Les démarches régionales en faveur du développement touristique seront soutenues par le programme Interreg V OI dans le contexte particulier de relance suite à la crise sanitaire: les actions de promotion renforçant la visibilité de la destination océan Indien. Enfin, des études et préparation de projets d'intérêt stratégique (compagnie maritime régionale,) pourraient être soutenues.

Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Soutien à l'ouverture internationale des entreprises	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges économiques (indicateur Interreg IS03)	-	166 (2020)	170
Appui aux secteurs porteurs au niveau régional	Nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (indicateur Interreg IR03)	-	162	85

B. Améliorer la gouvernance de coopération en renforçant ses principaux acteurs, dont la COI

Cet objectif opérationnel sera particulièrement soutenu par le programme Interreg VI océan Indien, au titre du nouvel objectif spécifique à Interreg prévu par le règlement pour la période 2021-2027 « une meilleure gouvernance de coopération ».

1) Renforcement des capacités d'expertise de la COI et de l'IORA

Début 2022, une convention de mise à disposition d'un chargé de mission Réunion auprès de la COI sera finalisée. Cette ressource renforcera l'expertise de la COI, de même que les volontaires de solidarité internationale mis à disposition chaque année de cette organisation régionale. Un soutien du même type sera envisagé au profit de l'IORA.

2) Renouvellement des partenariats avec les pays de l'océan Indien

En vue de partenariats renforcés pour la mise en œuvre du programme Interreg VI océan Indien à partir du second semestre 2022, des échanges seront menés avec les États tiers de l'océan Indien pour signer des conventions de partenariat bilatérales avec l'autorité de gestion. L'ouverture de l'antenne des Seychelles est également envisagée si les conditions sanitaires le permettent et la représentation à Maputo sera consolidée.

3) Articulation avec les autres programmes UE de l'océan Indien

Cette action concernera l'articulation avec le programme Interreg Canal du Mozambique, dont le Département de Mayotte sera l'autorité de gestion. Il s'agira de mettre en place un comité de partage d'informations et des actions conjointes aux deux programmes.

L'articulation concernera également les programmes de la politique d'aide extérieure de l'UE (programmes NDICI), avec lesquels des complémentarités seront recherchées comme le permet le règlement pour la période 2021-2027. C'est dans ce cadre que le gouvernement malgache pourrait saisir la délégation de l'UE à Madagascar afin de mobiliser des fonds NDICI pour des actions prioritaires d'intérêt communs avec le FEDER Interreg.

4) Préparation de nouveaux projets de coopération et lancement du programme Interreg VI OI

Un appel à projets pour la préparation de nouveaux projets de coopération pouvant émerger au programme Interreg VI OI sera lancé en 2022 (amorce Interreg). Il facilitera les rencontres et échanges entre acteurs de la coopération, en vue de projets de plus grande envergure.

Le lancement du programme INTERREG VI, permettra de valoriser les actions de coopération. Cet événement donnera lieu à l'organisation d'une grande journée de la coopération régionale au second semestre 2022 (après adoption du programme par la Commission Européenne).

Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Renforcement des capacités d'expertise de la COI	Nombre de personnes mise à disposition de la COI	Non déterminé		5
Nouveaux partenariats avec les pays de l'océan Indien	Nombre de convention bilatérale du programme Interreg VI en préparation	Non déterminé		2

5) Au niveau local, afin de mobiliser les acteurs publics et privés aux enjeux de codéveloppement, la gouvernance de coopération sera renforcée par la mise en place d'une structure de concertation, d'orientation et d'intervention .

III. RÉPONDRE CONJOINTEMENT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SPÉCIFIQUES DE L'OCÉAN INDIEN

Cet axe fait écho à l'axe de la mandature « **développement durable et transition écologique** ».

A. Renforcer les capacités d'intervention en cas de risques naturels

En 2022, cet objectif opérationnel reposera sur une action phare : **la construction du PIROI Center**.

Les capacités d'intervention en cas de catastrophe naturelle seront renforcées grâce à la construction du PIROI Center au sein de la zone d'activité aéroportuaire Lagourgue. Le programme Interreg V OI soutiendra la première phase de ces travaux, jusqu'en 2023, grâce aux crédits d'investissement dédiés en 2022 à cette opération. Le PIROI Center, structure de dimension régionale, contribuera à la formation et la mise en œuvre d'un diplôme sur la gestion de risques.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Action 10: Construction PIROI Center	Nombre de dossier instruit	Non déterminé		1

B. Participer à la transition écologique au niveau régional

Cet objectif opérationnel, qui s'inscrit dans le Pacte Vert européen pour la période 2021-2027, sera notamment soutenu par les reliquats du programme Interreg V OI.

1) Amélioration des connaissances et préservation de la biodiversité

Les projets contribuant à la connaissance et la préservation de la biodiversité exceptionnelle de l'océan Indien seront toujours soutenus en 2022. L'action jusqu'alors focalisée sur les espèces migratrices marines (tortues, baleines,...) pourra concerner la mise en réseau des aires marines protégées mais aussi des conservatoires botaniques et parcs naturels œuvrant sur les milieux terrestres.

2) Développement de l'économie circulaire et des énergies renouvelables

Les secteurs de l'économie circulaire et des énergies renouvelables sont des nouvelles priorités de la prochaine programmation Interreg. Des secteurs qui doivent faire l'objet de préparation pour permettre à des projets de dimension régionale d'émerger. Aussi, un appel à projets pour la préparation de futurs projets Interreg (amorce Interreg) pourra cibler, entre autres, ces secteurs en 2022.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Amélioration connaissance et préservation de la biodiversité	Nombre de projets de petite taille en préparation	Non déterminé		1
Développement de l'économie circulaire et des énergies renouvelables		Non déterminé		1

AXE 3

Le développement durable et la transition écologique pour une excellence environnementale

La Réunion a la chance de bénéficier d'un environnement naturel remarquable qui se manifeste au quotidien, au plus près des Réunionnais, par son relief, son climat, sa biodiversité. Pour autant, la pérennité de cette richesse environnementale est menacée par de multiples causes endogènes et exogènes. Aussi, tout l'enjeu pour La Réunion est de viser l'excellence environnementale en valorisant nos ressources tout en faisant preuve de sobriété et en protégeant notre biodiversité. La collectivité prendra toute sa place, au titre de ses compétences en termes d'aménagement de réseaux de transport, d'énergies, de déchets et de biodiversité, afin de construire un laboratoire d'excellence environnementale.

Le développement durable et la transition écologique :

DOTER L'ILE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

Le Monde, la France et La Réunion sont durement touchés par la pandémie mondiale de la Covid-19 depuis 2020.

C'est dans ce contexte que La Réunion bénéficie des plans de relance mis en place par l'Union Européenne (REACT UE) et par l'État (France Relance). Ces leviers financiers seront mobilisés pour poursuivre la relance de l'activité en particulier dans le secteur des déplacements et de la mobilité.

Dans ce cadre, les interventions de la collectivité en matière de politiques de grands travaux se déclineront en 2022 comme suit :

- **La Nouvelle Route du Littoral** : Après une année d'achèvement des travaux de digues et des travaux de finition (réseaux, couche de forme,...), l'objectif sera la mise en service anticipée des 8 premiers kilomètres de nouvelle liaison sécurisée avec TCSP au second semestre 2022, et l'achèvement du projet sur les 2,5 km restent à construire avec le concours actif de l'État. Elles devraient être posées en 2022, en s'appuyant sur une expertise technique, juridique et financière ;
- **le développement des infrastructures de mobilité modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager**. Un accent particulier sera mis sur la congestion aux entrées de villes.

I - LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE AVEC TCSP

Les travaux de la NRL vont se poursuivre, avec la mise en service prévue au second semestre 2022 de la première section de NRL sécurisée avec TCSP de 8 km entre St-Denis et La Grande-Chaloupe. Ces travaux portent principalement sur :

- la correction des non conformités de pose d'accropodes sur le marché de digue MT5.1 ;
- l'achèvement des travaux de finitions des digues et du viaduc (dispositifs de retenue, équipement de gestion du trafic, signalisation, couche de forme,...) ;
- l'achèvement du barreau de raccordement au sud de la Grande-Chaloupe ;

A - Achever un chantier d'envergure exceptionnelle et structurant pour La Réunion

1) Avancement de l'opération

Les travaux ont commencé fin 2013. Ce chantier très actif a connu son pic d'activité en 2018. À la fin 2021, en cumulé, ce sont près de 1.575 M€ qui auront été mandatés.

L'avancement des travaux en 2021 est le suivant :

- **Viaduc en mer de 5.400 m (MT3)** : les travaux ont été achevés début 2021 et les opérations préalables à la réception, organisées en février 2021. Ces travaux sont maintenant réceptionnés ;
- **Viaduc de l'échangeur de Saint-Denis (MT7)** : les travaux ont été réceptionnés en avril 2021 et le décompte général et définitif transmis ;

- **Digues en mer – 1ère phase** (MT5.1 – 4 tronçons – 3.540 m) : les travaux se sont achevés fin septembre 2021. Cependant, suite à la démarche pour vices cachés engagée par le Moe et le MOA en 2019, des travaux de reprise de la carapace en accropodes doivent encore être réalisés par le groupement d'entreprises. Ils ont été engagés mi-2021 et devraient s'achever au début du second semestre 2022. Le groupement a néanmoins demandé la réception des travaux. Les conditions de celle-ci sont à l'étude, afin de préserver les intérêts de la collectivité sur le long terme (conformité de l'aménagement aux objectifs de sécurité et de durabilité, conditions de suivi et d'entretien sur le long terme) ;
- **Digue en mer – 2ème phase** (MT 5.2 – 2.700 m de digue) : les travaux des 216 mètres définis dans le protocole de septembre 2020 ont été achevés comme prévu en septembre 2021. La réception des travaux a été prononcée. L'extrémité de cette digue devra être renforcée en l'absence de continuité des travaux sur celle-ci ;
- Les **travaux de finition**, à savoir les marchés MT6.1 de couche de forme, MT 6.3 concernant les dispositifs de retenue, MT9 pour la réalisation des équipements de gestion du trafic, MT10.1 de signalisation verticale, MT12.1 pour la réalisation des clôtures pare-éclats et MT15.1 de remplissage du piège à cailloux au niveau de la digue de St-Denis se sont poursuivis dans le courant de l'année 2021 sans incident ni retard notables. Les marchés MT12.1 et MT15.1 ont été achevés et réceptionnés au cours de cette année, les autres devant se poursuivre et s'achever dans le courant de l'année 2022.
- Les travaux relatifs au **raccordement anticipé** ont commencé début 2021. Si le marché MT5.3 pour l'aménagement et la sécurisation de l'extrémité de la digue D3 au niveau du raccordement est maintenant achevé et réceptionné, les travaux de raccordement (marché MT6.5) ne pourront s'achever qu'après les travaux de reprises des accropodes.

Au plan environnemental, il a été mis en évidence que les impacts réels des travaux étaient bien moindres que ceux évalués lors des phases d'études et de procédures amont (bilan environnemental à mi-parcours). Depuis le démarrage du chantier en 2014, les engagements pris par la collectivité en matière de préservation de l'environnement sont importants et se traduisent notamment par la mise en œuvre d'un programme de 150 mesures.

L'ensemble de ces mesures permet aujourd'hui une maîtrise des impacts du chantier sur les milieux et espèces sensibles identifiés. Aucun incident, autre que mineur, n'a été signalé sur le chantier depuis le début des travaux. La Région Réunion poursuivra la mise en œuvre de ses engagements et obligations en termes de compensation, pour les travaux déjà réalisés.

Au plan financier, le projet bénéficie du concours de l'Union Européenne et de l'État.

Il a été inscrit au POE FEDER 2014-2020. Le dossier « Grand Projet » a été validé le 4 avril 2017, pour un montant maximum de 150 M€. A ce jour, le montant de la subvention est arrêté à 117 M€. Il conviendra au regard du nouveau planning de négocier un nouveau plan de financement avec la commission. 90 % des recettes attendues ont été réalisées en 2020 suite au dernier appel de fonds. A la mise en service anticipée des 8 premiers kilomètres, le profil en travers sera adapté, afin de répondre aux objectifs quantitatifs de linéaire de voies de transports en commun à l'échéance du PO.

Sur la base de la convention signée le 29 mars 2012, modifiée par l'avenant du 10 novembre 2016, la subvention de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF) d'un montant total de 509 M€, a été encaissée à hauteur de 434 M€ à fin octobre 2021. Un soutien financier complémentaire de l'État a été attribué en 2021, à hauteur de 17 M€ au titre du plan de relance pour les dépenses supplémentaires liées au raccordement anticipé. Des appels de fonds auprès de l'AFITF ont été faits en décembre 2021.

2) Les chantiers de l'année 2022

La plupart des marchés de finition actuellement en cours devraient être suspendus temporairement en 2022 pour permettre au groupement d'entreprises en charge des digues d'effectuer plus rapidement les travaux de reprise de la carapace des digues. Ces travaux reprendront donc progressivement à la fin du premier semestre, voire début du second semestre 2022.

Les marchés de travaux concernant la signalisation horizontale (MT11.1) et la réalisation de bassins de rétention des eaux d'assainissement (MT6.4) débuteront dans des délais similaires et s'achèveront à la mise en service pour le premier et un an après pour le second.

Un marché de sécurisation du musoir de la digue D5 (extrémité des 216 mètres du marché MT5.2) sera publié et engagé au cours de l'année 2022 pour éviter toute dégradation importante de l'ouvrage construit.

L'année 2022 sera également consacrée à la réalisation d'une expertise indépendante sur les ouvrages déjà réalisés, à l'engagement avec le concours de l'État d'une expertise technique et financière pour déterminer le coût, les avantages et les inconvénients associés à chacune des solutions permettant de terminer la NRL et la négociation d'une contribution financière complémentaire de l'État.

Les démarches de médiation avec le groupement en charge des digues MT5.1 et de conciliation avec le groupement en charge du grand viaduc (MT3) en vue de régler, si possible à l'amiable, les différends contractuels. Elles se poursuivront et devraient s'achever à la fin du premier semestre 2022 ou au tout début du second.

La mise en œuvre du programme de mesures environnementales sera poursuivi. Toutefois, compte tenu de la suspension des travaux, la mise en stand-by de l'exécution de certaines mesures devrait être négociée avec l'État, dans l'attente de la détermination de la solution définitive entre la Grande Chaloupe et La Possession et de la réalisation d'un bilan environnemental actualisé.

Actions (NRL)	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/2021	Cibles 2022
Mettre en service le tronçon St Denis/Grande Chaloupe	Taux de réalisation de la première tranche du chantier de la NRL	-	Projet en attente reprise accropodes	Mise en service St Denis – Gde Chaloupe -8 km- au 2° semestre
Sécuriser les ouvrages réalisés	Sécurisation du musoir D5 avt saison cyclonique 2022-2023	-	Production DCE travaux	Réalisation des travaux avant la saison cyclonique 2022-2023
Achever le projet	Choix de la solution pour la section Gde Chaloupe – La Possession	-	Tenue de l'Assemblée plénière spéciale NRL	Mise en place de la mission expertise Etat Choix MOA Mise en place de l'organisation de projet

B – Assurer les interfaces avec les extrémités de l'opération

1) Interfaces avec Saint-Denis : la Nouvelle Entrée Ouest (NEO)

Un débat public a été organisé sur le projet NEO, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), entre le 15 septembre et le 31 décembre 2020. Ce débat public a été suivi d'une décision de l'ensemble des partenaires (Région, CINOR, Ville) de confirmer l'opportunité du projet et sa poursuite selon un scénario préférentiel. Une restitution publique du bilan du débat reste à réaliser. Les études de maîtrise d'œuvre pourraient être lancées en 2022. Le programme des études sera établi en étroite concertation avec la CINOR et la commune, co-maîtres d'ouvrage de cette opération, avant d'être soumis à validation. Il s'agira notamment de définir un programme cohérent, en phase avec les orientations de la CINOR et de la Ville, en matière d'aménagement urbain, du front de mer, et aussi, bien sûr, en prenant en compte les projets de développement des infrastructures de transports portés par la CINOR.

2) Interfaces avec La Possession

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête du littoral et le projet NRL.

En 2022, il est prévu de poursuivre la participation de la Région au projet de mise en valeur du front de mer (bassin de baignade), sous réserve de la confirmation du projet par la Commune et de son lancement effectif, après obtention par la Ville des autorisations environnementales nécessaires.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/2021	Cibles 2022
NEO	Avancement du projet	Conclusion du débat public Lancement du marché de MOE	Bilan tiré et opportunité confirmée Programme restant à valider	Rédaction des comptes du débat : organiser une restitution publique du bilan Valider le programme d'opération après éventuelles modifications (en lien avec les projets de développement des TCSP sur l'agglomération)
Interfaces Possession	Projet de Ville La Possession			<i>Conventionner avec la Commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer</i>

II- UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

A- En matière routière

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la Collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager. Un accent particulier sera mis sur la congestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- la contournante de Saint Joseph (RN2), à achever
- le nouveau pont sur la rivière Saint-Denis (RN1), à finaliser
- la collectrice de Cambaie et l'accès au CHOR, à engager
- la liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), à engager
- la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis...
- ...

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
RN2 St Joseph	Taux d'avancement	-	-	Débuter les travaux du dalot « Bois Noirs »
RN1 NPRSD		-	Mise en service	Fin des travaux
RN1 accès CHOR		-	Marché attribué	Exécution des travaux
Liaison RN1-RN5		-	-	Attribuer le marché de MOE

B- Le développement d'un réseau régional de transports en site propre

En complément des travaux de développement des voies de TCSP, les **Études amont du Réseau Régional de Transports Guidés** en co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI seront complétées.

Des compléments seront apportés aux études en cours notamment sur le secteur du TCO (variante littorale) et de la CINOR (mutualisation des projets de développement, notamment TAO/RUNRAIL et adaptation des projets étudiés pour un phasage temporel).

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Projets TC ferré	-	-	-	Un projet global cohérent et mutualisé défini en partenariat avec les EPCI

Le développement durable et la transition écologique :

UNE POLITIQUE REGIONALE DE MOBILITE DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DEPLACEMENTS

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain développe une politique régionale de mobilité durable selon trois grands axes :

- La mise en œuvre d'un large programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité, qui s'articule principalement autour de la mise en œuvre de voies dédiées aux transports en commun sur son réseau routier (sites propres, voies partagées, itinéraires protégés), d'infrastructures dédiées à l'intermodalité (pôles d'échanges, parkings-relais, aires de covoiturages,...) mais aussi plus largement d'aménagements en faveur des mobilités alternatives, dont le vélo (notamment avec la Voie Vélo Régionale/VVR). Ces différentes actions sont conduites en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (S.R.I.T.), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.), la Planification Régionale de l'Intermodalité (P.R.I.) et le Plan Régional Vélo (P.R.V.),...
- L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M.) dans le cadre du POE 2014-2020, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région porte la contrepartie nationale : la mesure 6.01 et la mesure 4.08. Ces dispositifs sont amenés à être reconduits dans le cadre du PO 2021-2027 mais sans nécessiter de contre-partie de la Région.
- L'exploitation et la gestion du réseau de transport collectif routier non urbain, dit réseau Car Jaune, depuis le 1^{er} janvier 2017.

I – LE DEVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le socle du programme d'actions en faveur des mobilités durables est le suivant:

- Offre d'alternatives crédibles au tout-automobile ;
- Poursuite de la réalisation de voies réservées aux transports en commun ;
- Déploiement de pôles d'échanges et amélioration des gares routières régionales ;
- Développement du covoiturage ;
- Promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.) ;
- Développement des éco-mobilités et de modes de transports innovants;
- Optimisation de la gouvernance des transports de l'île, à travers le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR) ;
- Mise en œuvre des orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

A – Réaliser les grands projets au stade opérationnel en faveur des transports en commun

La Région a achevé les études de maîtrise d'œuvre de l'élargissement de la Bande d'Arrêt d'urgence (BAU) de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine-des-Chèvres jusqu'à Duparc, pour y créer une Voie Réservée aux Transports en Commun (VRTC) dans le sens Est-Nord, dans la

continuité de l'aménagement déjà opérationnel sur 2 km depuis la sortie de Ste Suzanne, afin d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans ces zones fortement congestionnées à l'heure de pointe du matin. Les travaux, dont les marchés ont été attribués en septembre 2021, doivent commencer en 2022, pour une livraison prévue en 2023. Le projet bénéficie de financements européens (POE FEDER 2014-2020) et de l'État dans le cadre de l'appel à projet TCSP lancé en 2021.

La Région poursuivra les études de maîtrise d'œuvre relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux. Suite à la concertation publique préalable qui s'est tenue fin 2020 et à l'avènement de certains projet connexes, l'avant-projet a été repris en 2021 et sera finalisé début 2022. En parallèle, les dossiers réglementaires seront produits, instruits par l'État en vue de la déclaration d'utilité publique de l'opération, pour un lancement des travaux au plus tôt (fin 2023-2024).

Les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'Axe mixte (RN7) entre Cambaie et Savannah se poursuivront, afin de le valoriser en tant qu'axe structurant de la ZAC Cambaie Oméga de l'Ecocité. L'enquête relative au projet doit se dérouler en 2022, pour une déclaration d'utilité publique et un démarrage des travaux au plus tôt (objectif 2023).

Pour rappel, les projets d'aménagement de voies bus le long des RN intègrent, autant que faire se peut, des dispositions destinées à faciliter, dans l'avenir, l'évolution de ces infrastructures vers un mode ferré léger de type tramway interurbain.

Enfin, la Région livrera en 2022 de nouveaux parkings-relais, ouverts aux covoitureurs, au sein de la ZAC du Portail à Saint-Leu et à proximité de l'échangeur du Sacré-Coeur au Port.

Force est de constater que la mise en œuvre de ces projets d'aménagement de voies réservées pour les transports collectifs reste un processus long, qui nécessite des délais d'études et de procédures et de travaux importants, quand bien même ils sont optimisés pour réduire au maximum les besoins de nouvelles emprises. Des acquisitions foncières génèreraient des délais supplémentaires pour démarrer les travaux (DUP, négociation, expropriation). Cela conduit en général à ne disposer de couloirs bus dans un seul sens (est privilégié le sens congestionné à l'heure de pointe du matin). Cela devient de plus en plus insatisfaisant, la congestion à la pointe du soir étant également de plus en plus marquée. Des solutions doivent donc aussi être trouvées pour favoriser un aller-retour en transport collectif avec deux sens de circulation aménagés.

Une réflexion sera donc lancée en vue de trouver des solutions à plus court terme pour optimiser le réseau routier existant, sans investissement ni travaux lourds et essayer de dégager des corridors de fluidité pour les transports en commun aux périodes de pointe. Cela pourrait passer par une exploitation dynamique de notre réseau (en relation avec les réseaux adjacents, gérés par d'autres collectivités, avec des affectations de voie, pouvant être limitées dans le temps, pour favoriser le passage des TC). Cette démarche, si la faisabilité était avérée sera ensuite poursuivie par une phase expérimentation. L'urgence de la situation de congestion routière nous oblige à chercher des solutions rapides, pragmatiques et sortant du cadre normatif.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
RN2 Ste-Marie	Taux d'avancement	-	Marchés de travaux notifiés	Réaliser les travaux (livraison 1 ^{er} semestre 2023)
RN 2 St Benoît		-	Point 2021 (bilan CP et avp)	Attribuer le nouveau marché de MOE
RN 7 Axe mixte		-	Point 2021 Bilan CP et AVP)	Terminer études AVP et dossiers réglementaires Lancer études PRO

B – Ouvrir des alternatives au tout-automobile en développant les modes de transports propres et durables

1) La mise en œuvre de la LOM

Mesure phare de la loi LOM, la Région installera en 2022 son Comité des Partenaires.

La création de ce comité est notamment un préalable à l'aboutissement des Contrats Opérationnels de la Mobilité que la Région doit conclure à l'échelle des quatre bassins de mobilité définis avec nos partenaires en 2020 : CIREST, CINOR, TCO et CIVIS/CASUD

2) Poursuivre la Voie Vélo Régionale (VVR)

L'accompagnement du développement touristique est également pris en compte par le développement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique, par le biais du programme Voie Vélo Régionale dont la mise en œuvre se poursuit avec régularité (de l'ordre de 4 à 6 km nouveaux par an) avec un financement FEDER reconduit sur le PO 21-27.

En 2022, plusieurs opérations liées à la VVR sont prévues :

- fin de la traversée de St-Paul (jusqu'à la rue Jean Pierre Sabiani)
- dernier tronçon sur le front de mer de Ste-Marie

En complément, un ouvrage d'art dédié aux vélos est prévu au niveau de la Ravine des Chèvres pour faire la jonction entre la VVR longeant la RN2 depuis Ste-Suzanne vers Ste Marie, avec les aménagements déjà réalisés entre la Convenance et le front de mer de Ste-Marie. Les travaux débiteront en 2022 et devraient être achevés en 2023.

Des études sont en cours sur plusieurs tronçons (RN 2001 Etang Salé – St-Louis, traversée de St-Louis sur la RN1C, pont amont de la Rivière St-Etienne) pour prolonger les aménagements déjà réalisés et se connecter à St Pierre.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Opérations et linéaires (trx ou études)	Taux d'avancement	-	-	Travaux / mise en service/ lancement nouvelle opération
Passerelle RdChèvres		-	-	
St Paul RN1a		-	-	

3) Autres actions

Au delà de ces projets d'infrastructures arrivés à un stade opérationnel, la Région poursuivra ou lancera de nouvelles réflexions/actions visant à ouvrir des alternatives au tout-automobile, lutter contre la congestion, notamment urbaine et contribuer à réduire les effets du transport sur le climat :

- Les études pré-opérationnelles ou de maîtrise d'œuvre de nouveaux projets en faveur des **transports et/ou de l'intermodalité** à l'échelle de l'île ;
- Des actions pour soutenir et développer les **mobilités alternatives** :
 - . Covoiturage : développement d'aires, mieux équipées, plus attractives, soutien financier aux co-voitureurs via une Application locale ;
 - . Plan Régional Vélo (PRV) conduire des actions et des projets en étroite partenariat avec les autres collectivités, pour développer un réseau cyclable plus étendu, allant au-delà de la seule VVR, notamment par le sentier littoral ;
 - . Réflexion sur le développement de sources énergétiques innovantes pour les transports.
- Actions concertées avec le monde économique pour le développement de toutes **initiatives pouvant contribuer à réduire les charges de trafic aux périodes de pointe** (télétravail, espaces de co-working, parcs VAE en entreprise, plans déplacement administrations/entreprises en particulier pour des zones à fortes concentration d'activités, ZAE,...) ;
- Réflexion à mener avec les communes et les entreprises sur **l'étalement des horaires d'entrée et de sortie**, en particulier pour les écoles. Un premier travail sera à conduire avec les communes de St Denis et de St Pierre ;
- **Etudes amont du Réseau Régional de Transports Guidés** en co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI; des compléments seront apportés aux études en cours notamment sur le secteur du TCO (variante littorale) et de la CINOR (mutualisation des projets de développement, notamment TAO/RUNRAIL et adaptation des projets étudiés pour un phasage temporel) ;
- **Evaluation et éventuelle actualisation des documents de planification existants** en vue de la révision du SAR.

Certaines de ces missions pourraient être confiées au SMTR.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transports propres et durables	Nombre de places de covoiturage soutenues par la Région	405	305	459

C- Accompagner les projets des autorités organisatrices de mobilité durable

La stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur des cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. (Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable).

L'année 2022 verra la poursuite du financement des opérations de T.C.S.P. et de pôles d'échanges, portées par les différentes communautés d'agglomération de l'île au travers des nouveaux dispositifs du PO 21-27 respectivement des mesures 6.01 « Trans Eco Express ».

Les moyens prévus à ce programme sont complétés par ceux de REACT UE . L'intervention sur les projets de transports collectifs constitue un axe véritablement prioritaire et exclusif pour

l'avenir au niveau des financements européens. Une réflexion devra également être menée en parallèle pour le « verdissement » du parc de véhicules de transports collectifs.

Des études seront conduites sur le sujet des mobilités à partir d'énergies nouvelles (BioGNV, électrique, hydrogène,...), compte tenu des spécificités de notre territoire (capacité de production à partir de sources d'énergie renouvelable) et adaptabilité/adéquation des différentes technologies aux modes de transport considérés (ex. transport collectif routier interurbain, sur longue distance).

D – Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les Etats Généraux de la Mobilité à La Réunion

Dans le cadre du débat public relatif à la Nouvelle Entrée Ouest de St Denis (NEO) conduit sous l'égide de la CNDP, la commission particulière a suggéré la tenue d'États Généraux de la Mobilité à La Réunion en proposant son appui et son savoir-faire en matière de conduite de débats publics et de participation citoyenne. Il est à noter, pour mémoire, que l'Outremer a été écarté des Etats Généraux de la Mobilité conduits par l'État au plan national, qui se sont notamment conclus par les dispositions intégrées à la L.O.M.

Le principe de ces états généraux a été retenu par la Région, La CINOR et la Commune, co-Maîtres d'ouvrage du projet NEO, sans qu'un lien direct ne soit à établir avec le projet opérationnel, objet du débat, dont l'opportunité a été reconnue en conclusion.

Ces États Généraux de la Mobilité Durable à La Réunion seront organisés courant 2022.

Ils devront notamment permettre de faire un point sur les réalisations à l'issue du POE FEDER 2014-2020 et les progrès enregistrés durant cette période de programmation, sur les compléments qui doivent être réalisés dans le cadre des différents plans de relance et sur les perspectives qui s'ouvrent avec le POE FEDER 2021-2027.

A travers ces États Généraux, il est particulièrement attendu une étroite mise en synergie des politiques conduites par les différentes collectivités en enrichissant les réflexions par un débat avec les composantes de la société civile, les acteurs socio-économiques, le monde associatif, les usagers et de manière plus générale, les citoyens. Il est primordial que ce débat soit ouvert à l'ensemble des Réunionnais. Il s'agit, au final, de redéfinir un plan de déplacement global à moyen/long terme (10/30 ans).

Ces États Généraux seront aussi l'occasion de réaliser un focus particulier sur l'articulation des politiques publiques en faveur du développement de l'usage du vélo (bilan des réalisations et des projets, mise en cohérence, attentes des usagers, actions à développer pour en maximiser l'usage, ...).

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Tenue des EGM au 1 ^{er} semestre	Impact de la concertation	-	-	Plan de déplacement global à moyen-long terme partagé

II – LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

La Région est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune depuis le 1^{er} janvier 2017. Les enjeux de la politique régionale porteront principalement sur l'augmentation de l'usage du transport public, l'optimisation des fréquences sur le réseau et la modernisation des infrastructures.

A – Réaliser progressivement la gratuité sur le réseau Car Jaune

La gratuité du service peut constituer un facteur d'attractivité intéressant pour augmenter l'usage des transports publics, en complément des aménagements prévus pour en faciliter la circulation. Cela implique toutefois simultanément de renoncer à des recettes mais d'injecter des moyens supplémentaires pour renforcer l'offre, ceci, dans un contexte budgétaire tendu.

L'impact financier de la mise en place de la gratuité totale sur l'ensemble du réseau Car Jaune est évalué entre **15 et 20 M€**, hors impacts indirects sur les réseaux de transports urbains. La mise en place de mesures progressives, avant un accès gratuit pour tous au réseau Car Jaune pour tous, est donc essentielle afin d'adapter, au fur et à mesure, les moyens nécessaires, tout en assurant un service de qualité aux usagers.

L'instauration de la gratuité sur le réseau Car Jaune se fera donc dans un premier temps pour les publics les plus fragiles, notamment les citoyens en recherche d'emploi, les travailleurs pauvres et les étudiants. La mise en place de ces nouvelles gratuités aurait un impact financier estimé à **700.000 € par an**, hors éventuelle compensation des pertes de recettes aux EPCI. Pour rappel, les personnes âgées et les personnes handicapées bénéficient déjà de la gratuité sur tous les réseaux de transport de l'île.

Par ailleurs, le titre Réuni'Pass étudiants est géré par le SMTR. La mise en œuvre de cette mesure sera à mettre au point avec le syndicat mixte.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Gratuité progressive	Nombre d'abonnements gratuits délivrés	-	25 149 <i>RéuniPass Personnes âgées, Personnes handicapées</i>	44 000 <i>RéuniPass + Etudiants et Demandeurs d'emploi</i>

B - Augmenter les fréquences sur le réseau Car Jaune

La dernière enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers Car Jaune met en évidence un taux de satisfaction élevé (88%) mais une attente forte sur le renforcement de l'offre (lignes saturées, véhicules pleins à l'arrêt CJ). Faute de places disponibles sur les principales liaisons, le réseau Car Jaune ne peut pas attirer une nouvelle clientèle ni offrir une alternative crédible à la voiture pour les déplacements interurbains. Dans ces conditions, la collectivité va renforcer l'offre aux heures de pointe sur les liaisons les plus fréquentées avec des fréquences élevées pour réduire la saturation actuelle et apporter un service de qualité aux usagers. La mise en place de renforts en 2022 sera l'occasion de donner un nouveau souffle au réseau en affichant une offre plus attractive et compréhensible. Elle doit permettre d'aller à la conquête de nouveaux usagers réguliers. Le coût de cette mesure serait de **800.000 € en 2022** (année partielle) et de **1,5 M€ par an** en année complète jusqu'à la fin du contrat en 2024.

Par ailleurs, des réflexions sont déjà engagées en 2021 et se poursuivront en 2022 (mission d'AMO) pour le renouvellement de l'offre de transport public Car Jaune à partir de 2024. Le sujet de la gratuité du réseau sera à intégrer à la démarche.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Augmentation des fréquences	Temps de transport moyen des transports en commun en heure de pointe sur le linéaire aménagé	<u>Saint-Pierre</u> <u>Saint-Denis</u> O1 : 1h40 <u>Saint-Paul</u> <u>Saint-Denis</u> O4 : 1h00 <u>Saint-Benoît</u> <u>Saint-Denis</u> E2 : 1h10	<u>Saint-Pierre</u> <u>Saint-Denis</u> O1 : 1h50 <u>Saint-Paul</u> <u>Saint-Denis</u> O4 : 1h15 <u>Saint-Benoît</u> <u>Saint-Denis</u> E2 : 1h35	<u>Saint-Pierre</u> <u>Saint-Denis</u> O1 : 1h45 <u>Saint-Paul</u> <u>Saint-Denis</u> O4 : 1h15 <u>Saint-Benoît</u> <u>Saint-Denis</u> E2 : 1h30
	Nombre de voyageurs en transport collectif par an	48,64 millions	29,87 millions	30,77 millions

C – Poursuivre la rénovation des gares routières

La Région a en charge la gestion et l'exploitation de trois gares routières (St-Denis, St Pierre et St Benoît) dont l'état est vieillissant. Face à ce constat et consciente des enjeux que représentent les gares routières en termes de développement de l'usage des transports publics (image, attractivité, fréquentation, correspondances et intermodalité), la collectivité a souhaité mettre en place un programme de rénovation de ces trois gares routières pour améliorer le quotidien des 11.000 usagers présents chaque jour et répondre à ses obligations réglementaires en matière d'accessibilité et d'entretien de son patrimoine.

La gare routière de Saint-Benoît a été rénovée en 2020/2021. Les deux autres gares feront l'objet de travaux en 2022. Pour la gare de Saint-Denis, les quais seront rénovés pour répondre aux normes d'accessibilité. Pour celle de St-Pierre, une réflexion doit être engagée pour sécuriser ce site qui subit des dégradations récurrentes liées à la présence de débits de boissons en mitoyenneté de la gare.

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
GR St Denis				Exécution des travaux des quais

Le développement durable et la transition écologique :

MAINTENIR LE RESEAU ROUTIER NATIONAL A UN HAUT NIVEAU DE SERVICE

À ce jour, ce réseau se compose de 393 km de Routes Nationales, dont 140 km sont à 2×2 voies, auxquelles il convient d'ajouter 112 km d'échangeurs et bretelles, ce qui représente un total de près de 650 km de voiries. Elles forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion et supportent plus de 70 % du trafic total de l'île.

La collectivité a en charge la gestion et la maintenance de ce réseau, de ses chaussées et accotements, mais également de ses nombreux ouvrages, équipements et accessoires (7 tunnels, 3 tranchées couvertes, 738 ponts ou ouvrages d'art, 650 murs de soutènement, 160 portiques et potences, 53 bassins ou cuves de traitements des eaux de pluie, plus de 800.000 m² de filets et grillages et 65.000 m³ de gabions en ouvrages de protection contre les chutes de pierres, mais aussi le Centre Régional de Gestion du Trafic, 85 Panneaux à Messages Variables, 140 caméras, 60 stations de comptage, 20 locaux techniques, 6 pluviomètres,...). Ces routes et ouvrages d'art doivent être suivis, nettoyés, entretenus régulièrement et réparés en temps utile tant pour des raisons d'image de la collectivité régionale, que pour des raisons de sécurité des usagers et de bonne gestion de notre patrimoine, qu'il convient de ne pas laisser se dégrader.

Les orientations proposées visent à trouver un équilibre entre développement du réseau (opérations nouvelles, à engager ou à achever) et un indispensable effort de conservation et de modernisation du réseau existant. Ces investissements prendront en compte également les aménagements en faveur des transports en commun afin de leur épargner au mieux les effets de la congestion, et du vélo, pour en rendre l'utilisation plus attractive notamment par une sécurisation adaptée au contexte.

Par ailleurs, La Région **mènera des opérations de requalification et de sécurisation des routes**, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée, notamment la route des Plages, la route de Cilaos à moyen et à long terme, la route des Laves, la route des Plaines et les routes forestières.

En parallèle, la Région poursuivra ses travaux sur la définition de son domaine public routier (DPR). Un important travail de régularisation foncière et de délimitation du DPR reste à opérer depuis le transfert des routes nationales à la Région en 2008. Ce travail permet notamment de régulariser l'occupation de son domaine, de l'optimiser, en particulier en déclassant ce qui n'a plus lieu d'en faire partie. Cela permettra en particulier de le valoriser au mieux (AOT, redevances, cessions,...). La tarification des redevances domaniales sera réétudiée en 2022.

I – LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, la réhabilitation des sections dégradées et d'autre part, le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art. L'année à venir sera concernée par un ensemble d'opérations réparties sur tout le territoire régional. Cet effort de conservation du patrimoine reste nécessaire afin d'éviter sa dégradation, plus particulièrement celle des ouvrages d'art. Elle aurait inévitablement pour conséquence de lourdes mais incontournables dépenses de réparation futures, voire des obligations de reconstruction, à plus ou moins long terme. Ces dépenses ne bénéficiant malheureusement d'aucun concours financier extérieur dans le cadre des

différents programmes ou plans de relance, elles devront être hiérarchisées, priorisées et étalées dans le temps.

A – Maintenir en état les chaussées et les ouvrages d'art

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l'ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l'état du réseau et des chaussées, sont régulièrement effectuées. Elles se poursuivront en 2022. Le programme pluriannuel de grosses réparations sur ouvrages d'art (étanchéité, couche de roulement) sera également poursuivi.

Le budget annuel d'exploitation permet de maintenir en bon état au quotidien les 650 km du réseau routier et les ouvrages qui le composent afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins de grosses réparations, pouvant être liés, pour certains, à des dégradations non prévisibles survenant lors de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies, crues, grands éboulements,...).

Cette politique d'entretien et d'exploitation du réseau est notamment assurée par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre. Un confortement de cette structure est proposée pour l'année 2022 par le développement de prestations au profit de la Région dans le secteur routier.

Le nouveau Centre Réunionnais de Gestion du Trafic (CRGT) a été livré fin 2021 (locaux de l'immeuble Foucque). Ce nouveau centre, plus moderne, permettra de développer nos missions d'information à l'intention des usagers (avec de plus en plus la capacité de faire de l'information en temps réel) et de disposer d'outils plus performants pour la gestion dynamique du réseau. Les conditions de travail de nos agents seront également considérablement améliorées, notamment pour la gestion de crise, en comparaison des locaux, anciens et vétustes, situés à la DEAL.

Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Entretenir, exploiter le réseau - Conserver le patrimoine routier régional	Linéaire de réseau routier réhabilité ou créé	2 km	1 km	15 km
	Nombre d'ouvrages d'art réhabilités ou créés	30	30	30
	Nombre de jour de perturbation de la circulation (fermeture totale de la route du Littoral)	0 jour	2 jours	0 jour

B – Sécuriser et fluidifier le réseau

La sécurité des usagers sur les routes nationales est une des préoccupations majeures avec la mise aux normes des anciens itinéraires conformément à la réglementation en cours. La sécurisation des abords des routes nationales (RN) présente également un enjeu en particulier dans les secteurs fréquentés par des piétons. Des actions seront donc programmées en 2022 sur l'ensemble de l'île notamment relativement aux dispositifs de retenue et de signalisation directionnelle. Une démarche sera engagée pour évaluer la sécurité aux abords des établissements scolaires et arrêts d'autocars (transports scolaires) aux abords de nos routes.

Par ailleurs, en vue de moderniser les outils de gestion et d'exploitation du réseau, il est envisagé d'optimiser et de développer des équipements dynamiques sur RN. Une partie de ces travaux est susceptible d'être éligible à une aide de l'Union Européenne, s'agissant d'investissements pouvant

s'inscrire dans une démarche de modernisation de l'administration et d'accès aux usagers de données publiques en temps réel utiles, pour optimiser un déplacement ou aider à faire le bon choix d'un mode de transport.

La modernisation des équipements de gestion dynamique constitue également une opportunité dans le lancement de la réflexion sur une gestion optimisée de notre réseau visant tout particulièrement à faciliter la circulation des transports collectifs. Des études doivent être engagées en 2022 pour conduire à la mise en place d'expérimentations à partir de 2023. elles viseront à trouver des solutions pragmatiques à très court terme, afin de réduire au mieux les effets la congestion routière et permettre, le cas échéant, d'ouvrir des « corridors de fluidité » aux usagers des transports publics.

Des études et des travaux portant sur des itinéraires ou des carrefours isolés seront engagés (gestion automatisée par feux d'itinéraires saturés, création de giratoire, dénivellation, complément d'échanges,...) en différents points du réseau routier national, afin de sécuriser et/ou de fluidifier des intersections et la desserte de certaines zones.

Enfin, la sécurisation de certains axes, soumis à des risques naturels, se poursuivra en études, en procédures et en travaux.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Fluidification du réseau	Lancement de la démarche « optimisation »	-	-	Réflexion préalable (DRR/Etat) Recensement des proposition par subdivisions (SRN/SRS) + AMO (CEREMA?) Etudes ?

II – LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La congestion routière pénalise aussi fortement l'économie de notre île. Les améliorations apportées à notre réseau s'inscrivent donc aussi dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir ou de plus anciennes, dont l'accès est aujourd'hui saturé et qui doit être amélioré.

A – Aménager ou créer des échangeurs

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2x2 voies feront l'objet de réaménagement ou sont à créer sur différents secteurs de l'île. Une bretelle d'accès à la RN2 en direction du Nord sera ainsi réalisée en 2022 sur l'échangeur de La Cressonnière à Saint André et un shunt sera réalisé en sortie de la RN1 vers la Rivière des Galets au Port.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Echangeur Cressonniere (St André)	Taux d'avancement	-	Marchés notifiés	Travaux
Echangeur Paniandy		-	Consultation travaux réalisée	Travaux
ZI 4 ?		-		Mandat SPL ?
RN1/RN1E - Shunt Rivière des Galets		-	Marchés notifiés	Travaux

B – Construire de nouveaux ponts

La construction de nouveaux ponts contribue également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. Des études se poursuivent sur l'ouvrage de la ravine du Gol à Saint-Louis, qui doit être reconstruit tout en maintenant l'ouvrage maçonné existant (travaux prévus en 2024/2025). La résilience « hydraulique » des ouvrages routiers fait l'objet d'un axe d'intervention particulier en 2022 au regard de la possibilité de mobilisation de fonds européens (REACT UE). Il en va de même pour la sécurisation de certains tronçons de notre réseau exposés à d'autres catégories de risques naturels (falaises,...).

En complément, pour parachever l'opération Nouveau Franchissement de la Rivière des Galets, il conviendra de terminer en 2022 la déconstruction du pont métallique implanté à l'amont du nouvel ouvrage. Cet ouvrage ancien était en effet particulièrement fragile, ne pouvait pas être conforté à un coût raisonnable et pouvait enfin menacer le nouveau pont en cas d'effondrement. La question du devenir du pont béton aval se posera également dans la continuité, celui-ci restant également fondé sur des appuis superficiels et pouvant menacer ruine, en cas de fortes crues et d'érosion en pied de pile d'ouvrage. La continuité cyclable d'une rive à l'autre de la Rivière des Galets, par le nouvel ouvrage et vers l'Axe mixte, devra aussi être mise en œuvre.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Démolition pont métallique rivière des Galets	Taux d'avancement	-	-	Fin des travaux
Pont Béton rivière des Galets		-	-	Prise de décision
RN1C – Pont du Gol		-	-	Concertation au titre du code de l'urbanisme
RN1A – Pont sur l'étang de St-Paul		-	-	Attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre

C – Sécuriser l'accès au cirque de Cilaos (RN5)

Dans la continuité des études amont et concertations conduites en 2019 et 2020, 2021, les études opérationnelles du projet de sécurisation de la RN5 se poursuivront en 2022 :

- La liaison les Aloès - Îlet Furcy doit en effet être remplacée. La RN1005, qui assure la continuité de l'accès au Cirque depuis 2018 reste fragile et composée d'ouvrages « fusibles » en cas de crue. Afin de permettre un démarrage au plus tôt des travaux de la voie nouvelle, un phasage fonctionnel pragmatique sera proposé. Ce projet devrait s'inscrire dans un processus de mobilisation des fonds européens au titre du PO FEDER 21-27. Compte tenu de la complexité et de la sensibilité de ce projet, qui se développe dans le lit d'une rivière, les études et procédures seront conduites en parallèle, pour un démarrage des travaux à l'horizon 2025.

Des réflexions seront menées en parallèle, en d'autres points de la RN5, et notamment sur les tunnels, ouvrages très limitant en gabarit pour l'accès au cirque, afin de rechercher des solutions d'amélioration à plus court terme, sans attendre un projet global de sécurisation qui sera long à étudier/concerter puis à mettre en œuvre, dans un contexte à très forts enjeux environnementaux et paysagers.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
RN5 Aloes Furcy	Taux d'avancement	-	Concertation réalisée AVP en cours	AVP finalisé décision sur Tranche opérationnelle en contournement de l'Îlet Furcy
RN5 reste itinéraire		-	-	Lancement études globales ou par tranches opérationnelles ? (étude paysagère)
Tunnels RN5		-	-	Mission CETU Faisa/ amélioration gabarit

III – L'ACCESSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

L'objectif de ces opérations est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers (RN, RF, voies vélo,...).

Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers, la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets. Cela reste en effet un réel problème au vu des volumes collectés le long de nos routes.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Europe (VVR, routes forestières). Ainsi, dans le cadre du plan de relance REACT UE, un nombre important d'opérations d'aménagements en faveur des modes doux sera réalisé en 2022 et 2023, sur toute l'île.

A – Valoriser les itinéraires à fort enjeu touristique

Les opérations à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, route de Cilaos, seul axe routier desservant ce cirque (en partenariat avec la CIVIS et la Mairie de Saint-Louis sur la section Les Aloès / îlet Furcy), la route des laves (RN2) et la route des plages (RN1A).

B – Poursuivre l'aménagement des pistes forestières

La Région est compétente également pour l'aménagement de routes forestières, notamment celles à forts enjeux touristiques principalement situées dans les Hauts (route du Volcan, route du Tévelave, route des Tamarins, route de la Plaine d'Affouches, ...). Ces opérations émanent du FEADER.

La mise en service définitive du parking de la route forestière des Makes est prévue début 2022. Il permettra un meilleur accès au site de la fenêtre avec un parking mieux organisé et facilitant l'accès aux autocars.

Un nouvel élan devra être donné au projet d'aménagement de la Route du Volcan. Cette opération, qui consiste à réaménager le dernier tronçon, du Pas des Sables au Parking du Pas de Bellecombe, se développe dans un espace particulièrement sensible (Plaine des Sables, Parc national, Bien classé au Patrimoine Mondial par l'UNESCO). La concertation et les études devront être reprises en vue du lancement des travaux dans le cadre du prochain programme FEADER.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
RF Volcan	Taux d'avancement	-	-	Reprise du processus - préparation de la concertation citoyenne
RF Tévelave		-	-	Réalisation des travaux de sécurisation, en aval de la route
RF des Tamarins		-	-	Attribution des travaux de réfection de la routes sur 6 km entre RF Maïdo et gîte de Trois-Bassins
RF Affouches		-	-	Finalisation des procédures réglementaires préalables aux travaux de réfection
RF Les Makes		-	-	Réalisation des aménagements paysagers des parkings de la Fenêtre

C – Restaurer le pont suspendu sur la rivière de l’Est

L’opération de restauration du pont suspendu de la rivière de l’Est, à Ste-Rose, est en cours. L’ouvrage a été transféré à la Région en 2020. Les travaux ont débuté fin 2021 et s’achèveront en 2023. L’UE, l’État, la Fondation du Patrimoine et la Région, qui pilote le projet, participent au financement de ces travaux de sauvegarde d’un patrimoine réunionnais unique. La CIREST a en charge, pour sa part, le projet de mise en valeur touristique de l’ouvrage et de ses environs immédiats.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Pont Rivière de l’Est	Taux d’avancement	-	-	50 %

Le développement durable et la transition écologique :

POUR UN REEQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. En effet, l'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement, pour une Île solidaire. L'aménagement du territoire réunionnais devra privilégier notamment l'espace rural dans toutes ses dimensions.

I - L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS EQUILIBREE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un outil essentiel qui est le Schéma d'Aménagement Régional, qui est appelé à être en révision. La Région détient également un rôle pour accompagner ou pour faire émerger des projets d'aménagement du territoire qui garantissent un potentiel de développement économique, à travers notamment les interventions en faveur de l'aménagement et de la construction de la ville.

A - Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional réunie le 22 novembre 2021 a décidé d'engager une procédure de mise en révision du SAR, à la suite des résultats de son évaluation notamment du point de vue de l'environnement. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre la procédure, et de réussir la révision de ce document stratégique.

1) Se mettre en ordre de marche pour engager la procédure de révision du SAR

La révision du SAR est élaborée à l'initiative, et sous l'autorité de l'assemblée délibérante de la Région, selon une procédure conduite par la Présidente. A ce titre, une commission chargée de l'élaboration du projet est constituée à l'initiative de la Présidente.

Cette commission est saisie pour rendre un avis sur les programmes d'études et de concertation établi par la Région. Au fur et à mesure de l'avancement du programme d'élaboration, cette commission se prononce sur les options de développement et d'aménagement du territoire qui lui sont soumises, ainsi que sur les différentes parties composant le schéma.

La constitution de cette commission dès 2022 permettra d'associer les représentants des collectivités et divers organismes à l'élaboration du projet de révision du SAR.

Pour mener à bien le projet de révision du SAR, il s'agira également en 2022 de constituer une équipe projet en interne, d'identifier des référents, aussi bien élus que techniciens, sur différentes thématiques qui seront abordées dans ce projet de révision, et de consulter les bureaux d'études et assistants à maîtrise d'ouvrage qui accompagneront l'équipe projet.

2) Définir les modalités de concertation de la population

Le 22 novembre 2021, l'Assemblée Plénière du Conseil Régional a approuvé la publication d'une déclaration d'intention relative à la procédure de modification du SAR. Elle permet l'exercice du droit d'initiative, dans l'attente d'une définition par la Région des modalités d'une concertation élargie permettant une appropriation par la population des enjeux du SAR. Il s'agira ainsi en 2022 de déterminer et mettre en place les modalités et les outils relatifs à cette concertation élargie.

3) Garantir le maintien de la mise en œuvre du SAR en vigueur

Tout au long du processus de la révision du SAR, le SAR 2011 restera en vigueur jusqu'à l'approbation du nouveau document. En 2022, dans le cadre des obligations de suivi de la mise en œuvre du SAR 2011 et en parallèle des travaux de révision, la Région Réunion renforcera son accompagnement auprès des collectivités dans l'évolution de leurs documents de planification, ainsi qu'auprès des acteurs de l'aménagement du territoire. Garantissant la proximité de la Région Réunion auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement, le suivi du SAR 2011 permettra en outre de fonder la révision du SAR sur une identification précise des besoins et des projets en cours des acteurs institutionnels partenaires, de cadrer au mieux les orientations et prescriptions du futur SAR à l'actualité réglementaire, tout en favorisant leurs traductions et mises en œuvre concrètes et adaptées sur les territoires.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Constitution de la Commission d'élaboration du SAR	Arrêté constitutif de la commission	-	-	1ère réunion de la commission en 2022
Mise en place des moyens pour porter la révision et le suivi du SAR	Recrutement des ressources	-	Fiche de poste chef de projet établie	. Recrutements en 2022 . Marchés des bureaux d'études et AMO notifiés -Accompagnement et instruction des avis PPA de modification de SCoT (application article 42 loi ELAN - 3 SCoT)" et de révision générale de PLU
Définition des modalités et des outils de concertation	Engagement de la concertation	-	-	Lancement d'une concertation publique en 2022

B – Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place

La contribution de la Région au rééquilibrage harmonieux du territoire se décline par des dispositifs financiers du FEDER et du FEADER au travers desquels la Région contribue à la structuration des territoires aussi bien urbains que ruraux. Par ailleurs, la Région se dote d'outils permettant d'observer les évolutions du territoire, afin d'avoir des éléments d'analyse, permettant d'évaluer les politiques publiques d'aménagement du territoire.

Dans ce rééquilibrage du territoire, un caractère prioritaire sera donné à la micro-région Est, ainsi qu'aux territoires des hauts et ruraux.

1) Contribuer à la construction de la ville urbaine réunionnaise

Dans le cadre du PO FEDER des périodes 2014/2020 et 2021/2027, et des mesures relatives aux Investissements Territoriaux Intégrés contractualisés avec les intercommunalités, la Région accompagne les projets s'inscrivant dans les fiches actions qui ont été mises en place en déclinaison des prescriptions du SAR. En 2022, il s'agira :

- de poursuivre l'accompagnement des projets portant sur la déclinaison opérationnelle du SAR à travers les fiches actions du FEDER 2014 / 2020 et de mobiliser les contreparties nationales correspondantes (mesures : *Densification autour des pôles intermodaux / programme d'appui aux projets d'urbanisation* et *Espaces publics structurants des centralités du SAR*)
- de mettre en œuvre les dispositifs d'aide relevant de la programmation des fonds européens 2021/2027 (mesure : *Protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes, avec notamment la création de forêts urbaines*).

En 2022 la Région prévoit par ailleurs:

- de participer au financement et aux programmes d'actions qui pourraient être confiées à l'AGORAH, notamment dans le cadre de la révision du SAR ;
- de renouveler les cotisations d'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement (AIVP, AFIGEO, ..).

2) Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais

La Région intervient en tant que cofinanceur des mesures spécifiques en faveur des Hauts, aussi bien au titre de FEDER que du FEADER pour la période 2014/2020, et qu'il s'agira d'achever.

En 2022, il y aura lieu de définir et d'adopter une véritable politique d'aménagement des Hauts et des territoires ruraux dans un cadre stratégique renouvelé, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais une place digne du rôle historique qu'elle a joué dans la construction identitaire de La Réunion, en accélérant la couverture d'accès à la fibre, en développant une stratégie complémentaire entre les commerces et services des Hauts et des Bas de l'île, et en favorisant la formation des acteurs touristiques et développant l'ingénierie de projets.

Il s'agira de préciser les dispositifs d'aide relevant de la programmation des fonds européens 2023/2027 qui accompagneront la mise en œuvre de cette stratégie, et de définir une gouvernance adaptée aux orientations et aux ambitions pour ces territoires.

Par ailleurs il s'agira:

- de poursuivre la participation de la Région à la mise en place de moyens nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Général des Hauts ;
- d'accompagner financièrement le fonctionnement et les actions des GAL en portant une contrepartie nationale (démarche LEADER) ;
- de soutenir les associations œuvrant en faveur du développement des Hauts en déclinaison des orientations régionales.

3) Développer des procédés innovants pour la construction

La filière Bâti Tropical de l'île de La Réunion est une des filières à structurer dans le cadre des priorités du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région. Des démarches seront engagées pour pouvoir aboutir à une concrétisation de cette structuration intégrant notamment de l'innovation, de la recherche, de la formation, et du développement industriel.

4) Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

La Région s'est dotée d'outils permettant d'observer l'évolution du territoire. Dans ce cadre, en 2022 il s'agira notamment:

- de définir des critères permettant de mesurer les niveaux de développement des cinq micro-régions (Est, Nord, Ouest, Sud, Le Hauts), afin de programmer et d'adapter les moyens de rééquilibrage, fondés sur la valorisation des atouts propres à chaque micro-région ;
- de poursuivre la constitution du Mode d'Occupation du Sol de La Réunion (MOS Réunion) en partenariat avec l'État et le Département. Le MOS Réunion sera un outil essentiel pour la mise en œuvre du SAR;
- de poursuivre l'accompagnement de l'observatoire de valorisation des matériaux issus de l'aménagement des zones agricoles, naturelles et à urbaniser de La Réunion en partenariat avec l'État, le Département et la SAFER ;
- de poursuivre les actions et projets de coopération régionale engagés avec le soutien de fonds européens et de l'Agence Française de Développement notamment (*Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune Urbaine de Morondava / Développement d'infrastructures géographiques aux Comores et à Madagascar*).

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Adapter les moyens de rééquilibrage, fondés sur la valorisation des atouts propres à chaque micro-régions	Définir des indicateurs de mesure de développement des 5 micro-régions	-	-	Définition des critères pertinents d'évaluation
Production d'une couche d'information géographique des classes d'occupation du sol sur l'ensemble du territoire	- Définition des besoins - Choix du prestataires	Lancement de la consultation du prestataire	Sélection en cours du prestataires	Notification du marché (finalisation 2023)
Observatoire de valorisation des matériaux	- Comité de suivi -Comité de pilotage	1 comité de suivi 1 copil	1 comité de suivi 1 copil	Suivi de l'état des valorisations des matériaux rocheux et quantification des volumes des gisements disponibles
Coopération régionale : Aménagement intégré du littoral Morondava-Madagascar	Avancement de réalisation de l'opération	- Finalisation Avant Projet Sommaire - Finalisation Avant Projet Définitif	- Finalisation Avant Projet Sommaire - Finalisation Avant Projet Définitif	Lancement des marchés de travaux (Document d'appels d'Offres)
Coopération régionale : Infrastructures géographiques Comores et Madagascar	Avancement de réalisation de l'opération	- Sélection Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - Lancement des marchés (fourniture)	En attente réponse service juridique et des marchés	Sélection Maîtrise d'Ouvrage Déléguée Lancement des marchés (fourniture)

II - LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

A - Créer une Agence Régionale de la Biodiversité, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée

La mission de préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité s'achèvera dans le courant du premier semestre 2022. Ainsi, il s'agira de se prononcer sur la forme juridique et les missions de la future agence. La Région, en tant que chef de file, souhaite fédérer l'ensemble des acteurs autour de cette démarche, en mettant l'accent sur la participation des citoyens.

Il s'agira de doter cette Agence de moyens adaptés en lui donnant une mission à l'échelle de l'océan Indien.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Créer une Agence Régionale de la Biodiversité, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	Statuer sur les spécificités de l'Agence Régionale de la Biodiversité	Etat des lieux	Réalisation de l'état des lieux	Concertation et Finalisation

B - Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et freiner la dégradation des milieux naturels

La Région réalisera le bilan de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité et élaborera la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité, en lien avec la Stratégie Nationale de la Biodiversité.

La Région devra retrouver une place centrale dans les instances de sauvegarde et de préservation de notre patrimoine naturel pour co-construire une politique régionale pour notre biodiversité à l'échelle de l'océan Indien.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et freiner la dégradation des milieux naturels	Élaboration d'une stratégie régionale	Bilan de la stratégie actuelle	0	Finaliser la stratégie

C - Accompagner les acteurs du territoire

La Région est membre de plusieurs structures, qu'elle accompagne dans la définition de leurs objectifs annuels (GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion, Parc National de La Réunion, associations, ...). Les dispositifs FEDER seront mobilisés pour financer les programmes d'actions présentés, autour d'objectifs.

Le développement durable et la transition écologique :

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DECHETS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SECURISATION ET UNE AMELIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

I - CRÉER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

La loi NOTRe de 2015 confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC).

A – Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » valorisable enfoui à l'horizon 2030

Le zéro déchet, est une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets. Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement, via l'éco-conception notamment, optimiser et allonger l'usage, via l'économie du partage, le réemploi par exemple, et en dernier lieu préserver la matière grâce au compostage ou au recyclage.

Les travaux d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets (PRPGD) ont démarré en 2017 et n'ont pu aboutir en raison de désaccords sur la valorisation énergétique des Combustibles Solides de Récupération (CSR). L'état des lieux des gisements de déchets est basé sur des données de 2018 et a été présenté fin 2021 en Commission Consultative d'Élaboration et du Suivi (CCES), en renouant les échanges avec les partenaires.. En 2022, il s'agira notamment de finaliser le projet du PRPGD en tenant compte des évolutions (cas des déchets dangereux et phase transitoire à prendre en compte), puis d'engager la phase de concertation, en vue de son approbation à la fin de l'année 2022 / début 2023. L'année 2022 verra également la poursuite des travaux de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) sur Pierrefonds portés par ILEVA

En outre, il conviendra de mettre en place une cellule de concertation liée à la communication et la sensibilisation, qui sont des aspects importants à prendre en compte, et ce dès le plus jeune âge.

Dans ce cadre, et de façon pragmatique, il pourra être proposé et organisé la mise en place de consignes, la collecte des suremballages dans les commerces, la réutilisation, le recyclage, et la location plutôt qu'achat, en lien avec les entrepreneurs des filières de l'économie circulaire.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » valorisable enfoui à l'horizon 2030	Approbation du plan régional par l'Assemblée plénière de la Région	Avis de la CCES	Actualisation des phases 1, 2, 3	Mise en consultation

B - Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

En 2022, la Région accompagnera la création et la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire, par la mobilisation des fonds du FEDER. Il s'agira également de renouveler l'adhésion de la Collectivité régionale au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), et à l'Institut National de l'Économie

Circulaire (INEC). Enfin, un nouvel appel à projets, en partenariat avec l'ADEME, pourrait être lancé.

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	Nombre de dossiers soutenus	4	4	3

C- Mettre en place une réelle coopération régionale dans la gestion des déchets

Une réelle coopération régionale sur la gestion des déchets sera mise en place. Ainsi, l'élaboration d'un plan de prévention et de gestion des déchets Océan Indien, associant les différents territoires, permettra de faciliter l'implantation d'unités de valorisation et de recyclage à l'échelle régionale. De fait, il s'agira de limiter les exportations de déchets vers l'Europe, et surtout de favoriser la création d'emplois locaux.

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Mettre en place une réelle coopération régionale dans la gestion des déchets	Nombre de projets financés	20	0	10

D - Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

En 2022, la Région contribuera au programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets, de l'animation des filières du BTP (AGORAH, CERBTP). Il s'agira de soutenir les filières de déchets agricoles non organiques et organiques (Eco-agri Réunion, Chambre d'agriculture). Enfin, la Collectivité régionale, en tant que membre des syndicats mixtes de traitement des déchets de l'île, apportera son soutien à ces structures.

De plus, il conviendra d'optimiser les collectes des déchets ménagers et assimilés, des déchets du bâtiment, et des déchets dangereux. Dans ce cadre, une concertation élargie sera mise en place afin d'optimiser les collectes, permettant à terme de contribuer au pouvoir d'achat des ménages.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3), la Région assurera le pilotage du volet lié à la lutte contre les dépôts sauvages.

II - SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La Réunion est soumise à divers risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, submersions marines, éruptions volcaniques...) et au risque requin.

A - Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

Dans le cadre de la fiche action 8.03 «*Programme de gestion des risques inondations (PGRI) : Actions de prévisions, de prévention et protection*» du POE FEDER, 2014-2020, la Région poursuivra son soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des projets d'endiguement.

De plus, la Région, en tant que membre du GIP Centre Sécurité Requin, contribuera à son programme d'action, lié aux problématiques autour du risque requin. Des mesures opérationnelles de sécurisation des plages pourraient également être soutenues, en lien avec le GIP. Il s'agira également de transférer la gestion du dispositif Vigies Requins Renforcés au GIP Centre Sécurité Requin et de revoir son financement avec les partenaires.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	Travaux PGRI	2	2	4

B - Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

Afin de garantir une eau potable à chaque citoyen, la Région apportera son soutien dans le cadre de la fiche action 5.06 «*Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau*» du POE FEDER, 2014-2020, qui vise les stations de plus de 5 000 équivalents/habitants. En outre, il conviendra de contribuer à limiter les fuites dans les réseaux, pour économiser la ressource en eau, dans le cadre de l'axe REACT UE du PO FEDER.

En 2022, la Région contribuera à financer les équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	Nombre d'usines de potabilisation	0	0	4

C- Réduire le bruit aux abords des grands axes routiers

Le programme quinquennal de mesures aux abords des grands axes, prévu par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 1ère échéance approuvé en 2018, se poursuivra, le PPBE de 3ème échéance sera approuvé en 2022, après consultation du public, et la démarche pour la 4ème échéance sera lancée.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
PPBE phase 3	Avancement procédures	-	Concertation du public en cours (décembre 2021 / janvier 2022)	Approbation

III – LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERTS

Le dispositif « Emplois Verts » vecteur de cohésion sociale et de solidarité, répond à quatre enjeux majeurs pour le territoire réunionnais :

- l'accompagnement d'un public en difficulté vers une insertion professionnelle dans le secteur non marchand ;
- la protection, l'entretien et l'embellissement du milieu naturel ;
- le développement économique et touristique à La Réunion en aménageant des sites remarquables et d'intérêt majeur ;
- la lutte contre les maladies vectorielles et la leptospirose.

A – Soutenir l'emploi et les solidarités

A travers la valorisation du territoire et l'insertion des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail, la collectivité régionale poursuivra en 2022 l'accompagnement et la structuration du dispositif Emplois Verts dans le cadre de la lutte contre les injustices sociales et diverses formes d'exclusion par le maintien de la création d'emplois dans le secteur non marchand.

Le dispositif Emplois Verts joue un rôle nécessaire dans la lutte contre la pauvreté et dans le traitement social du chômage. Au-delà de son utilité sociale pour les familles et les individus, le travail permet à chacun de construire son identité, de prendre sa part dans la société et le développement du territoire. L'emploi rémunérateur et la valorisation du travail proposés dans le cadre de ce dispositif sont donc aussi indispensables à la cohésion et à la stabilité sociales, ainsi qu'à l'amélioration du pouvoir d'achat.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Action 1 Reconduction du dispositif Emplois Verts	Nombre d'Emplois Verts recrutés	909	738	1000
	Nombre de sites touristiques et autres retenus	84	67 sites	100
	Nombre d'encadrants techniques recrutés	102	83	102
	Nombre d'associations bénéficiaires	52	39	52

B – Participer à la lutte anti-vectorielle

Dans un contexte de réémergence de nombreuses maladies à transmission vectorielle (comme la dengue) et de leur propagation à de nouvelles zones, il est légitime que la collectivité régionale s'implique aux côtés de l'Etat, des communes, des intercommunalités, et du Conseil Départemental afin de coordonner leurs efforts pour lutter contre les moustiques et autres vecteurs potentiels de maladie, au-delà de la recherche (insecte stérile). Il s'agira ainsi d'échanger les bonnes pratiques, mutualiser les moyens et les méthodes à travers la cohésion institutionnelle sur le thème de la lutte anti vectorielle (LAV). Ces efforts contribueront à structurer la gestion de cette problématique à l'échelle régionale.

En 2022, il s'agira de structurer et de mobiliser des moyens par micro-région dans la lutte contre la prolifération des maladies vectorielles et de participer activement à la lutte contre la dengue dans le cadre du Plan ORSEC et **d'entretenir les ravines en concertation avec les services de l'ARS-OI** qui est l'autorité sanitaire compétente en matière de lutte anti-vectorielle.

Les associations seront donc amenées à participer aux activités de lutte contre la prolifération des gîtes larvaires, aux côtés des services de l'État, des communes et des intercommunalités afin de limiter la propagation de ces maladies vectorielles sur l'ensemble du territoire.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
	Nombre de communes accompagnées dans la lutte contre les maladies vectorielles	24	3	24

C – Valoriser le patrimoine naturel et immatériel de La Réunion

En 2022, il s'agira de mettre en scène les sites Emplois Verts en alliant le « land art » et la valorisation du patrimoine notamment artisanal à travers les filières végétales locales telles que le vacoa, le bambou, le goyavier, le chouchou, le choka, le jonc...

L'objectif est d'inviter la culture dans le milieu naturel, de marier l'art et la nature, de faire découvrir les savoir-faire réunionnais, de perpétuer des traditions et de mettre en valeur l'investissement des Emplois Verts dans leurs missions de préservation de l'environnement et de salubrité publique. Cette initiative s'appuiera sur les acteurs de l'ESS notamment des associations de la filière tresse.

Cette expérience collaborative doit permettre aux bénéficiaires des contrats aidés, de ne pas se limiter à une activité considérée comme occupationnelle mais de valoriser également leur investissement à travers des activités créatrices et artistiques qui sont autant de moyens de développer la dimension sociale des compétences.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
valorisation du patrimoine immatériel de l'île de La Réunion	Nombre de chantiers impactés par cette action	-	-	40 %
	Nombre d'associations concernées	-	-	40 %

Le développement durable et la transition écologique :

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ENERGETIQUE

En déclinaison des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), actuelle et en cours de révision, la Région va amplifier ses actions en faveur de la transition énergétique, tout en contribuant à la relance de l'économie.

I - ÉLABORER DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

A - Approuver la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse, et s'appuyer sur la gouvernance de l'énergie

Le projet enrichi des observations issues des phases de consultation sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière de la Région, puis adopté par décret interministériel. La PPE révisée fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique. Une première étape sera atteinte dès 2023, avec un mix électrique proche de 100 % d'énergies renouvelables, notamment par la conversion à la biomasse des centrales thermiques et une augmentation significative des puissances photovoltaïques.

La Région restera vigilante sur le développement des énergies renouvelables locales, avec l'élaboration d'un plan régional solaire en 2022. Ainsi, il s'agira d'instaurer une instance partenariale de gouvernance pour mobiliser des moyens permettant d'atteindre dans un premier temps, l'autonomie énergétique électrique et à terme, l'autonomie énergétique. Il conviendra de développer les filières correspondant au mix énergétique : solaire, en particulier le photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...

En outre, le plan européen et national hydrogène sera décliné, en particulier pour les transports, et il s'agira de contribuer à la mobilité dé-carbonée. Dans cette perspective, une plateforme d'innovation et de développement sur l'énergie intelligente sera mise en place.

La SPL Horizon Réunion sera sollicitée pour décliner les actions régionales. Il s'agira notamment de mettre en œuvre les dispositifs régionaux et le secrétariat et l'animation de la gouvernance de l'énergie.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Approuver la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse, et s'appuyer sur la gouvernance de l'énergie	Parution du décret PPE	Procédures de consultation	Prêt pour la consultation	PPE approuvée

B - Mettre en ligne le cadastre solaire, pour accompagner les professionnels

Le cadastre solaire est un outil permettant de favoriser le déploiement des installations solaires sur le territoire. Sa mise en ligne sera accompagnée d'actions d'information vers le grand public et de formation auprès des professionnels des solaires.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Mettre en ligne le cadastre solaire, pour accompagner les professionnels	Cadastre en ligne	Mise en ligne	En cours de finalisation	Formation des utilisateurs

C – Soutenir les énergies renouvelables locales

En 2022, des études seront menées pour identifier et accompagner le développement d'énergie renouvelables qui contribueront à l'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique (géothermie, mission exploratoire sur l'hydrogène, éolien off shore, énergies marines...).

II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

En déclinaison des priorités de la PPE révisée, la Région souhaite promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création d'emploi local.

Pour cela, la Collectivité élaborera en 2022 un plan régional solaire décliné en « un toit solaire pour chaque réunionnais », sur la base de technologies matures et disponibles, afin de stimuler et accélérer le déploiement des projets solaires sur le territoire. Le périmètre de ce plan solaire inclura également le solaire thermique.

A - Déployer le programme « Toitures solaires thermiques et électriques »

Le plan « un toit solaire pour chaque Réunionnais » sera le premier axe de déclinaison du « plan régional solaire ».

Le dispositif Chèque Photovoltaïque sera révisé, en mobilisant les fonds FEDER (PO 2014-2020, REACT UE et PO 2021-2027) pour amplifier l'action régionale en visant, en lien avec les solaristes.

Un plan d'action et d'animation devra être mis en place avec la filière, en apportant de la lisibilité sur les actions à mener, dans un cadre pluriannuel.

B - Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique

En 2022, le programme de Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) permettra à 5 000 foyers de bénéficier de diagnostics conseils.

S'agissant du dispositif Ecosolidaire, le nombre de foyers bénéficiaires envisagés est de 1 000. Une réflexion sera menée pour faire évoluer le dispositif en cohérence avec les autres dispositifs d'aides de l'État.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique	Nombre de diagnostics SLIME	5 000	3 545	5 000
	Nombre de chauffe-eau solaire	1 600	1 165	1 600

C – Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes

Une stratégie permettant la recharge de véhicules électriques sur le territoire sera élaborée, afin de promouvoir une mobilité électrique flexible. Ainsi l’implantation d’un réseau maillé de bornes de recharge sera planifiée à l’horizon 2028.

LES MISSIONS TRANSVERSALES

La Région veillera en 2022, d'une part, à optimiser ses frais de structure et, d'autre part, à valoriser au mieux son patrimoine.

Missions Transversales :

LES RESSOURCES HUMAINES

•

I – LA STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE PILOTAGE DES RH

Les Lignes Directrices de Gestion ont été définies par l'arrêtée n°DRH 2100/5176 du 21 décembre 2021. Elles se décomposent en deux parties :

1) **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines** notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cette stratégie définit les enjeux et les objectifs de la politique de RH à conduire, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre, ainsi que de la situation des effectifs, des métiers et des compétences (décret du 29 novembre 2019, art. 18).

2) les orientations générales en matière de **promotion et de valorisation des parcours** et, dans ce cadre, la définition des critères généraux pris en compte pour les promotions de cadre d'emplois et de grade réalisées par la voie du choix, ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

Des échanges seront organisés en 2022 avec les représentants du personnel sur ces lignes directrices de gestion en vue d'éventuels ajustements.

A- Des mesures pour une gestion plus efficace des ressources

1- Une modernisation de la Gestion des Ressources Humaines

Gestion des emplois :

Dans un contexte de contraintes budgétaires qui entraîne une plus grande rationalisation de la gestion publique, notamment dans son volet lié à la gestion des Ressources Humaines, la collectivité s'est engagée dans une démarche de gestion des compétences à plus long terme en prenant en compte les orientations stratégiques de la collectivité, la problématique de la pyramide des âges (personnel vieillissant...), les évolutions de carrière, les formations...

Simplification des actes en lien avec la mise en place d'un coffre fort électronique

Ce dispositif a été lancé en décembre 2021 auprès de 3 services tests et sera progressivement étendu à l'ensemble des agents. Les agents qui le souhaitent pourront ainsi recevoir les documents transmis par la collectivité (bulletin de salaire dans un premier temps) par voie électronique.

Amélioration de l'information des agents :

L'information des agents s'est développée avec le lancement du portail RH en 2019 (droits et obligations du fonctionnaire, guide du télétravail, protocole de lutte contre le harcèlement discriminatoire, etc.). Une réflexion devra être engagée afin de généraliser l'accès au portail RH. L'objectif est d'arriver à terme à la mise en place d'un extranet permettant aux agents de disposer au-delà des informations générales, des éléments relatifs à leur situation individuelle.

Dématérialisation des entretiens professionnels et des fiches de poste :

La dématérialisation partielle des comptes rendus d'entretien a été mise en place en 2016. Cette démarche se poursuit et s'inscrit pleinement dans le contexte de modernisation des pratiques internes de la collectivité et une meilleure exploitation des données contenues dans le compte rendu professionnel.

La fiche de poste sera amenée également à se dématérialiser. Elle est actuellement saisie sur ordinateur mais se matérialise en version papier. Elle décrit les missions des agents et sera bientôt assise sur un référentiel métier unique. Mais des besoins de contextualisation au regard des politiques publiques concernées et d'individualisation prenant en compte les modes d'exercice particulier au sein des services de certains métiers s'avèrent nécessaires pour que l'agent se reconnaisse vraiment dans sa fiche de poste.

2 - La sécurisation des actes et des procédures

Certification des comptes

La Région Réunion s'est portée volontaire dans la démarche d'expérimentation de la certification de ses comptes avec pour objectif d'« assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes ».

Ce procédé volontariste nécessite de sécuriser les processus de gestion et de renforcer les dispositifs de contrôle interne pour une meilleure efficacité administrative et financière.

Tout au long de la mise en œuvre de cette démarche, la collectivité est accompagnée par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre d'une convention de partenariat. Suite à un « diagnostic global d'entrée » (DGE) réalisé en 2017 par la Cour des Comptes, des recommandations ont été formulées.

Cette démarche implique particulièrement les aspects financiers de la gestion des Ressources Humaines dans le cadre de la mise en place d'« un dispositif formalisé de contrôle de la paie des agents de la Région » (recommandation R5).

3 – La mise en place des dispositifs réglementaires

Le régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions à l'expérience et à l'expertise

Le nouveau régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions à l'expérience et à l'expertise (RIFSEEP) a été adoptée par la Commission Permanente le 27 octobre 2020 et a été mis en œuvre avec effet en 2021.

Des réunions de travail seront organisées en 2022 (syndicats, équipes de direction ...) afin de dresser un bilan de la mise en œuvre de ce dispositif et d'envisager les mesures d'ajustements nécessaires.

La rupture conventionnelle

Ce dispositif inspiré du secteur privé, a été mis en place en 2020 au sein de la collectivité dans le cadre des dispositions fixées par les décrets n°2019-1593 et 2019-1596 du 31 décembre 2019.

B- Des mesures permettant l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents

Au-delà de l'obligation légale pour les employeurs territoriaux de veiller à la santé physique et mentale de leurs agents, il est important de veiller à la qualité de vie au travail, élément essentiel au cœur des préoccupations des agents.

Les conditions de travail mal adaptées ont des conséquences : elles génèrent de l'absentéisme, induisent des coûts financiers, des situations de reclassement. En réponse à ces problématiques, des mesures permettant de concilier temps personnel et temps professionnel sont à envisager mais s'inscrivent dans la durée et demandent un suivi régulier.

1 - Un dialogue social renouvelé

Élections professionnelles

Pour les élections professionnelles de 2022 (probablement au mois de décembre), la collectivité pourrait envisager dans les meilleurs délais de procéder à une consultation afin de désigner un prestataire qui l'assisterait pour la mise en place d'un vote électronique dont les avantages sont considérables (**faciliter la participation, sécurité du vote, situation sanitaire...**)

Compétences des instances paritaires :

Les compétences des CAP ont été réduites. Elles ne sont plus compétentes en matière d'avancement de grade et de promotion interne ainsi que la mobilité des agents. Elles n'examineront à partir de 2021 que les situations individuelles défavorables aux agents.

Le CST (Comité Social Technique) remplace le Comité Technique et examinera les conditions générales de travail. Il votera les lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade et de promotion interne.

2 - De nouvelles orientations dans la mise en œuvre du télétravail

Dans le contexte de modernisation de notre organisation et dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord du 13 juillet 2021 sur le télétravail, il sera procédé, par un organisme externe, à un audit du dispositif régional du télétravail à la Région, afin de déterminer de nouvelles orientations, afin d'asseoir un télétravail pérenne garantissant la performance de l'organisation et le bien être de l'agent.

3 - Le suivi médico-social en développement

Évolution du Service Médico-Social

Pour une gestion plus efficace et anticipée des situations dégradées, la collectivité s'est dotée de moyens supplémentaires afin de répondre aux enjeux liés à la situation médicale des agents, à

leur accompagnement en cas de difficulté de santé et à la mise en œuvre d'actions de maintien dans l'emploi. Une convention avec le Centre de Gestion de la Réunion a été adoptée en Commission Permanente le 2 mars 2021, permettant ainsi aux agents de disposer des services de médecins, de psychologues, de conseillers de prévention d'assistante sociale. Cette démarche alliant une nécessaire gestion de l'urgence à la mise en œuvre d'une politique de prévention sera poursuivie.

Le plan handicap

La Région a souhaité poursuivre son action en faveur des agents de la collectivité porteurs de handicap avec la signature d'une nouvelle convention pour la période 2019-2021.

L'objectif est d'atteindre le taux d'emploi légal de 6 % sur la période tout en accompagnant les agents porteurs de handicap en termes d'aménagement technique, humain et organisationnel.

Cette convention a été prolongée pour six mois afin de permettre à la collectivité de poursuivre les actions engagées et d'envisager les bases d'une prochaine convention.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Conforter l'emploi des personnes handicapées	Taux d'emploi d'agents handicapés	-	5,56 %	6 %

C- Des mesures pour valoriser la compétence et la motivation des agents

1 - Transparence des recrutements

La loi de 2019 a élargi les possibilités de recrutement sur emplois permanents : ouverture du recrutement sur le fondement de l'article 3-3 aux catégories B et C, ce qui permet de les recruter pour des contrats de trois ans au maximum, pouvant conduire à un engagement en CDI au bout de six ans.

La collectivité a développé une plateforme pour le dépôt des candidatures permettant une accentuation de la dématérialisation des procédures.

Ce dispositif est aujourd'hui opérationnel et des ajustements seront opérés notamment s'agissant de l'automatisation des réponses aux candidats.

2 – Le développement de la formation

Il s'agit de renforcer la structuration de l'offre de formation en blocs de compétences et en parcours de formation, permettant de répondre au mieux aux besoins identifiés pour la construction des parcours professionnels des agents.

La collectivité encourage les évolutions de carrières par les concours et les examens professionnels et ne manque pas d'informer les agents des offres de formation du CNFPT.

Sur la base d'un bilan des entretiens de formation, un plan de formation sera présenté au Comité Technique. Ce plan de formation veillera à permettre la professionnalisation de l'ensemble des agents en priorisant les actions notamment dans les domaines de la sécurité ou encore sur des sujets touchant à la continuité du service public)

Un accent particulier sera mis sur les agents des lycées afin de permettre une plus grande professionnalisation dans l'ensemble des domaines (maintenance, restauration, accueil...).

D- Des mesures pour l'égalité professionnelle

Figurant parmi les six titres de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, l'égalité femmes-hommes est une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Il est important de prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des RH.

Plusieurs actions seront mises en place telles que :

- mener des actions pour favoriser la mixité dans les filières ou les cadres d'emplois fortement genrés,
- assurer l'égal accès à la formation,
- garantir l'égalité de traitement dans l'évolution professionnelle.

Un dispositif de protection contre le harcèlement a été mis en place avec une procédure de signalement pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Une campagne de communication en interne pourra relayer les mesures à prendre au sein des services.

II- MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CRC

La Chambre régionale des Comptes (CRC) de la Réunion a réalisé un contrôle spécifique sur le volet gestion des ressources humaines de la Région pour les exercices 2015 à 2019. Une partie de ces recommandations a été mise en œuvre (gestion des emplois, processus de recrutement, mise en œuvre du RIFSEEP...)

Un rapport sera présenté dans le courant de l'année 2022 à l'Assemblée Plénière afin de rendre compte du traitement de ces recommandations.

Il conviendra de veiller à une mise en œuvre complète des recommandations notamment dans les domaines suivants :

- **Temps de travail des agents** : En application des dispositions de la loi n° 2019-828, la collectivité devra mettre à jour le règlement applicable en matière de temps de travail d'ici fin 2022. Au delà de cette mise à jour, une réflexion devra être engagée sur le contrôle du temps de travail des agents des lycées. D'ores et déjà au niveau des services centraux, une généralisation des opérations de badgeage a été engagée et sera poursuivie en 2022 ;
- **Versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) aux agents de catégorie B et sur l'application de l'indexation**. Ce dossier sera présentée début 2022 à la Commission Permanente ;

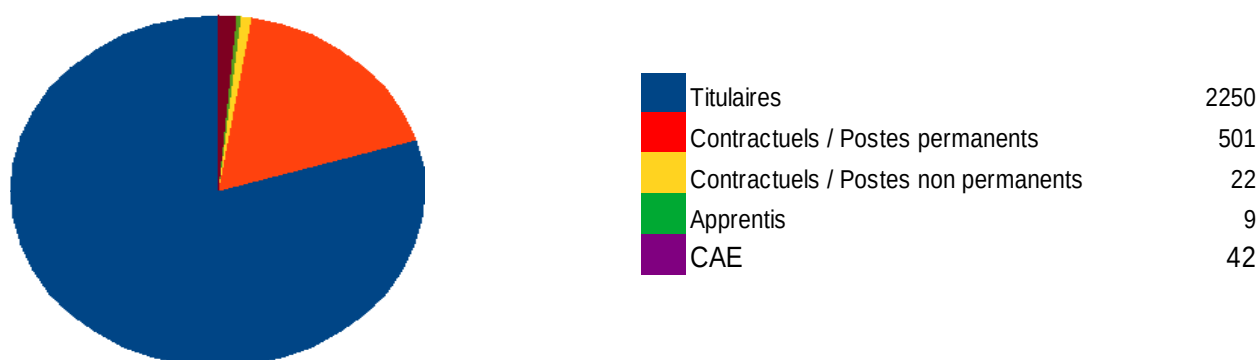
- **Présentation du budget RH :** La CRC recommande d'adopter une présentation plus détaillée des dépenses de personnel. Une réflexion est en cours notamment au regard des rigidités qu'occasionnerait cette nouvelle présentation en raison de la non fongibilité des crédits par chapitre budgétaire ;
- **Gestion électronique des dossiers individuels afin qu'il y ait la tenue d'un dossier unique par agent.** Des évolutions ont déjà été apportées au logiciel ASTRE RH. Ce travail de dématérialisation totale des dossiers individuels sera engagé en 2022 sur plusieurs exercices.

III. LES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRE ET DÉCRET N° 2016-841)

A- Les effectifs

L'effectif total rémunéré 31 août 2021 est de 2824 agents tous statuts confondus. Cet effectif est réparti comme suit :

Répartition des effectifs par statut

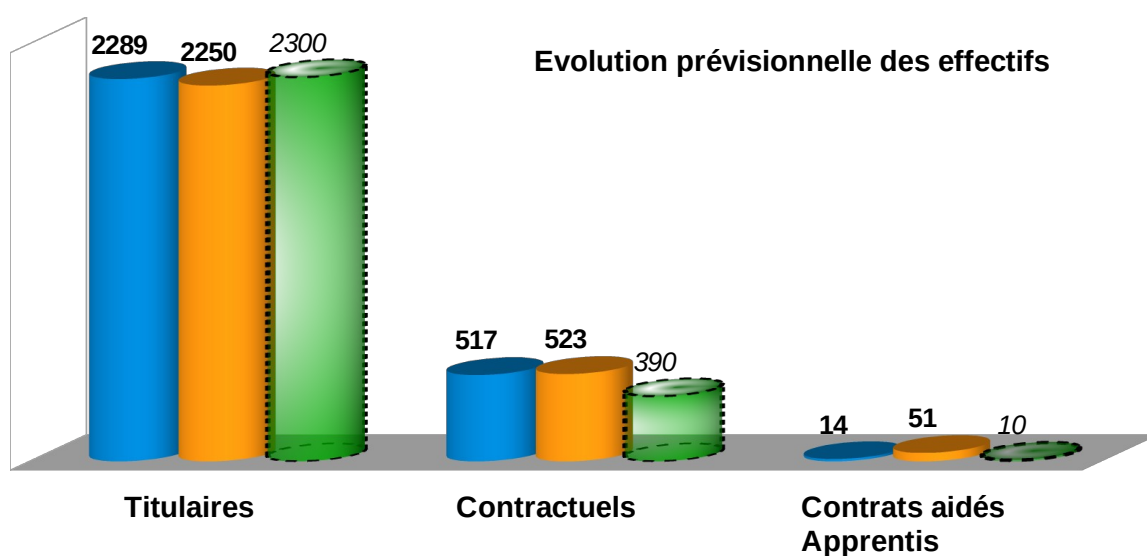
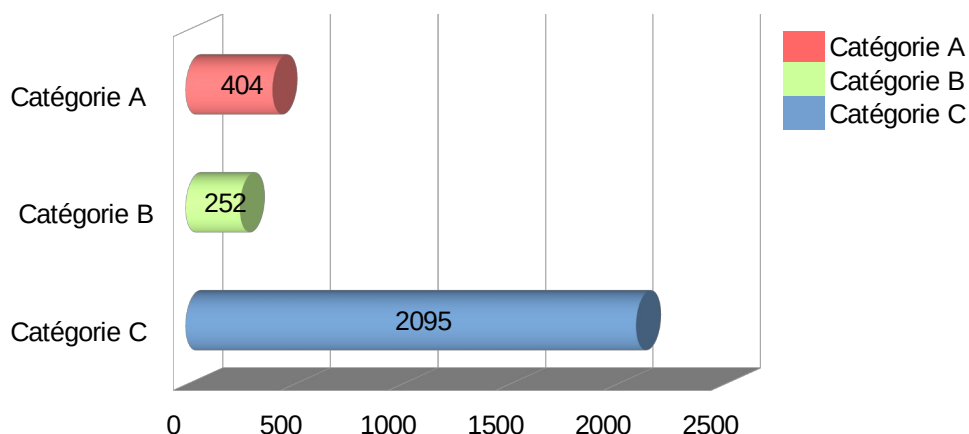


Répartition des effectifs par structure

La répartition des agents par grandes structures est relativement stable d'une année sur l'autre.



Répartition des effectifs permanents par catégorie



■ Effectifs au 31/07/2020 ■ Effectifs au 31/08/2021 ■ Projection 2022

B- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont réparties comme suit :

Dépenses de personnel (hors frais annexe)	CA 2019 (K€)	CA 2020 (K€)	Prévisionnel 2021 (K€)	Projection 2022 (K€)
Traitement + Charges	132 361	131 966	135 283	137 389
NBI	419	389	393	394
Régime indemnitaire - Rifssep IFSE	12 681	13 173	14 612	14 420
Régime indemnitaire - Rifssep CIA	1 926	1 939	1 985	1 900
Heures supplémentaires	933	823	818	850
Total	148 320	148 291	153 091	154 953

C- Avantages en nature

1- Logements

x Établissements d'enseignements

LYCÉES PUBLICS ÉDUCATION NATIONALE ET AGRICOLES			
Répartition des logements affectés aux établissements d'enseignement (Année scolaire 2020/2021)			
Type de concession	Personnels d'État	Personnels Territorial	Total logements affectés
Nécessité Absolue de Service (NAS)	217	83	300
Utilité de Service (US)	2	0	2
Convention d'Occupation Précaire (COP)	5	1	6
Total logements affectés (Etat et ATTEE)	224	84	308
<i>Dont Dérogations enregistrées sur NAS *</i>	<i>36</i>	<i>2</i>	
Logements affectés à d'autres établissements (cités scolaires ou établissements agricoles)	19		19
Logements sans affectations			12
TOTAL du parc de logement (affectés + sans affectation)			339
<i>(*) pour information situation des bénéficiaires sur l'année scolaire</i>			

x Services centraux et routes

Type de concession	Personnel Territorial
Nécessité Absolue de Service	3
Total occupés	3

2. Véhicules

Dans le cadre de la mise en œuvre des précédentes préconisations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des véhicules, la collectivité a opéré en 2017 un travail de fiscalisation des véhicules affectés aux agents et aux élus dès lors que l'utilisation de ces véhicules représentait un avantage en nature du fait du remisage à domicile.

140 agents bénéficient d'un véhicule de service qui sont donc fiscalisés dans le cadre des dispositions applicables aux avantages en nature.

Afin d'optimiser le dispositif, une réflexion a été engagée sur l'utilisation des véhicules de service et un nouveau cadre d'application sera proposé dans les prochaines semaines à la Commission Permanente.

3- Temps de travail

Temps plein	Temps partiel			ETP
	de 90% à moins de 100 %	de 80 % à moins de 90 %	moins de 80 %	
2 708	16	57	43	2 824,00

3- L'absentéisme

L'absentéisme définit comme l'absence d'un agent à son poste, dès lors que cette absence n'est pas liée aux droits légaux, statutaires ou découlant de dispositifs internes, dont bénéficie l'agent telles que les autorisations spéciales, RTT, formations, ...

Sont en revanche comptabilisées dans l'absentéisme les absences pour raisons de santé :

<i>Indicateurs de l'absentéisme en nombre de jours</i>				
	2020	Pourcentage :	2021	Pourcentage :
ACCIDENT DU TRAVAIL	5673	8,33%	6175	8,58%
C.I.T.I.S.	3854	5,66%	2654	3,69%
LONGUE MAL/GR MAL	13800	20,25%	11255	15,64%
MALADIE LGUE DUREE	11354	16,66%	9548	13,27%
MALADIE ORDINAIRE MAL.	29271	42,96%	37958	52,74%
PROFESSIONNELLE	4183	6,14%	4383	6,09%
		100,00%		100,00%
Somme :	68135		71973	

Absentéisme par filière

	2020	Pourcentage :	2021	Pourcentage :
Filiere				
Administrative	19044	27,95%	23662	32,88%
Filiere Culturelle	1058	1,55%	722	1,00%
Filiere Technique	47751	70,08%	47497	65,99%
	282	0,41%	92	0,13%
		100,00%		100,00%
Somme :	68135		71973	

Depuis l'année 2019 où le taux d'absentéisme « santé » était de 6,68%, on constate une évolution à la hausse de l'absentéisme. Pour 2020, le taux était de 6,62 % contre 6,93 % pour 2021. La survenue de la crise sanitaire au début 2020 et la persistance de la pandémie sont à prendre en compte dans l'explication de cette évolution.

Missions Transversales :

LES PROGRAMMES EUROPÉENS

L'année 2022 sera marquée par le lancement d'un nouveau cycle de programmation communautaire relevant de la politique européenne de cohésion. Les programmes, après leur négociation finale avec la Commission seront dès lors pleinement opérationnels. La Région verra par ailleurs ses responsabilités confortées en matière de FEDER et élargies en matière de FSE et de FEAMPA :

- soit en qualité d'Autorité de gestion (AG) pour le programmes FEDER FSE+ et le programme INTERREG-OI ;
- soit en tant qu'Autorité de gestion déléguée pour le volet régional FEAMPA ;

Une ultime modification du programme FEDER 14-20 permettra l'intégration du second volet de l'initiative REACT UE afin de soutenir les dispositifs visant à lutter contre les effets de la crise COVID, et des ajustements afin de faciliter l'atterrissage du programme dans le cadre de la clôture prévue fin 2023 pour les bénéficiaires et au premier semestre 2024 pour l'AG.

Les programmes européens sous la responsabilité régionale mobiliseront 1 517 M€ pour la période 21-27. Pour mémoire, La Réunion bénéficiera également de la partie du PO National FSE+ (estimé à 310 M€) et du programme national FEADER (montant estimé à 260 M€ pour la période 2023-2027 au titre du volet territorial, hors mesures surfaciques).

Programmes 14-20

Fonds	Montant en M€
FEDER	1 130
+ REACT UE	340 (dont 85 M€ au titre de la 2nd tranche)
INTERREG	63
TOTAL	1 533

Programmes 21-27

Fonds	Montant en M€
FEDER	1 236
FSE +	173
INTERREG	62
FEAMPA (Subvention globale)	46
TOTAL	1 517

I – LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES 21-27, UN DES PRINCIPAUX LEVIERS DES PRIORITÉS DE LA MANDATURE

Si la conception des programmes communautaires relevant de la politique de cohésion sous la responsabilité régionale doit répondre aux exigences et priorités communautaires et nationales définies dans l'Accord de Partenariat (AP), elle s'inscrira pleinement en tant qu'outil de la mise en œuvre des orientations de la nouvelle mandature pour les secteurs ouverts aux financements européens.

Dotés globalement de 1,5 Milliard d'€, ces programmes qui dureront en réalité 9 ans (de 2021 à 2029) auront donc une contribution annuelle moyenne aux actions menées sur le territoire de près de 170 M€. Sans en constituer l'essentiel, ils représentent une part significative des ressources mobilisables sur le territoire, au regard notamment de la concentration de leurs moyens sur un nombre limité d'objectifs.

Il sera priorisé les projets matures au regard des contraintes de dégagement d'office qui ont été renforcées pour la période 21-27, l'examen à mi-parcours qui sera mis en place fin 2023 permettra une réallocation au regard notamment de ce critère. Le recours aux appels à projet en terme de méthode sera privilégié afin d'offrir une sélection plus fine des dossiers financés au regard des objectifs retenus.

A - Le développement humain et la cohésion sociale

1) Le volet PO FEDER 21-27

Au titre de ce premier axe, le programme sera notamment mobilisé au titre de la formation de la jeunesse réunionnaise via par exemple la construction des nouveaux lycées et la rénovation et la construction des centres de formation dotés d'une mission d'intérêt général. Au regard de la cohérence de l'action publique, les constructions devront respecter des normes de types « quasi-zéro carbone » pour contribuer aux objectifs globaux d'autonomie énergétique.

Par ailleurs, il s'agira aussi de soutenir une nouvelle dynamique dans le domaine du logement avec en particulier la rénovation énergétique dans le cadre de programmes globaux de réhabilitation et de contribuer aussi à la lutte contre la précarité énergétique des ménages à faibles revenus en mobilisant de manière complémentaire et additionnelle les différents financements dédiés à la réhabilitation du parc social.

Un accompagnement significatif sera opéré en faveur des investissements d'avenir du CHU.

2) Le volet PO FSE +

Le programme 21-27 sera marqué par l'attribution de la responsabilité d'autorité de gestion du seul volet territorial autonome du FSE+ à la Région Réunion. Au regard des moyens communautaires arbitrés au niveau national (en diminution de 40 % par rapport au précédent programme), ceux-ci seront concentrés sur les compétences de la collectivité dans le cadre des priorités de la mandature : Ainsi, une priorité spécifique au profit de la jeunesse sera mise en place. De même, les dispositifs de formation professionnelle en lien avec les besoins du territoire et les dispositifs optimisés de mobilité éducative et professionnelle, seront soutenus.

Par ailleurs, la thématique prioritaire de la lutte contre l'illettrisme bénéficiera elle-aussi des concours communautaires dans le cadre de parcours de formation.

B - Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons

1) Le volet PO FEDER 21-27

Le programme contribuera pleinement au soutien du tissu entrepreneurial réunionnais (en particulier les TPE-PME) au profit du secteur industriel et artisanal, engagé dans l'import substitution, l'autosuffisance alimentaire, le tourisme et le numérique en particulier. Ce soutien sera décliné au travers de régimes d'aides visant à stimuler et soutenir ces secteurs. Le recours aux instruments financiers sera notablement renforcé.

Par ailleurs, un fléchage vers les projets favorisant l'emploi (y compris la responsabilité sociétale des entreprises pour la jeunesse) et la réduction des émissions de CO2 sera mis en place afin de maximiser les effets des moyens communautaires en ces domaines.

Le soutien au secteur de la recherche et de l'innovation s'inscrira dans les priorités de la nouvelle stratégie S3 qui sera finalisée au premier semestre 2022.

2) Le volet Régional du FEAMPA

Le volet régional du programme national FEAMPA qui est confié à la Région dans le cadre d'une délégation de gestion, sera mobilisé en faveur du développement de l'économie bleue qui pourra bénéficier également en complémentarité des moyens du FEDER et du FSE+. Les actions mises en place soutiendront particulièrement la pêche artisanale, le développement de l'aquaculture et la valorisation des produits de la pêche.

3) Le programme INTERREG OI

Associant la plupart des pays de l'océan Indien, ce programme spécifiquement dédié au titre de la réglementation européenne 21-27 à la coopération régionale des RUP, permettra de soutenir les actions de codéveloppement menées par La Réunion. Il financera le volet international notamment des politiques de recherche, de mobilité (ERASMUS océan Indien), de diffusion de la culture et de facilitation des échanges économiques.

C - Le développement durable et la transition écologique

Cet axe prioritaire de la mandature converge avec les priorités européennes (Green Deal) définies au titre des FESI par la Commission Européenne et en l'adaptant à la situation ultrapériphérique. Les outils pour parvenir à une croissance soutenable intègrent la perspective à long terme d'émission zéro carbone.

La politique de déplacement doit nécessairement prendre en compte les objectifs du développement durable. Dès lors, le programme FEDER FSE+ soutiendra exclusivement les actions contribuant aux alternatives du « tout voiture » en concentrant les interventions sur les solutions de transports propres (zéro carbone), les TCSP, (y compris les entrées de ville), les voies vélos et les gares multimodales.

Par ailleurs, le programme contribuera au développement de l'économie circulaire dont le tri, le recyclage et la valorisation afin d'apporter des alternatives à seule valorisation énergétique.

La sauvegarde de la biodiversité locale tant au niveau des actions menées par les acteurs que par l'accompagnement des priorités de l'agence de la biodiversité, constitue un objectif prioritaire.

Le programme soutiendra aussi l'objectif d'autonomie énergétique par le soutien aux énergies renouvelables, (photovoltaïque, biomasse...) mais aussi par l'appui aux études et expérimentations portant sur de nouveaux potentiels énergétiques innovants (énergie marine, géothermie, STEP ...)

Enfin, le programme participera au rééquilibrage du territoire dans le cadre des stratégies intégrées urbaines d'une part, et pour les Hauts d'autre part, qui seront mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat approfondi avec les EPCI au titre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).

Au moment de l'examen des Orientations Budgétaires 2022, les programmes devraient entamer leurs derniers travaux de finalisation et de négociation avec la Commission Européenne, pour une mise en œuvre opérationnelle avec la programmation des premières actions, prévue pour le second semestre 2022.

L'établissement des critères de sélection, et les fiches-actions opérationnelles seront établies à la fin du premier semestre 2022.

Des mécanismes assurant la transition entre les deux programmes seront mis en place pour les régimes d'aides et les programmes d'action pour les dossiers déposés au premier semestre 2022.

D - Evolution du système de gestion pour 2021-2027

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes 2021-2027, et de manière transversale aux différents programmes pour lesquels la collectivité sera Autorité de gestion, la Région Réunion mettra en place en 2022 les nouvelles procédures de gestion.

Quelques principes clés seront retenus et guident les travaux qui ont d'ores et déjà débutés au cours de l'année 2021.

- Premier principe : assurer une continuité autant que possible des processus du fait d'une part de la coexistence entre 2022 et 2023 de trois dispositifs à gérer de front (PO 2014-2020, volet REACT UE et nouveaux programmes), et d'autre part des résultats atteints jusqu'à présent en matière de gestion avec des taux d'erreur très faibles au titre des quatre campagnes d'apurement des comptes achevés.
- Deuxième principe : procéder à la numérisation intégrale dans la gestion des dossiers, ce qui améliorera également les échanges avec les bénéficiaires et renforcera la transparence dans l'avancement de l'examen des dossiers.
- Troisième principe : recourir en priorité à l'ensemble des dispositifs que la législation communautaire autorise en matière de simplification, et en particulier les coûts forfaitaires,
- Quatrième principe : renforcer le soutien aux porteurs de projets en utilisant des organisations relais en veillant à tout potentiel conflit d'intérêt et l'augmentation proportionnée des subventions à l'aide au montage de projet ,
- Cinquième principe : intégrer la fonction comptable au sein des services de l'Autorité de gestion et s'appuyer sur l'expérience de l'actuelle autorité comptable (DRFIP)
- Sixième principe : assurer en priorité la cohérence et la mise ne œuvre en commun de process sur l'ensemble des programmes où la Région est Autorité de gestion.

Sur ces bases, l'Autorité de gestion réalisera en 2022 les travaux suivants :

- Établir les Dispositifs de Suivi, de Gestion et de Contrôle (DSGC) soumis à l'Autorité d'audit des différents programmes avec une finalisation auprès de l'Autorité d'audit au premier semestre 2022 pour le PO FEDER-FSE+.
- Procéder à l'actualisation du guide des procédures et du guide du bénéficiaire, et le cas échéant, décliner les spécificités propres à chaque programme. Ces documents sont primordiaux et obligatoires dans la communication de l'Autorité de gestion vis-à-vis des porteurs de projets et du grand public en général.
- Accompagner la mise en place des formations des agents sur les nouveaux programmes, et notamment pour les agents en charge du FSE+ et du FEAMPA qui devront intervenir et s'intégrer dans un (nouveau) système de gestion. Le partage d'un socle commun de système de gestion par plusieurs agents intervenant sur des programmes différents permettra de partager plusieurs modules de formation et de faciliter les échanges entre services. Ainsi, l'Autorité de gestion ne disposera que d'un seul logiciel de gestion : SYNERGIE.
- Poursuivre la mise en place effective des projet d'options de coûts simplifiés (OCS).

II – LA MISE EN ŒUVRE DE L'ULTIME MODIFICATION DU PO FEDER 2014-2020

La modification de ce programme initiée fin 2021 sera mise en place au 1^{er} trimestre 2022.

Celle-ci vise deux objectifs :

- L'intégration de la deuxième tranche de REACT UE permettant des ajustements des dispositifs et de leur dotations indicatives au regard des orientations de la collectivité, et des capacités des porteurs de projet à réaliser leurs projets d'ici à fin 2023 ;
- L'adaptation du programme au regard des conclusions de l'exercice prospectif réalisé en 2021 en tenant compte des règles de clôture communiquées en 2021 par la Commission afin d'obtenir un taux de certification optimal.

A - La « deuxième tranche » de REACT UE

Tel que prévu par les règlements communautaires, la dotation REACT UE est attribuée en deux « tranches ». La première portant sur 71 % de l'enveloppe attribuée à La Réunion a conduit à une modification du programme FEDER 14-20 opérée fin 2020 et approuvée par la Commission en mai 2021. La seconde tranche notifiée fin 2021 doit conduire à une deuxième modification du programme afin d'y intégrer un abondement de 85 M€. Cette modification pourra permettre d'ajuster les types d'actions éligibles et les enveloppes indicatives thématiques en fonction des projets matures identifiées en collaboration étroite avec les EPCI et les communes du territoire en particulier.

B - Préparer la clôture du programme 14-20

Les effets de la crise sanitaire ont été perceptibles au niveau du programme avec notamment le décalage calendaire de plusieurs opérations qui affecteront la clôture en 2024. Trois axes sur les huit axes du programme (axe 2, axe 5 et axe 7) sont en légère sous réalisation, alors qu'une sur-réalisation perceptible depuis le démarrage du programme s'est poursuivie au niveau de l'axe 3. Cet axe qui a toujours été l'un des plus dynamique depuis le début de la programmation a également vu son rythme de programmation s'accélérer par l'introduction de nouveaux dispositifs de lutte contre les effets de la crise (règlements CRI et CRI+).

Afin d'éviter tout risque au regard des « sur et sous » réalisations prévisibles et au regard des dispositions précisées dans les règles de clôture communiquées par la Commission en 2021, la modification du programme ajustera les moyens au potentiel de certification prévu début 2024 avec un ajustement des indicateurs de réalisation de ces axes.

L'année 2022, connaîtra une programmation soutenue des opérations du volet REACT UE, et sera la dernière année de programmation pour quelques opérations du PO 14-20 avant sa clôture finale début 2024.

Missions transversales :

MIEUX FAIRE VIVRE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La nouvelle mandature fait le choix de modalités de gouvernance renouvelées, en s'appuyant fortement sur la démocratie participative.

Il s'agit en particulier de s'assurer d'une meilleure prise en compte du besoin d'information et de dialogue des Réunionnaises et des Réunionnais, en proposant des instances et espaces redimensionnés.

Cet axe s'attache à apporter des réponses aux différents enjeux développés comme suit :

- Placer l'éthique au centre de l'action publique et au cœur du fonctionnement de la Région ;
- Mieux faire vivre la démocratie participative et l'expression citoyenne au niveau des instances existantes ou à créer ;
- Prendre davantage en compte les besoins économiques, sociaux et culturels de la population, ainsi que les atouts et contraintes du territoire dans toutes les politiques publiques.

A - Restaurer la confiance des Réunionnaises et des Réunionnais

1) Transparence et Médiatisation de l'action régionale et citoyenne

Des séquences informatives régulières seront proposées aux citoyens siégeant dans les instances consultatives, et généralisées à des rencontres proposées sur l'ensemble du territoire, au moyen de présentations dédiées et accessibles (vulgarisées), génératrices d'échanges et de dialogue avec les élus délégués en responsabilité.

Un éclairage particulier sera apporté sur les aspects suivants, de nature à estomper la complexité du mille-feuille administratif pour le citoyen, et à assurer son appropriation des politiques publiques portées par l'équipe régionale : missions de l'élu au regard des compétences de la collectivité, budget, dispositifs existants, actions menées, contraintes identifiées sur les projets en cours de route.

En parallèle, il s'agira de médiatiser les échanges et travaux liant la collectivité aux citoyens, de manière à rendre visible, donc crédible et transparente, la démarche participative de la collectivité, et à encourager les vocations futures.

Une attention particulière sera portée sur les différentes attentes d'information citoyennes, notamment dans les réponses à apporter via le portail Open Data mis en place par la collectivité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21*	Cibles 2022*
Transparence et Médiatisation de l'action Régionale et citoyenne	- Nombre d'heures de séquences informatives réalisées	Non défini	- 232 présences (CCC) x 4h en moyenne	-50h
	- Nombre de participants		- 2200 personnes informées sur terrains.	-200
	- Nombre d'actions de communication réalisées		- 2 actions de communication	-6
	- Impact direct évalué (indicateur de lecture du média concerné) (indicateur de lecture du média concerné)		- Indicateur non mesuré	- tirage / impact lecture sur Réseaux Sociaux

* Les indicateurs de bilan n'étant pas adaptés aux indicateurs proposés dans le calcul des éléments de réalisation proches sont donnés à titre informatif.

B – Adapter et développer de nouveaux outils de concertation et de dialogue citoyen

1) Un nouveau Conseil de citoyens

La précédente version déployée ayant montré ses limites, il s'agit de mettre en place une nouvelle instance citoyenne avec une représentation des cinq micro-régions en lui assurant un volume de consultations ciblées, génératrices de co-construction sur des projets en lien avec les compétences de la collectivité, afin d'assurer une véritable participation réunionnaise, et un faire ensemble.

2) Nouvelle instance consultative dédiée aux jeunes

Il s'agit ici d'ouvrir un nouvel espace participatif entièrement dédié à la jeunesse bénéficiaire des dispositifs de la collectivité régionale ou non.

Les jeunes représentés seront placés en situation de débat avec leurs élus, leur permettant de faire valoir leur expertise d'usagers (bourses, POP, ...), et de partager leur vision pour le territoire réunionnais et l'avenir de leur île.

La mobilisation et la participation des jeunes sera fortement encouragée via l'usage du numérique.

3) Nouvel espace consultatif conjoint

Les élus de la nouvelle mandature souhaitent s'enrichir pleinement des propositions des forces vives du réunionnaises, en s'appuyant sur une base élargie et conjointe à l'ensemble de ses Conseils consultatifs.

Des consultations spécifiques, par dossiers thématiques, seront proposées et menées dans le cadre de ce nouvel espace conjoint, établi à partir de composantes de ses Conseils : citoyens membres des instances et organisations représentées au CESER et au CCEE (syndicats, entreprises, associations...).

La Région fait ainsi le choix de mobiliser une véritable force d'intelligence collective, au service du territoire réunionnais.

4) Motions et référendums citoyens

Il s'agit de proposer des canaux d'expression citoyenne complémentaires, permettant à un ensemble large de citoyens de solliciter leur collectivité sur des sujets précis, présentés et intégrés dans le cadre des séances plénières.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Un nouveau Conseil de citoyens	Nombre de consultations réalisées Nombre de sujets ou d'espaces ouverts à la co-construction Nombre de propositions formulées	Nouvelle action		2 1 20
Nouvelle instance consultative dédiée aux jeunes	Nombre de jeunes engagés Nombre de réunions Nombre de propositions	Nouvelle action		45 5 20
Nouvel espace consultatif conjoint	Nombre de consultations conjointes réalisées Nombre de participants	Nouvelle action		1 20
Motions et référendums citoyens	Nombre de démarches initiées	Nouvelle action		1

C - Contribuer à l'acculturation et à la mise en œuvre de la Démocratie participative

1) Une plateforme citoyenne pour tous

Les plateformes participatives citoyennes sont devenues un outil incontournable, au service de l'expression citoyenne, complétant pleinement la démarche de démocratie participative mise en œuvre par la collectivité.

L'action ainsi ciblée permet de déployer, d'animer et de faire vivre la plateforme régionale, intégrant des déclinaisons et vocations spécifiques pour chacune des instances citoyennes, et visant à terme, le déploiement d'un module participatif ouvert en continu à l'ensemble des Réunionnais.

2) Le citoyen acteur des consultations publiques « obligatoires »

Certains projets de la collectivité doivent obligatoirement intégrer une phase de consultation de citoyens concernés, et mobilisent à ce titre tantôt un espace de consultation numérique dédié, les citoyens membres des instances, et ceux rencontrés dans leurs lieux de vie et espaces de proximité. Les élus régionaux sont alors en mesure de s'appuyer sur des avis citoyens riches et représentatifs.

3) Capitalisation de la parole Citoyenne

L'action permet de capitaliser les avis et contributions des citoyens s'étant exprimés, en les portant à connaissance à la fois des élus et des services, de manière à favoriser leur intégration et leur valorisation dans les politiques publiques mises en œuvre par la Région Réunion.

4) Empouvoirement de la société Réunionnaise à la Démocratie Participative

L'action vise à proposer un accompagnement méthodologique dans la mise en œuvre de consultations spécifiques, thématiques et/ ou territoriales, à un ensemble très large et diversifié d'acteurs, de manière à favoriser l'essor de la démocratie participative sur notre territoire réunionnais.

Sont ainsi visés les collectifs de citoyens engagés, les citoyens membres des instances, les élus et les services de la collectivité régionale, en particulier sur les aspects suivants : identification du type de consultation à mettre en œuvre, animation, recueil et traitement des résultats.

5) Une mise en réseau au service de la Démocratie participative

Cette action vise spécifiquement à repérer les réseaux d'acteurs associatifs et institutionnels intervenant en faveur de la participation citoyenne ou de la citoyenneté, afin de les valoriser et de favoriser l'échange des pratiques, dans le cadre de l'animation de partenariats et d'une mise en réseau.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Une plateforme citoyenne pour tous	Nombre de contributions par plateformes	Non défini	300	400 contributions annuelles
	Nombre de citoyens inscrits	-	684	200 nouveaux inscrits
	Nombre de plateformes déployées	-	1	3 instances de Decidim
Le citoyen acteur des consultations publiques "obligatoires"	Nombre de consultations mises en œuvre sur saisine des services	Non défini	5	5 à 10
	Nombre de contributions citoyennes	-	185	300
	nombre de citoyens directement sensibilisés	-	2200	2500
Capitalisation de la parole Citoyenne	Nombre de propositions citoyennes retenues	Non défini	Indicateur non mesuré	5
	Impact des propositions citoyennes	-		
Empouvoirement de la société Réunionnaise à la Démocratie Participative	Nombre d'acteurs accompagnés dont	Nouvelle action	-	X
	Nombre de présentations aux élus et aux services		-	5
Une mise en réseau au service de la Démocratie Participative	Nombre de réunions partenariales animées	Nouvelle action	-	10
	Nombre d'actions partenariales initiées		-	1 relative à la cause régionale annuelle
	Nombre d'acteurs associatifs accompagnés		-	30

D - Rendre le Réunionnais acteur du développement de son territoire

L'initiation de budgets participatifs visant à favoriser à la fois l'émergence de projets propres aux citoyens et ceux relatifs à une « cause régionale » identifiée annuellement et dont le développement serait techniquement et financièrement accompagné par la collectivité régionale sera étudiée.

Une déclinaison complètement dédiée aux lycéens permettant à ce public cible de la région de s'investir davantage sur son territoire en le rendant spécifiquement acteur, engagé dans un collectif sera initiée en 2022.

E - Prendre davantage en compte les besoins de toutes les composantes du territoire

1) Repérage et recueil des préoccupations citoyennes

La prise en compte des préoccupations citoyennes sera améliorée en amplifiant leur repérage et leur recueil, par voie numérique, de manière à contribuer à la mesure et à l'évaluation de la satisfaction des besoins des Réunionnais.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/2021	Cibles 2022
Repérage et recueil des préoccupations citoyennes	Nombre d'avis traités	-	300	500

Missions transversales : PATRIMOINE ET IMMOBILIER

Au cours des dernières décennies, le volume et la valeur du patrimoine de la Région ont fortement augmenté.

Cet état de fait s'explique par :

- l'accroissement continu des domaines d'intervention des collectivités, au rythme des transferts de compétence et des équipements correspondants, en application des lois de décentralisation successives et, plus récemment, de la loi NOTRe ;
- l'évolution constante des prix de l'immobilier.

Le patrimoine d'une collectivité induit des coûts de fonctionnement, des risques et des responsabilités, mais il peut et doit être une source de revenus.

Le contexte financier de la collectivité régionale impose, comme dans tout autre secteur d'intervention, une gestion patrimoniale maîtrisée, dynamique et performante.

En conséquence les orientations budgétaires relatives au patrimoine se déclinent autour de deux axes stratégiques :

- la fiabilisation de l'inventaire ;
- la valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de la gestion foncière ;

I – FIABILISER L'INVENTAIRE PHYSIQUE ET COMPTABLE, SYSTÉMATISER SA MISE A JOUR

A ce jour, comme l'a révélé le Diagnostic Global d'Entrée (DGE) réalisé par la Cour des Comptes dans le cadre de la démarche expérimentale de certification engagée en 2017, l'inventaire physique n'est toujours pas exhaustif. Il ne contient pas toutes les informations utiles (superficie, carnet de santé...) et en conséquence, ne permet pas, à ce stade, le rapprochement avec l'inventaire comptable.

En effet, il convient préalablement d'identifier physiquement le patrimoine de la Région, de recenser les biens qui lui appartiennent et d'en préciser les caractéristiques essentielles (usage, surface, niveau d'usure, etc.)

A – Stabiliser l'inventaire du patrimoine

1) Régularisation des écritures de reprise de subventions d'investissement, de transferts de compétences, fiabilisation de l'activation des immobilisations.

Impacts attendus : fiabiliser la comptabilisation et les règles d'amortissement des biens corporels et incorporels de la collectivité.

2) Poursuivre le diagnostic du parc immobilier de la collectivité.

Impacts attendus : pouvoir établir une cartographie précise du foncier non bâti ainsi que du bâti, en intégrant les caractéristiques sur son état de santé.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Fiabilisation de l'inventaire physique et comptable	Rapprochement parcelles recensées et actes de propriété	2171	856	1315

B – Structurer l'organisation des relations inter-services en matière de recueil et de suivi des données patrimoniales

1) Mettre en œuvre le plan d'action (en cours de finalisation).

Ce plan d'action est fondé sur :

- la définition de process nécessaires au recueil et au traitement des données ;
- la mise en application de nouvelles pratiques inter-services.

Impacts attendus : fluidification du recueil des données pour alimenter en continu les bases de données de l'inventaire, en vue de disposer d'une connaissance précise et actualisée du patrimoine. La finalité étant de générer des recettes nouvelles et de dégager des marges d'optimisation.

2) Se doter d'outils de gestion partagés (GED et SI) dédiés à la bonne administration du patrimoine mobilier et immobilier.

Il s'agit de constituer, en lien avec l'ensemble des directions thématiques, supports et opérationnelles, une base de données recensant l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels.

Impacts attendus :

- accroître la performance de la gestion immobilière, maîtriser les coûts d'entretien courants et des grosses réparations ;
- faciliter la gestion administrative des dossiers en termes d'indemnisation des sinistres, de gestion locative et de cession ;
- être en mesure, à terme, de définir une véritable stratégie d'optimisation du patrimoine qui pourrait trouver sa traduction dans un schéma directeur pluriannuel.

II – VALORISER LE PATRIMOINE RÉGIONAL, OPTIMISER SA GESTION

A - Rationaliser l'occupation du parc immobilier affecté aux services régionaux

1) Recenser les locaux disponibles appartenant à la Région susceptibles d'accueillir des agents et procéder à des regroupements de services sur des sites déconcentrés, notamment le CPOI en vue de développer le co-working

2) Optimiser le taux d'occupation du patrimoine immobilier

La Région veillera à optimiser le taux d'occupation de son patrimoine en diminuant le volume des locaux pris à bail par la Région et en rationalisant les charges locatives et autres dépenses de fonctionnement afférentes.

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Rationaliser l'occupation, du parc immobilier affecté aux services régionaux	Dépenses de fonctionnement au titre des locations de locaux pour les besoins des services	2,9 M€	2,8 M€	2,1 M€

B – Optimiser les revenus patrimoniaux

1) Valoriser les locaux occupés par les centres de formation qui, à compter du 1^{er} janvier 2022 devront s'acquitter d'une redevance

Par délibération du 13 octobre 2020, la Commission permanente a adopté le principe d'un conventionnement avec les organismes de formation, à compter du 1^{er} janvier 2022 sur la base d'une tarification mensuelle de 18,90 euros le m² pour le CPOI et de 12,60 euros pour les autres sites. Jusqu'à présent ces locaux étaient mis à titre gratuit à disposition de ces organismes.

La mise à disposition de ces espaces au bénéfice des organismes de formation, notamment la CCIR et la Chambre des métiers, et qui s'apparente à un concours financier de la collectivité régionale peut être estimé, en l'état du recensement effectué à ce jour, à 4,3 Millions d'euros.

2) Maximiser les recettes de concessions (Baux, AOT...)

- par l'adoption d'un nouveau règlement tarifaire de manière à prendre en compte dans la détermination du montant de la redevance, outre la surface occupée, la situation des emplacements, la nature et la rentabilité de l'activité exercée, au regard du chiffre d'affaires réalisé par l'occupant ,

- par la généralisation de la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence (AMI, AAP) avant attribution d'AOT ou de baux.

L'ordonnance du 19 avril 2017 qui modifie le CG3P (code général de la propriété des personnes publiques) impose désormais aux collectivités l'obligation d'organiser une procédure de mise en concurrence avant de délivrer un titre d'occupation privative sur le domaine public. Cette ordonnance ne vise que les dépendances du domaine public et non le domaine privé.

L'étendre au domaine privé de manière volontariste permettrait d'accroître l'efficacité de la gestion domaniale et de garantir une plus grande transparence dans l'attribution des titres domaniaux aux opérateurs économiques.

Impacts attendus : optimisation des recettes, soutien à l'activité économique et à la création d'emplois.

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Maximiser les recettes de concessions (AOT,Baux...)	Montant du produit perçu	Non précisé	200 000 €	300 000 €

3) Définir une stratégie de cession de certains biens immobiliers sur une base de données objectivées.

Pourraient ainsi être soumis à arbitrage la cession de biens:

- devenus inutiles ou vacants ;
- ne présentant que peu d'intérêt pour la collectivité ;
- ne procurant aucun retour financier ;
- se dépréciant ;
- générant des charges pour la collectivité.

Et confier le suivi de la cession à des professionnels de l'immobilier, en recourant de préférence à une plateforme de courtage aux enchères permettrait d'optimiser le prix de vente.

Impacts attendus :

- *générer des produits de cession conséquents ;*
- *diminuer les dépenses de fonctionnement afférentes ;*
- *valoriser économiquement les biens à céder ;*

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Définir une stratégie de cession	Montant du produit de cessions	850 K€	670 K€	1500 K€ (**)

(**) : au vu des dossiers en cours de finalisation ne nécessitant pas d'arbitrages

C- Régulariser certaines situations illégales et modéliser des procédures en matière d'occupation du patrimoine régional

1) Régularisation et valorisation des délaissés routiers faisant l'objet d'empiètement par des riverains.

A cet effet il y a lieu d'initier dès le premier trimestre 2022, une mission d'étude, en interne dans un premier temps, afin de recenser, principalement dans les périmètres urbains à forte valeur immobilière, les parcelles faisant l'objet d'occupation privative, le plus souvent par des riverains et ce, en l'absence de toute autorisation et de tout titre d'occupation.

Des potentialités existent notamment dans le secteur de Saint-Gilles (Boucan et le long de la déviation de Saint-Gilles). Une fois identifiés, ces délaissés routiers feront l'objet d'une procédure de déclassement du domaine public vers le domaine privé de la Région en vue de leur cession aux occupants.

Impacts attendus : régulariser des anomalies et générer des recettes de cession

2) Régularisation des Occupations Sans Titre (OST) sur le foncier régional.

Des occupants sans titre (OST) se sont installés au fil des ans sur certaines propriétés foncières de la Région, en particulier sur la commune de Saint-Paul et de Saint-Leu.

Outre le caractère illégal de ces occupations à titre privatif, cette situation est de nature à générer des risques, comme c'est le cas pour les OST installés à Saint-Paul sur un foncier régional concerné par un périmètre de protection érigé par arrêté préfectoral dans le cadre de la production et de la distribution d'eau potable.

Impacts attendus : régulariser des situations illégales et prévenir les risques juridiques, voire y remédier.

3) Modélisation des procédures de gestion du foncier bâti

S'agissant en particulier des logements pour nécessité de service (NAS) attribués au personnel des lycées, une réflexion sera menée en lien avec la direction de l'Éducation, la direction de la Logistique et les services du Rectorat.

Résultats attendus : clarifier la répartition des obligations entre propriétaires / occupants, réduire les charges supportées (taxes afférentes notamment) par la Région et assurer un meilleur suivi dans la gestion et la maintenance des bâtiments.

4) Finalisation de la définition des modalités d'exploitation des gares routières

dont la gestion incombe à la Région consécutivement au transfert de compétence des transports interurbains (Loi NOTRé) et des baux portant sur les locaux à vocation commerciale situés dans l'enceinte des gares / pôle d'échanges multimodal.

La région mène actuellement une étude sur les gares routières "Étude relative aux modalités de gestion et d'exploitation des gares routières existantes, des pôles d'échanges et des infrastructures dédiées au futur RRTG". L'objectif de cette étude est de mettre en place un mode de gestion conforme à la réglementation et aux obligations imposées par la loi Macron.

Au titre du réseau Car jaune, la collectivité gère 3 gares routières régionales (Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Benoît) et un pôle d'échanges (Duparc).

Missions transversales :

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le fonctionnement des collectivités territoriales s'articulent de plus en plus autour de la circulation de l'information. Cette dernière se positionne comme la clef de voûte de la réussite de l'ensemble des projets qu'elles mènent.

La DSI se positionne donc au carrefour des actions menées par la Région Réunion. Elle se doit d'être le garant de la circulation de l'information et son positionnement lui permet alors d'avoir une vision transversale du fonctionnement de la collectivité.

L'ensemble des projets de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour l'année 2022 s'articule autour de différents axes primordiaux.

I - LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La modernisation, incontournable dans le fonctionnement de notre collectivité, permet de répondre avec une plus grande efficacité aux demandes des citoyens, notamment en ce qui concerne les aides qui impactent directement leur pouvoir d'achat. Elle devient aussi incontournable dans la gestion interne en permettant une sécurisation et une optimisation des échanges entre les différents services et se retrouve, à ce titre, dans nos missions quotidiennes.

Plusieurs projets permettent de mettre en place cette **modernisation**.

A - La dématérialisation

Tout d'abord, le volet dématérialisation avec les portails des « Aides et subventions » et des « Fonds Européens » qui offrent la possibilité de dématérialiser complètement les processus de gestion des dispositifs. Ainsi l'ensemble des aides économiques, les dispositifs de bourses et les demandes pour les fonds européens gérés par la Région Réunion sur la programmation 2021-2027 se retrouvent sur ces portails.

En 2022, des évolutions seront mise en œuvre pour étendre leur usage aux acteurs externes, pouvant gérer directement le dépôt des pièces, ainsi qu'aux différents services de l'autorité de gestion pour accéder à un référentiel commun des pièces de marché public pour les opérations à maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Le contexte sanitaire de ces deux dernières années, ayant accéléré cette tendance, le rythme de déploiement de cet outil ne devrait pas faiblir en 2022.

La dématérialisation concerne également la gestion des courriers interne et celle des bulletins de paie. Dans ce dernier cas, l'agent, qui aura le choix de l'accepter ou non, recevra son bulletin sous format numérique et de manière sécurisée.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Dématérialisation complète du processus de gestion des aides	Nb dispositifs d'aides	20	20	Fonction des demandes
Gestion de courrier	Evolution fonctionnelle et technique	-	-	Nouvelle version
Bulletin paie dématérialisé	Nb Directions pour Bulletin Paie	-	-	3 directions pilotes puis toutes

B - La Gestion électronique de documents

Un autre volet de la modernisation concerne la gestion électronique de documents (GED). La DSI s'emploie à déployer une solution de GED fiable, sécurisée et unique pour la collectivité, permettant un meilleur accès à l'information produite et reçue par la collectivité dans le cadre de ses missions.

Une évolution du logiciel socle de la gestion des documents au sein des applications ASTRE GF et RH sera également réalisée en 2022 pour être en conformité avec les nécessité techniques.

L'objectif en 2022 est de parfaire l'usage de la GED globale grâce à des cycles de formations en interne, à la diffusion de tutoriels et à l'usage de la communication. L'outil de GED sera par ailleurs amélioré avec l'assistance d'un marché d'assistance et maintenance pour développer des connecteurs et en améliorer l'ergonomie et les performances de la plateforme.

Le processus d'archivage des documents natifs électroniques, obligation légale, est poursuivi en 2022.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Changement de plateforme de GED pour l'ensemble des agents	Nombre de directions utilisant la nouvelle GED Globale Nuxeo	Renforcement technique de la GED	Stabilisation de la Plateforme	Connexion GED/ Zimbra et ouverture de la plateforme sur l'extérieur.
Meilleur partage et contrôle de l'information circulant au sein de la collectivité		Démocratisation de l'outil	Appropriation de l'outil GED dans différentes directions Mise en place du travail collaboratif (certification des comptes)	100 % des agents utilisateurs de la GED à minima comme lecteurs Montée en puissance du travail collaboratif
Archivage électronique des données natives électroniques	nombre de flux et données archivés électroniquement		Flux PES et ACTES	Poursuite de l'archivage (marché public, audiovisuel, subvention)

II- L'ÉVOLUTION INTERNE

La Direction des Systèmes d'Information mène des projets au sein de la collectivité qui peuvent concerner tous les services et ont pour but d'améliorer son fonctionnement.

A - La gestion des fonctions ressources

Une nouvelle solution de gestion des marchés sera mise en place avec les services de la Direction des Affaires Juridiques et des Marchés (DAJM) afin de la généraliser en 2022. Afin d'assurer une intégration optimale de l'outil dans notre système d'information, le développement de logiciels d'interconnexion avec les autres solutions métiers (finances, courrier, administration...) devra être réalisé. Ce projet présente des facettes techniques mais aussi structurantes en terme d'organisation des services concernés.

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Améliorer la gestion de la commande publique	Nb Directions	-	-	Toutes
	Nb solutions interconnectées	-	-	2

B - La formation professionnelle

La DSI intervient aussi auprès de la formation professionnelle suite à la mise en œuvre de l'outil numérique national AGORA pour le suivi des stagiaires. L'État a contraint les régions à raccorder leur système d'information à sa plateforme. La Région est ainsi chargée, en 2022, de la transmission informatique des informations individuelles des stagiaires accueillis dans les formations qu'elle organise, en étant de la qualité et l'exactitude des données fournies.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Solution Région de gestion de Formation Professionnelle (remplacement Formanoo)	% couverture fonctionnelle	-	-	75 %

C - La gestion des identités

La mise en œuvre de multiples solutions interconnectées dans notre Système d'Information doit intégrer un volet sécurité mis en exergue par les travaux dans le cadre de la certification des comptes, notamment en termes d'accès. Ce volet s'appuie sur un projet fondamental de gestion des identités et des accès (IAM), mené en collaboration avec le Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) et nécessitant une forte implication de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Sécuriser l'accès au SI Région par le suivi du parcours de l'agent	Automatisation du suivi parcours agents	-	-	75 %

D - L'informatique décisionnelle

Enfin, l'informatisation des processus métiers et la généralisation de la dématérialisation, ont pour conséquence la forte augmentation du volume de données associées à une très grande diversité d'information traitée. Cette diversité et cette volumétrie de données donnent matière à réaliser des analyses pour lesquelles des outils dédiés et spécifiques sont nécessaires. Des états de suivi et tableaux de bord permettront de fournir à l'Autorité les éléments de contrôle, d'appréhender les incohérences (erreurs, opérations frauduleuses...) et, associés à des indicateurs pertinents, lui fourniront les informations utiles pour les orientations stratégiques en matière de politique publique. La DSI a mis en production une solution de Business Intelligence (BI) et sa montée en charge s'effectuera tout au long de l'année 2022.

Le volet évolutif des systèmes d'information appelle à une constante vigilance. Durant toute l'année 2022, la DSI s'atèlera à améliorer le système d'information interne de la collectivité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Fournir un outil de pilotage et d'aide à la décision	Périmètre entrepôt de données	Mafate Astre GF GECO	100 % 40 % 10 %	Portail Aides
	% reprise existant	20 %	15 %	75 %
	Nb nouveaux rapports/tableaux	0	7	Fonction de demandes

II - ASSURER L'ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

Les équipes de la DSI gèrent un volet technique extrêmement conséquent. Constamment en évolution, les technologies utilisées doivent, sans cesse, être mise à niveau et la sécurité des échanges font appel à des équipements de plus en plus performants.

A - Un nouveau « datacenter »

Projet phare de la partie technique, l'installation d'un système général de secours se déroulera en 2022. La DSI a, en effet, souhaité redonner « la salle machines » (ie « le datacenter »), intégrant les équipements informatiques, les bases de données et les applicatifs, afin d'assurer la continuité informatique en cas de sinistre. Ce « datacenter » sera livré en novembre 2022.

B - Les équipements informatiques

En parallèle, la DSI optimise les solutions et les équipements courants. La gestion de la téléphonie et des téléphones est constamment étudiée afin d'optimiser les fonctionnements et les coûts. Il en est de même avec les équipements informatiques (poste de travail, imprimante, scanner, onduleur...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

C - Les liaisons informatiques

Enfin, les liaisons et interconnexions entre sites, la gestion des flux, l'adaptation des débits des liaisons, permettant d'assurer un meilleur confort aux utilisateurs tout en modernisant les technologies utilisées, sont des sujets quotidiennement abordés.

Le suivi de ces différents points, en 2022, permettront optimisation et sécurisation des échanges d'information.

Missions transversales :

LA LOGISTIQUE

Depuis quelques années, la région met en œuvre différents projets dans le but de réduire ses dépenses, malgré l'augmentation du nombre de bâtiments et d'agents. Nombreux d'entre eux ont ainsi vu le jour (installation d'une GTC à l'Hôtel de Région ; installation de dispositifs de télé-relève sur les compteurs d'eau ; remplacement des fontaines à eau sur bonbonnes par des fontaines sur réseau...)

I- UNE OPTIMISATION DE PRESTATIONS LOGISTIQUES SPÉCIFIQUES

Dans le cadre de ses activités, la région a recourt à des prestataires extérieurs afin d'honorer des prestations logistiques spécifiques. En internalisation certaines de ces prestations, l'objectif serait de réaliser des économies de fonctionnement, tout en valorisant les agents par le biais de formations qualifiantes.

A – Développement d'un service de traitement des déchets en interne

Le projet consiste en la récupération et au traitement des déchets (papier, carton, plastique) pour l'ensemble des bâtiments administratifs afin de répondre aux exigences de la loi Grenelle II et ainsi générer des économies de fonctionnement.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Traitement des déchets	Économie réalisée N/ N+1	-	-	-20 %

B - Création du service 3D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)

Ce service sera dédié au traitement de l'ensemble des sites de la collectivité sur le domaine de la désinsectisation, dératisation et désinfection (3D). La création de cette unité est soumise à la formation des agents par l'obtention d'un certificat CertiBio. Il permettra de générer des économies de fonctionnement, compte tenu du coût annuel engendré par ces opérations (420 000 euros). La gestion de la 3D est une obligation et contribue à la salubrité publique.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
3D	Économie réalisée N/ N+1	-	-	-35 %

II- UNE OPTIMISATION DES PRESTATIONS SOUSCRITES ET DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

Les autres prestations ne pouvant être internalisées devront faire l'objet d'une optimisation afin de maîtriser les charges de fonctionnement de la collectivité

A – La réduction des frais de gardiennage

Sur une grande majorité de nos sites sont positionnés des APS afin d'assurer le gardiennage, le filtrage et l'accueil des usagers. Compte tenu du contexte sécuritaire (Etat d'urgence, Vigipirate) et sanitaire (Covid-19) des sites gardiennés sera opérée e, 2022. Un redéploiement d'agents en interne sur les horaires « de bureau » en semaine, sur certains sites sera réalisé afin de diminuer les coûts de fonctionnement.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Réduire les frais de gardiennage	Économie réalisée N/ N+1	-	-	- 40 %

B – Le développement des recettes générées par le domaine du MoCA

Le domaine du MoCA est un site qui n'a pas d'équivalent sur l'île en terme d'espace et d'équipement et de positionnement géographique. Ce dernier permet à la collectivité de dégager du substantielles économies de fonctionnement en n'ayant pas le recours à la location de salles pour ses événements ou réunions. Ces espaces sont également mis à disposition de tiers extérieurs pour des événements privés dans le cadre d'une convention

Pour optimiser nos recettes et nos dépenses, une refonte totale de la grille tarifaire du Domaine du Moca sera opérée en 2022.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Développer les Recettes du MoCA	Augmentation de recettes	-	-	+30 %

III- LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS AFIN D'AMÉLIORER NOTRE FONCTIONNEMENT

Avec l'avènement des nouvelles technologies, de nombreuses solutions s'offrent à nous afin de diminuer nos dépenses de fonctionnement et optimiser nos process de fonctionnement. Les axes suivants seront initiés en 2022.

A - Une gestion améliorée du parc de photocopieurs

L'acquisition d'une solution de gestion de parc de photocopieurs devient une nécessité afin de gérer les 150 machines de la région. Cette solution permettra de réaliser des économies de papier, mais aussi un suivi plus précis de la maintenance et de la résolution des pannes via certaines fonctionnalités Cette acquisition s'inscrit également dans la loi Grenelle II pour la gestion de la ressource papier.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/09/21	Cibles 2022
Améliorer la gestion du parc de copieur	Coût de maintenance	-	-	-10 à 15 %
	Nb de copie/an	-	-	-15 à 25 %

B – Un parc de véhicules plus propre

Afin de réduire la consommation de carburant, et les émissions de gaz polluants, la Région mettra en place un plan de renouvellement de son parc automobile vieillissant avec une plus grande proportion de véhicules propres (électriques et hybrides). Une enveloppe prévisionnelle de **2 400 000 €/an** sera est à prévoir sur 2 ans afin de mener cette opération, en incluant systématiquement un contrat d'entretien à l'achat.

Le parc de véhicule sera réduit et optimisé.

L'installation de bornes électriques (7500 € HT pour une borne double prises) permettra à nos véhicules électriques de disposer d'une autonomie parfaite quel que soit le secteur géographique ou ces derniers sont utilisés.

L'installation de ces bornes bénéficiera d'un remboursement partiel par le FEDER dans le cadre du volet REACT UE du programme 2014-2020.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Une flotte de véhicule plus propre	Dépense de carburant	-	-	-20 %

Missions transversales :

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

L'activité juridique de la région Réunion vise à sécuriser les actions des politiques publiques et d'assurer la défense des intérêts de la collectivité régionale dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions.

I- GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DE LA REGION REUNION

L'efficacité de l'action publique nécessite de pouvoir garantir la légalité des actions de la région Réunion. Cela passe par une sécurité juridique des montages opérationnels retenus et par une parfaite organisation et un contrôle des travaux des assemblées délibérantes.

La complexification croissante du droit et des responsabilités administratives des agents et élus de la collectivité nécessite un accompagnement prégnant du service juridique et un recours ponctuel à des prestataires extérieurs sur des questions techniques ou dont les enjeux nécessitent un avis d'expert pour sécuriser les actions de la collectivité.

Compte tenu de ce qui précède, l'activité juridique 2021 et la cible 2022 est détaillé ci-dessous :

Action	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Garantir la légalité des actions de la région Réunion	Gestion et suivi de dossiers sur le plan administratif et procédural	-	100 % traités	100 % traités
	Nombre de demandes d'assistance juridique	-	259 Avis rendus en interne : 166 Avis rendus par prestataires extérieurs : 93	100 % traités

II – ASSURER LA DEFENSE DES INTERETS DE LA REGION REUNION

A. Défendre les intérêts de la région Réunion avant contentieux

La défense des intérêts s'effectue par le traitement des réclamations et des recours contre les décisions, les actions ou les inactions de la collectivité. Elle nécessite parfois l'introduction de procédures amiables ou le recours au transaction.

Action	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Assurer la défenses des intérêts de la Région	Nombre de recours gracieux	-	192 (Décisions confirmant la décision des services : 149 (78%) décisions infirmant la décision des services : 43 (22%))	100% traités
	Nombre de réclamations traitées	-	224	100% traités

B. Défendre les intérêts de la région Réunion aux contentieux

La défense est assurée soit par les services de la collectivité soit par des avocats. La défense des intérêts nécessite parfois l'introduction des actions contentieuses. Plus précisément, l'activité juridique sur ce point est détaillé ci-après :

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Assurer la défense des intérêts de la Région	Nombre de contentieux ouverts	-	87 (initiés Région : 17, contre Région : 70)	100% traités
	Nombre de contentieux terminés	-	52 (Décisions favorables : 43 (83%) Décisions défavorables : 9 (17%) (APPEL EN COURS)	100% traités
	Nombre de contentieux en cours	-	123	100% traités

III. RETABLIR L'ETHIQUE AU CENTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU COEUR DU FONCTIONNEMENT DE LA REGION

Le nouvel exécutif a souhaité donner une impulsion forte en matière éthique, notamment par :

- l'adoption d'une charte éthique ;
- la mise en œuvre des dispositifs de prévention et de détection des atteintes à la probité au sens de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II » et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) ;
- des dispositions concernant le non cumul de rémunérations par les élus.

Pour 2022, la collectivité poursuit sa démarche de conformité, notamment par :

- **l'engagement de l'instance dirigeante :**
 - la création de la commission de déontologie ;
 - le renforcement de la communication interne et externe du dispositif ;
- **la mise à jour de la cartographie des risques par processus opérationnels ;**
- **la poursuite de la politique des gestion et de prévention de conflit d'intérêts ;**
- **les mesures et procédures de maîtrise des risques :**
 - la poursuite des formations, sensibilisations en matière éthique ;
 - la mise en place de la procédure d'évaluation de la situation des clients et fournisseurs ;
 - la mise en place d'une procédure de contrôle comptable anti-corruption en partenariat avec la DGFIP et le payeur régional ;
 - la mise en œuvre du dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre ;
- **Outils et certification**
 - La mise en place des outils de détection de la fraude ;
 - la mise en place d'un système de management anti-corruption selon la norme ISO 37001 et obtenir la certification d'une collectivité responsable, transparence et exemplaire.

La priorité 2022 sera de poursuivre l'assistance juridique apportée aux directions et aux élus, de garantir un suivi optimal des contentieux engagés pour ou contre la région Réunion, de former les

agents en charge de la rédaction des actes de la collectivité en vue d'assurer davantage leur sécurité juridique et de renforcer l'éthique et les bonnes pratiques au sein de la région .

IV – DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE, DURABLE ET RESPONSABLE

La Région intègre dans ses objectifs opérationnels, une démarche d'achat plus performante, durable et responsable qui se traduit pour la DAJM par la garantie de l'accès des TPE/PME à la commande publique, une anticipation du traitement des publications, le confortement de la dématérialisation et la sécurisation des procédures de passation.

A- Garantir l'accès des TPE/PME à la commande publique

Dans un contexte économique tendu par la pandémie COVID -19, il convient d'accompagner les opérateurs économiques dans leur accès à la commande publique.

Il s'agit de :

- Faciliter et simplifier l'accès à la commande publique pour les entreprises notamment les TPE/ PME ;
- Améliorer les conditions d'exécution des marchés afin d'alléger au maximum les problèmes de trésorerie des entreprises ;
- Poursuivre les actions menées dans le cadre de la **Stratégie du Bon Achat**.

La matérialisation de ces objectifs passe par les actions suivantes :

- Simplifier les modalités de participation dans le cadre de la dématérialisation ;
- Adapter les clauses des marchés aux TPE/PME (conditions de participation, allotissement) ;
- Développer les volets sociaux (clause d'insertion, marchés réservés) dans l'acte d'achat ;
- Mettre en œuvre un achat durable (augmenter la part des biens issus de réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées) ;
- Prévoir les mesures contractuelles pour pallier les fluctuations économiques (aménagement des délais en cas de rupture d'approvisionnement, révision de prix).

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Favoriser l'accès à la commande publique aux TPE/PME	Nombre de PME/TPE Titulaires de marchés	-	90 %	90 %
	Nombre de marchés réservés et ou avec une clause sociale	-	20	21

B- Améliorer les délais de traitement

Il s'agit de garantir la bonne mise en œuvre de la programmation des marchés pour 2022 afin de contribuer à l'amélioration de nos taux de réalisation. Pour ce faire, les achats à effectuer pour 2022 doivent être préalablement saisis sous LIAWEB, ce qui permettra à la DAJM d'anticiper le traitement des dossiers à effectuer.

Dans ce cadre, la DAJM concevra pour ses équipes en interne des dossiers de consultation "types" afin d'optimiser les délais et de sécuriser l'acte d'achat.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Améliorer les délais de traitement	Nombre de dossiers de consultation transmis non prévus	-	98	50
	Taux de respect du délai de traitement des AOO (6 mois à compter du lancement)	-	-	60 %
	Taux de respect du délai de traitement des MAPA (4 mois à compter du lancement)	-	-	60 %

C- Sécuriser la procédure « petits achats »

Initiée depuis la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016, la dématérialisation des marchés publics s'est conjuguée à la généralisation de la facturation électronique pour les entreprises amorcée le 1^{er} janvier 2020.

Les outils de la commande publique doivent être perfectionnés pour plus d'efficacité de la politique d'achat de la collectivité.

L'abandon de la solution RSEM par son éditeur ATEXO a permis à la DAJM en collaboration avec la DSI de sélectionner la solution LIAWEB qui présente pour avantage d'intégrer la globalité du processus de passation et d'exécution des marchés publics.

LIAWEB est un outil de prévision : il permet de centraliser la mise en œuvre de la nomenclature des achats pour une computation de seuils plus efficace qui sécurisera la procédure « petits achats ».

En l'absence d'outil centralisé de computation des seuils de procédure, le seuil interne de passation des marchés sans publicité est de 25 000 € HT. Ce type de marché fait l'objet soit de lettres de commandes sous ASTRE (paiement unique), soit d'actes d'engagement (plusieurs paiements). La mise en œuvre de la procédure « petits achats » permettra d'une part, de limiter le nombre de lettres de commandes hors marché et d'autre part de mettre en place de nouveaux marchés.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 28/12/21	Cibles 2022
Sécuriser la procédure « petits achats »	Nombre de lettres de commandes hors marché	-	2950	2850
	Nombre de nouveaux marchés identifiés à publier	-	-	3

D - Garantir la sécurité juridique des marchés publics

En tant que service support, la DAJM conseille, rédige les pièces administratives, contrôle et valide les marchés de la région avant consultation.

Dans une démarche de sécurisation des actes, la direction s'appuie sur son savoir-faire interne et le cas échéant sur son conseil juridique.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 31/12/21	Cibles 2022
Garantir la sécurité juridique des marchés publics	Taux de réussite des contentieux (référés pré et contractuels)	-	100%	100 %

Ainsi, il s'agira en 2022 de maintenir la sécurisation de la passation des marchés publics de la Région.